

édition 2017

Les territoires et le monde

I H E D A T E

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉVELOPPEMENT
ET D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES EN EUROPE

L'ANNUEL



Face aux transformations économiques et sociales et aux transitions écologiques et numériques, les praticiens de l'aménagement et du développement des territoires sont confrontés à des sujets de plus en plus complexes, exigeant des approches multi-disciplinaires et impliquant de multiples acteurs.

L'institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe, c'est...

UN LIEU DE FORMATION, DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES

Le cycle d'études met en débat les sujets fondamentaux du développement des territoires : dynamiques démographiques et sociales, gouvernance territoriale, politiques publiques, mutations économiques, transition écologique, révolution numérique, mobilités...

La formation dure une année, de janvier à décembre, et propose une dizaine de sessions de deux jours chaque mois, une mission d'étude dans un pays européen, des ateliers pour approfondir collectivement un sujet en lien avec le « fil rouge » de l'année.

Un fil rouge annuel

Chaque année un thème particulier est approfondi dans ses relations avec le territoire.

2017 Les territoires et le monde

2016 L'aménagement du territoire peut-il être démocratique ?

2015 Entreprises et territoire

2014 Après Colbert, les territoires ?

2013 Temps et territoires

La promotion 2017



12 régions



58 auditeurs



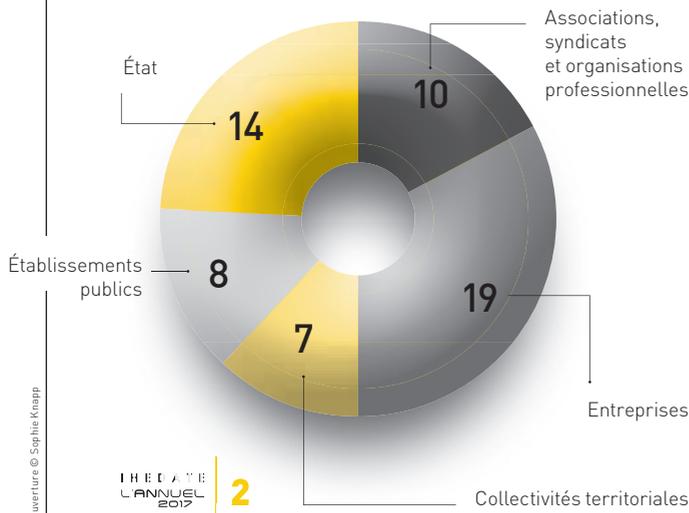
27 femmes



31 hommes



45 ans d'âge moyen



UN CARREFOUR D'EXPÉRIENCES ET DE CULTURES

La formation s'adresse à des professionnels confirmés, investis dans des politiques ou des activités économiques liées au développement territorial : élus, fonctionnaires d'État et de collectivités territoriales, cadres d'entreprises impliqués dans l'aménagement et le développement des territoires, opérateurs territoriaux, syndicalistes, acteurs sociaux, journalistes...

La formation donne une large place aux producteurs de territoire dans leur diversité. Elle invite à réfléchir de manière décloisonnée afin de faciliter les échanges et les coopérations entre les acteurs des territoires. Dans cette optique, les auditeurs sont des acteurs à part entière de la formation.

UNE EXIGENCE INTELLECTUELLE

L'IHEDATE s'appuie sur un partenariat scientifique avec l'École des Ponts ParisTech et Sciences Po, et sur un conseil scientifique, composé de chercheurs reconnus. La formation fait intervenir chaque année une centaine d'intervenants d'excellence, chercheurs, experts et acteurs publics et privés.

Le conseil scientifique est présidé par Pierre Veltz et se compose de Nadine Cattan, Julien Damon, Laurent Davezies, Olivier Denert, Philippe Estèbe, Frédéric Gilli, Elisabeth Grosdhomme Lulin, Ludovic Halbert, Marie-Christine Jaillet, Patrick Le Galès, Jacques-François Marchandise, Vincent Renard, Nathalie Roseau, Michel Savy et Martin Vanier.

UNE OUVERTURE EUROPÉENNE

L'activité européenne de l'IHEDATE permet de décaler les regards par rapport à une approche hexagonale. Elle se décline au sein des sessions, et lors de la mission d'étude dans un pays européen qui permet des échanges approfondis avec nos voisins sur les politiques d'aménagement et de développement territorial.

La mission d'étude

Pendant une semaine, le voyage est l'occasion d'observer concrètement les dynamiques et les politiques territoriales d'un autre pays européen. Il se déroule toujours dans une ambiance conviviale et favorise la création de liens entre les auditeurs.

2017 Les mondes du détroit de Gibraltar

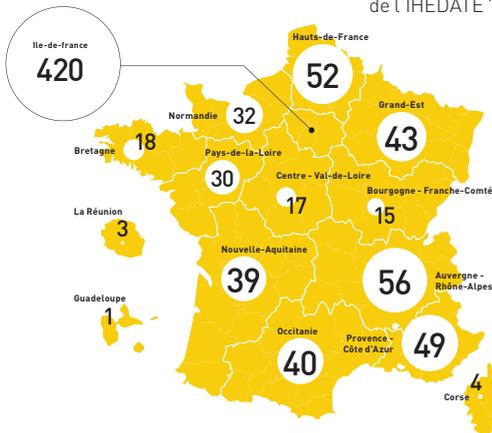
2016 Aménagement et démocratie : où en est le consensus néerlandais ?

2015 Entreprises et territoires : sur les traces de la troisième Italie

2014 Les stratégies des villes anglaises Londres - Liverpool - Manchester

2013 La Pologne, d'un rythme à l'autre

D'où viennent les 820 anciens auditeurs de l'IHEDATE ?



UN RÉSEAU UNIQUE

Depuis la première promotion, en 2000, l'IHEDATE a accueilli plus de 800 auditeurs. Le réseau est partie prenante de la vie de l'IHEDATE, à travers l'implication des anciens auditeurs et des partenaires. L'association des auditeurs (AA-IHEDATE) organise des rencontres qui permettent de maintenir les liens au-delà de la formation.

Retrouvez les événements organisés par l'IHEDATE et l'association des anciens auditeurs sur <https://www.ihedate.org>

UN ORGANISME PARTENARIAL

Afin de nourrir sa formation, pérenniser son réseau et assurer son indépendance, l'IHEDATE s'appuie sur des partenariats variés avec des structures publiques et privées : le CGET, la Caisse des Dépôts, des ministères, des collectivités territoriales et leurs associations, des entreprises, des fédérations professionnelles. La diversité des partenaires confère son originalité à l'IHEDATE. Elle est garante de son indépendance intellectuelle et de la composition diversifiée des promotions. Au-delà d'une participation financière, les partenaires collaborent activement à la production des sessions et des ateliers et bénéficient du vivier de professionnels de l'IHEDATE.



L'ÉDICTO

SANDRA **MOATTI**



© DR

Les territoires et le monde apparaissent de plus en plus en tension. La juxtaposition de ces deux termes pouvait être interprétée comme une confrontation à l'aube de l'année 2017, quelques mois après le référendum britannique sur l'appartenance à l'Union, quelques semaines après l'élection de Donald Trump et au seuil d'une année qui aura vu, en France, l'extrême droite se hisser au second tour de l'élection présidentielle. Car, au delà de leurs différences évidentes, ces trois événements traduisent une forme de révolte des territoires contre «le monde», d'un «nous» contre un «eux». Ils témoignent d'une perception très négative de la mondialisation, d'un repli identitaire sur le territoire, d'un déni des défis globaux, mais aussi d'une demande de protection face à un «monde extérieur» perçu comme menaçant.

LES TERRITOIRES ET LE MONDE

La solution serait-elle le repli sur « le territoire » - lequel d'ailleurs ? Pour reprendre les termes du commissaire général à l'égalité des territoires lors de la séance inaugurale du cycle, « on ne peut plus aujourd'hui continuer à penser les territoires seulement comme des espaces fermés, autonomes, dotés de ressources, d'une culture, d'une identité, de frontières, obéissant à des logiques de proximité, de stock, d'ancrage, etc. Cette définition du territoire ne permet pas de comprendre le fonctionnement réel et contemporain des espaces que nous habitons : ceux-ci sont de plus en plus traversés et structurés par des flux, des échanges, des relations avec les autres territoires. C'est ce système relationnel, ces multiples interactions, cette organisation réticulaire qui constitue le monde. »

Le cycle 2017 nous invitait à revisiter ce que Martin Vanier appelle « l'idéologie territoriale »¹, en rappelant ce paradoxe : la notion de territoire n'a jamais été autant brandie que depuis qu'elle est débordée par la mondialisation, par les réseaux et par les flux. Nous nous sommes donc attachés à décrypter les multiples flux qui constituent le monde à travers quatre figures qui illustrent leur diversité : les flux commerciaux et financiers façonnent le monde comme marché ; les flux de personnes le donnent à voir sous le visage de l'autre homme ; les flux de données et d'information dessinent le grand réseau planétaire ; les flux de matières et d'énergie renvoient à la biosphère qui nous englobe tous... Pour les territoires, chacune de ces figures du monde tisse des relations et soulève des problèmes différents.

La première figure, celle du marché, domine aujourd'hui notre vision de la mondialisation. Elle fait entrer les territoires dans le règne de la concurrence. Tant que le marché et le territoire coïncidaient, tout était simple. Mais nous vivons

© Priscilla De Roo



TANGER MED, OU LA TENTATIVE DE CRÉER UN NOUVEAU HUB DE LA MONDIALISATION

dans des économies ouvertes, où le marché mondialisé permet aux pourvoyeurs de capitaux de mettre les territoires en concurrence - concurrence entre leurs travailleurs, leurs systèmes fiscaux, leurs systèmes éducatifs, leurs qualités patrimoniales ou récréatives...

Plus le marché s'élargit, plus les effets d'agglomération sont intenses : la valeur se concentre dans les grands hubs de la mondialisation que sont les métropoles, comme nous le rappelle Pierre Veltz. Et plus les effets d'agglomération s'intensifient, plus les enjeux de solidarité entre les territoires appartenant à une même entité politique se compliquent.

C'est ce qu'illustrent les tentations sécessionnistes de certaines régions, comme la Catalogne ou l'Écosse, qui se sentent de moins en moins solidaires des nations auxquelles elles appartiennent. À l'inverse, d'autres phénomènes témoignent d'une inquiétude face à ce qui est perçu comme une échappée,

¹ M. Vanier, *Demain les territoires, capitalisme réticulaire et espace politique*, Ed. Hermann, 2015.

HIER TERRE D'ÉMIGRATION, LE MAROC EST DEVENU ÉGALEMENT UNE TERRE D'IMMIGRATION.



© Sophie Knapp

voire une sécession des grandes métropoles, raflant les bénéfices de la mondialisation et laissant derrière elles les autres territoires. Les élections présidentielles américaines, le Brexit au Royaume-Uni peuvent se lire comme une revanche des territoires non métropolitains contre les grandes villes, les villes côtières américaines dans le cas du vote Trump, ou Londres dans le cas du Brexit. En France, cette fracture est moins évidente dans les résultats sortis des urnes, mais elle s'exprime dans la perception d'une « France périphérique »², abandonnée par les élites mondialisées. Si l'on peut récuser cette dichotomie simpliste, on ne peut fermer les yeux sur les forces puissantes qui - de la globalisation des chaînes de valeur

qui disloque les complémentarités territoriales à la concurrence fiscale qui affaiblit les mécanismes de solidarité - posent de redoutables défis à la cohésion des territoires.

Mais le marché globalisé n'est qu'un aspect du monde. Les flux de personnes ouvrent un autre registre, celui de l'identité du territoire face à l'altérité. Cette figure est plus rassurante pour l'idéologie territoriale, parce qu'elle est régulée par les frontières politiques. Une ambivalence fondamentale a toutefois été bien soulignée lors de la première session : autant les frontières sont poreuses et faciles à franchir pour le touriste, autant elles sont le plus souvent hérissées face au migrant. La crispation sur la frontière opposée à l'immigré vient peut-être de ce qu'il offre une dernière occasion au territoire de mettre en scène son intégrité, sa souveraineté non partagée. Au contraire, si le touriste est bienvenu, c'est qu'il n'est pas perçu sur le mode de l'altérité, mais sur celui du marché : son appareil photo et son argent suffisent à en faire un semblable, un consommateur auquel il faut savoir « vendre » l'identité du territoire pour qu'il y dépense ses devises.

Le migrant est pourtant lui aussi une ressource pour le territoire, tant pour celui qu'il quitte que pour celui où il s'installe, par le rôle fondamental de liaison qu'il assure. Le nord du Maroc, où s'est déroulé la mission d'étude 2017, offre à cet égard un double visage passionnant : après avoir longtemps été une terre d'exil, il est aujourd'hui réinvesti par les Marocains résidant à l'étranger, et devient en même temps une terre d'accueil pour les réfugiés venus d'Afrique subsaharienne. Ces flux de population contribuent à renforcer la vocation du Maroc comme « pont » entre l'Europe et l'Afrique.

Alors que les flux de personnes restent étroitement contrôlés, la circulation massive des flux d'information et de données paraît ouvrir

² Voir Christophe Guilluy, *La France périphérique*, Flammarion, 2015.

l'espace ubiquitaire d'une mondialisation sans friction. La troisième figure du monde, celle du réseau informationnel, semble de prime abord a-territoriale : la promesse d'internet, c'est d'amener, où que l'on soit, le monde entier sur notre écran.

En réalité, le web connecte avant tout des personnes proches dans l'espace, avec des effets spatiaux puissants : des effets positifs, quand la mise en réseau fait surgir les ressources d'un territoire, mais aussi des effets pervers, quand de grandes firmes telles que Google, Amazon, Uber ou Airbnb aspirent les données et, avec elles, la valeur et les capacités de régulation. La «ville intelligente» pourrait bien être une ville où l'information a quitté le territoire, le privant de la capacité de se gouverner. Le risque de dissolution politique est particulièrement aigu pour l'Europe qui, à la différence des États-Unis et de la Chine, n'a pas su faire grandir de grandes firmes du numérique.

La dernière grande figure du monde relève d'un tout autre registre. Alors que le marché et le réseau s'inscrivent dans l'horizon d'une croissance indéfinie, la crise écologique suscite la prise de conscience d'une planète finie et vulnérable, qui est notre bien commun. Tous les territoires y participent, ils constituent et façonnent la planète, dont ils subissent en retour les mutations.



© Sophie Knapp

LE MONDE ENTIER SUR NOTRE ÉCRAN



© Sophie Knapp

MARSEILLE. LE MONDE EST DANS LES TERRITOIRES.

L'urgence climatique oblige à penser la solidarité entre les territoires et l'articulation des échelles. Les limites de la biosphère imposent de parvenir à une répartition entre territoires des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour limiter le réchauffement, il faudra bien se mettre d'accord sur les principes d'une justice climatique, qui est une justice spatiale. Cette logique descendante, depuis les objectifs globaux à décliner localement, se combine avec une logique ascendante partant des initiatives locales. Celle-ci remet les territoires en selle, leur redonne une pertinence, une légitimité, une responsabilité globales. Et ce, à toutes les échelles. Les États ne sont plus les seuls acteurs autour de la table. Les collectivités, les entreprises, peuvent aussi prendre des engagements. C'est ce qui permet d'espérer que l'accord de Paris ne reste pas lettre morte malgré la défection des États-Unis.

Au terme de ce cycle, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de relation univoque entre les territoires et le monde. Il existe de multiples manières de «faire monde». Ce qui est certain, c'est qu'aucun territoire ne peut aujourd'hui prétendre être un monde clos. C'est en renforçant les coopérations et les échanges que chacun peut devenir acteur des dynamiques globales, plutôt que de les subir en victime impuissante. ★

Le SOMMAIRE

Présentation de l'IHEDATE

2

L'édito de Sandra Moatti

LES TERRITOIRES ET LE MONDE

4

Morceaux choisis

OLIVIER REY

Pourquoi les géants n'existent
que dans les contes

10

La mission d'étude

LES MONDES DU DÉTROIT DE GIBRALTAR

Enquête

Pour une approche critique du modèle
de développement de la région tangéroise

36

Les ateliers

98

Le programme pour 2018

102



Session ①

**Mobilités nationales
et internationales :**
un nouvel espace-temps ?

14

Focus avec Hélène Thiollet

LES MIGRATIONS, LOIN DES CLICHÉS

16

L'ENQUÊTE « TRAJECTOIRES
ET ORIGINES »

19

Session ②

Environnement :
un agenda planétaire
qui questionne
l'environnement

20

L'analyse de Philippe Clergeau
et de Harold Levrel

FAIRE UNE VRAIE PLACE
À LA NATURE

22

Le portrait de Mohamed Gnabaly

A LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE

25



Des sessions **pour réfléchir**, une revue **pour aller plus loin**

8 SESSIONS

Session 3 Economies territoriales : entre mondialisation et valorisation des ressources locales

28

Entretien avec Bruno Grandjean
« NOS USINES SONT UN FACTEUR
DE STABILITÉ ET DE PROSPÉRITÉ
POUR LE TERRITOIRE »

30

Infographie

LES ETI, CHAMPIONNES CACHÉES
DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

34

Session 4 Le gouvernement territorial a-t-il un avenir ?

48

Le regard de Pierre Veltz
Y-A-T-IL DEUX FRANCE ?

50

L'analyse de Francesca Artioli
AIRBNB, UNE MALÉDICTION
POUR LES VILLES ?

54

Session 5 Union européenne : un espace commun ?

56

Le regard de Francesco Saraceno
LA MONNAIE UNIQUE EN SURSIS

58

Entretien avec Jean Quatremer
« LE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE EST
FRANÇAIS AUTANT QU'EUROPÉEN »

61

Session 6 L'univers des réseaux : des territoires structurés ou débordés ?

64

Le regard de Michel Savy
RÉSEAUX ET TERRITOIRE :
LE PARADOXE DES EFFETS
STRUCTURANTS

66

Entretien avec Michel Béna
« L'EUROPE EST UNE RESSOURCE »

69

Session 7 Villes mondiales, villes duales ?

74

À travers l'Histoire avec Michel Peraldi
MARSEILLE, DE LA VILLE MONDIALE
À LA VILLE PROVINCIALE

76

Territoire : Marseille
AU NORD DU VIEUX-PORT,
RÉNOVER POUR FAIRE VILLE

80

Session 8 Campagnes globalisées, agriculture relocalisée

88

Entretien avec Vincent Chatellier
« L'AGRICULTURE FRANÇAISE
A UN AVENIR »

90

Focus avec Stéphane Le Foll
LA RÉVOLUTION
DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

94

A close-up portrait of a man with short brown hair and light-colored eyes, looking slightly to the right. He is wearing a dark jacket over a white collared shirt. A white rectangular box highlights his eyes and the bridge of his nose. A white horizontal bar is overlaid on the left side of the image, containing the text 'MORCEAUX CHOISIS'.

**MORCEAUX
CHOISIS**

Olivier Rey

Pourquoi les géants n'existent que dans les contes

LONGTEMPS APPRÉHENDÉ COMME UN COSMOS DANS LEQUEL L'ÊTRE HUMAIN DEVAIT S'INSÉRER, LE MONDE EST PERÇU DEPUIS L'ÉPOQUE MODERNE COMME UNE MATIÈRE PREMIÈRE QUE L'HOMME PEUT MODELER À SA GUISE ET À L'INFINI. TRAVAILLANT SUR LES NOTIONS D'ÉCHELLE ET DE PROPORTIONNALITÉ, **OLIVIER REY** S'INTERROGE ET NOUS INTERROGE SUR DES QUESTIONS CENTRALES QUI APPARAISSENT POURTANT TROP SOUVENT COMME DES IMPENSÉS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.



Olivier Rey

Chercheur au CNRS, mathématicien et philosophe, membre de l'Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques (IHPST).

Il a enseigné les mathématiques à l'École polytechnique et enseigne aujourd'hui la philosophie à l'université Paris 1 Panthéon -Sorbonne. Il est l'auteur de plusieurs romans et essais.

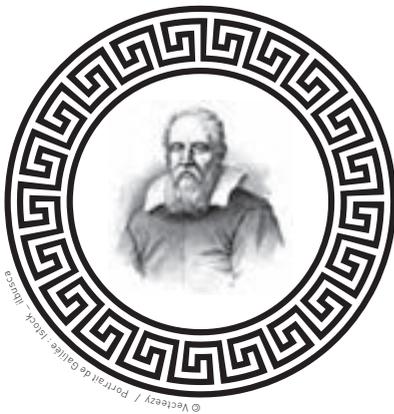
Je vais commencer par un constat : celui de la cécité de la réflexion philosophique contemporaine aux questions d'échelle. À quoi cela tient-il ? Entre autres, au changement qui s'est opéré dans les modes de pensée à l'époque moderne. Nous sommes passés d'un monde reçu comme cosmos à un monde moralement neutre, composé de matière distribuée dans un espace indifférencié. Je rappelle que chez les Grecs, le mot « cosmos » signifiait « ensemble bien ordonné », disposé comme il convient, harmonieux. C'est ainsi que dans l'Iliade, l'armée des Grecs, quand elle est rangée en ordre de bataille, est dite « cosmique ». Les philosophes grecs, lorsqu'ils se sont mis en quête d'un mot propre à désigner l'ensemble de ce qui est, ont opté pour le terme « cosmos », parce qu'ils pensaient ce tout comme un ensemble fini, clos, hiérarchiquement et harmonieusement ordonné.

Il n'en va plus ainsi à l'époque moderne. Avec l'avènement de la science moderne, au XVII^e siècle, l'ancien monde clos, différencié et hiérarchisé a laissé place à l'espace infini et sans lieux privilégiés de la géométrie euclidienne. À l'intérieur d'un tel espace, il n'y a plus de références absolues pour le grand et le petit, qui deviennent des grandeurs purement relatives : en ce sens, le monde est « démesuré ». Il est également « démoralisé », au sens où l'ordonnement du monde n'est plus, comme dans un cosmos, considéré comme bon, mais comme un simple état de fait, dépourvu de toute valeur morale.



β

“
**Le monde n'est
pas invariant
par changement
d'échelle**
”



**GALILÉE, MATHÉMATICIEN,
GÉOMÈTRE, PHYSICIEN
ET ASTRONOME ITALIEN**

L'activisme technique moderne n'est pas seulement dû à la puissance des moyens techniques que la nouvelle science a permis d'élaborer. Il est également lié à la neutralisation morale du monde : à partir du moment où le monde est appréhendé de part en part sur un mode mathématique, sans lien avec le bien et le mal (surtout sans lien avec le bien), agir comme il convient ne signifie plus s'insérer aussi convenablement que possible dans un monde bien ordonné, mais transformer le monde afin de rendre celui-ci plus accueillant aux êtres humains. Dans ce contexte, le développement technique n'a plus de limitation morale. Diderot, dans son Encyclopédie, écrit : «L'homme est le terme unique d'où il faut partir et auquel il faut tout ramener. [...] Abstraction faite de mon existence et du bonheur de mes semblables, que m'importe le reste de la nature ?» De fait, si la nature n'est rien d'autre que de la matière et des forces, rien en elle ne mérite le respect, et il revient aux êtres humains d'en disposer à leur guise, de la transformer selon leurs désirs.

De l'Antiquité à nos jours, l'action humaine sur le milieu n'a pas seulement changé d'échelle, elle a changé de sens (et c'est ce changement de sens qui a autorisé un changement d'échelle). Pour les Anciens, il s'agissait de s'insérer convenablement dans un ordre général qui existait déjà, en prolongeant les œuvres de la nature. Les Modernes, en revanche, ont l'ambition d'imprimer un ordre humain à la matière, de s'imposer à la nature.

En matière d'aménagement, tout devient permis, et les interventions les plus massives deviennent même les plus recommandables.

À ce constat, il faut apporter quelques amendements. Galilée, personnage particulièrement emblématique du passage de la science aristotélicienne à la science moderne, et à ce titre l'un des dynamiteurs de l'ancienne mentalité cosmique, a souligné dans sa dernière œuvre, *Discours concernant deux sciences nouvelles* (1638), l'importance déterminante des questions d'échelle. Le livre s'ouvre sur une visite des arsenaux de Venise, où se trouve un bateau en attente de lancement. Celui-ci est encadré par un appareil de soutènement bien plus considérable, en proportion, que celui qui entoure les navires plus petits. Un vieil homme explique que si l'on ne procédait pas ainsi, l'échafaudage s'effondrerait. Un personnage «éclairé» critique ce propos, qu'il attribue à un esprit arriéré : «Les démonstrations mécaniques ont leur fondement dans la géométrie où ni la grandeur ni la petitesse ne confèrent aux cercles, aux triangles, aux cylindres, aux cônes et à tout autre figure solide, tantôt certaines propriétés et tantôt certaines autres».

Dès lors, ce qui est viable à une certaine échelle doit l'être à n'importe quelle autre. Mais Galilée, tout en reconnaissant que le jugement populaire s'égare souvent, fait remarquer qu'on peut mathématiquement prouver l'importance déterminante de l'échelle.

ω

Il illustre son propos par un exemple très simple : celui des géants qu'on trouve dans les contes. Prenons, pour simplifier les calculs, un homme qui mesure 2 mètres et pèse 100 kilos, et multiplions toutes ses dimensions par 10. On obtient un géant de 20 mètres de haut. Dans le même temps sa masse, proportionnelle à son volume, a été multipliée par 1000 : il pèse donc 100 000 kilos, ou 100 tonnes. La section de son fémur, quant à elle, est une surface qui s'est trouvée multipliée par 100 : cela signifie que la force qui s'exerce, du fait de la pesanteur, par unité de surface de cette section a été multipliée par 10 (1000/100). Il en résulte qu'au premier pas que fera le géant, sa jambe se cassera.

C'est pourquoi les géants n'existent que dans les contes. Le monde n'est pas invariant par changement d'échelle.



© Vecteesy - Zhaotifang

À partir de tels raisonnements, le biologiste écossais D'Arcy Thompson a montré que pour de simples raisons de physique, la dimension ne saurait être considérée comme un paramètre secondaire dans la caractérisation d'une forme vivante : la taille détermine dans une large mesure le type d'organisation possible (par exemple, il est impossible pour un insecte ou un arachnide d'avoir un corps de plus d'un centimètre d'épaisseur, etc.).

Certes, sciences et techniques peuvent nous permettre de surmonter certaines limites. Mais il ne faut pas oublier que l'être humain, quant à lui, garde des dimensions et des facultés inchangées. C'est de cette manière qu'on peut comprendre ce qui paraît, de prime abord, un paradoxe : que les êtres humains puissent finir par se sentir perdus dans un monde qu'ils ont eux-mêmes façonnés. ★

UNE QUESTION DE TAILLE,
OLIVIER REY, STOCK, 2014.

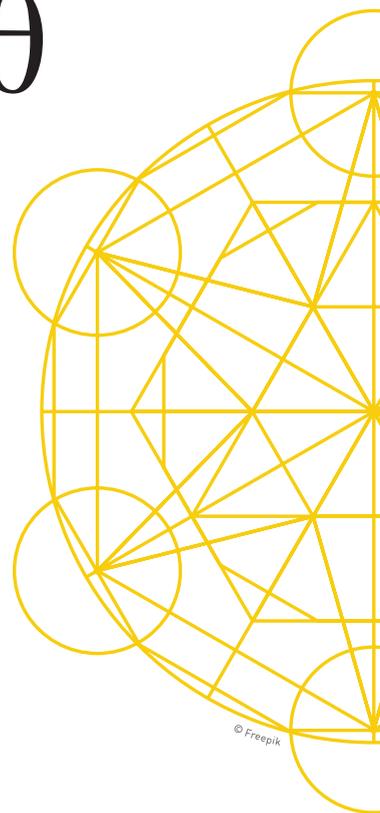


© STOCK

“
**L'ambition
d'imprimer
un ordre humain
à la matière**

”

Θ



© Freepik

SESSION

1

Mobilités nationales et internationales : un nouvel espace-temps ?

Intervenants

JEAN VIARD (coordinateur)

est sociologue, directeur de recherches associé à Sciences Po, au Centre d'études de la vie politique.

PHILIPPE MAUD'HUI

est directeur ingénierie et développement des territoires à l'Agence de développement touristique de la France (Atout France).

PIERRE-HENRI TAVOILLOT

est philosophe, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne, président du Collège de philosophie.

HÉLÈNE THIOULET

est chargée de recherche au CNRS et enseignante à Sciences Po. Ses recherches portent sur les politiques migratoires dans les pays du sud.

JÉRÔME FOURQUET

dirige le département Opinion et stratégies d'entreprise de l'Ifop.

PATRICK SIMON

est socio-démographe, directeur de recherches à l'Institut national d'études démographiques (INED) et chercheur associé au Centre d'études européennes de Sciences Po.

Session accueillie par Sciences Po Paris

8 sessions

session 1

8 sessions

SESSION 1

8 sessions

8 sessions

8 sessions

LA MOBILITÉ SE MONDIALISE. D'UN CÔTÉ, LES MIGRATIONS INTERNATIONALES SONT REDEVENUES UN PHÉNOMÈNE MAJEUR DEPUIS 30 ANS. DE L'AUTRE, LE DÉVELOPPEMENT DU TEMPS LIBRE ACCROÎT MASSIVEMENT LE NOMBRE DE TOURISTES.

Nomadisme des élites contre sédentarité des classes populaires ? Migrants contre nationaux ? Touristes contre autochtones ? Ces oppositions existent mais ne sauraient figer les mutations profondes dont la société de mobilité est porteuse. Pour **Jean Viard**, la société collaborative et numérique nous entraîne dans une mutation aussi puissante que la révolution industrielle. Le recul de nos grandes appartenances de classes et de nations s'articule avec le développement du tourisme et des loisirs. La société du hors travail est devenue le fondement culturel principal des liens sociétaux. L'ordre culturel bouscule l'ordre social comme hier l'ordre social avait bousculé l'ordre religieux.

En 30 ans, le tourisme est devenu une composante majeure de l'économie française. **Philippe Maud'hui** relève qu'il constitue aujourd'hui 7,4 % du PIB national. Profitant de la « seniorisation » des marchés matures et de l'augmentation des classes moyennes en capacité de voyager dans les pays aux économies émergentes, le tourisme français est pourtant confronté à des difficultés. Mais ses atouts structurels demeurent majeurs.

La mondialisation interroge aussi l'exercice du pouvoir selon **Pierre-Henri Tavoillot** qui se demande qui doit gouverner. Cette question occupe la philosophie politique depuis son origine et soulève toujours hésitation et perplexité. Le philosophe s'interroge sur les diverses sources de l'autorité à l'âge démocratique, et en particulier sur le défi que les « démocraties autoritaires » posent à nos démocraties libérales.

La « crise des réfugiés » qui touche l'Europe depuis 2015 a radicalisé les positions politiques et les discours sur la migration mais elle est, pour de nombreux chercheurs parmi lesquels **Hélène Thiollet**, un révélateur de la relative méconnaissance des dynamiques de la migration. Des éléments de cadrage globaux permettent d'appréhender plus sereinement les déterminants des flux migratoires et leurs impacts à l'échelle européenne et mondiale. Restituant des données d'enquêtes d'opinion, **Jérôme Fourquet** analyse la réaction des opinions publiques à l'arrivée de migrants sur les côtes méditerranéennes. Cette « crise » a d'abord eu pour effet de mettre à rude épreuve la solidarité entre des États membres. Certains pays, dont la France, se sont ainsi montrés particulièrement réticents alors même que le nombre des migrants arrivant sur leur territoire restait faible, interrogeant l'imbrication de la problématique migratoire avec celle de la menace terroriste et du rapport à l'islam.

Patrick Simon revient sur la « question de l'immigration » qui s'est imposée au cœur de l'agenda politique, suscitant des tensions autour de l'adaptation de la société française à la diversité croissante de la population. Alors que l'immigration est une donnée démographique et politique majeure depuis la fondation de la III^e République en 1871, la crise permanente que traverse le modèle d'intégration depuis 30 ans dans une France multiculturelle reste difficile à décrypter. ★



|| FOCUS



LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR MIGRANTS D'IVRY-SUR-SEINE
CONÇU PAR L'ARCHITECTE VALENTINE GUICHARDAZ-VERSINI

Les migrations, loin des clichés

Les travaux scientifiques s'accumulent sur les mouvements migratoires. Ils restent pourtant confidentiels ou sous-exploités. Face à des discours politiques et médiatiques qui tendent à déformer une réalité complexe, l'ouvrage collectif *Migrants, migrations*¹, coordonné par la politiste Hélène Thiollet, apporte des réponses claires à 50 questions autour des migrations.

D'abord quelques chiffres. On comptait dans le monde 234 millions de migrants en 2015, contre 152 millions en 1990. Ils représentent aujourd'hui 3,4% de la population mondiale. Pourtant, on recense beaucoup moins de migrants qu'au XIX^e siècle où ils représentaient 10% de la population globale. Aujourd'hui, la croissance annuelle de la population mondiale de migrants est proche de celle de la population globale, avec respectivement 1,6% et 1,1%. S'il est courant de penser que la majorité de ces migrants se déplace des pays pauvres vers les pays riches, la réalité est toute autre. Comme le montre Hélène Thiollet, les flux migratoires les plus importants ont lieu entre pays en développement.

Ainsi, en Afrique, la grande majorité des migrants circulent d'un pays à l'autre à l'intérieur du continent.

La plupart des réfugiés se trouvent dans des pays pauvres, à proximité de leur pays d'origine. Ainsi, les Afghans sont majoritairement installés au Pakistan et en Iran, les Palestiniens se trouvent en Jordanie et au Liban, les Syriens sont en Jordanie, au Liban et en Turquie, et les Somaliens au Kenya, au Yémen et en Ethiopie. Déplacés du fait de violences et de persécutions,

“ La plupart
des réfugiés se trouvent
dans des pays
pauvres ”

ils n'ont pas souhaité quitter leur pays mais y ont été contraints. Pour la politiste, l'impression d'invasion ressentie en Europe depuis 2015 relève avant tout d'une construction politique et médiatique. Ce sont pourtant bien les pays pauvres qui portent presque tout le poids de l'exil dans le monde.

© David Bourreau - Picto - © Malyz - Freepik.com

¹ H. Thiollet (sous la direction de), *Migrants, migrations. 50 questions pour vous faire votre opinion*, Armand Colin, 2016.



Offrir une protection aux personnes menacées

Si l'exilé est un migrant, au sens de « personne qui quitte son pays », le terme « réfugié » appuie sur la notion de contrainte qui a entraîné le départ et la migration. Après la Seconde Guerre mondiale et à la suite de la Convention de Genève en 1951, les États signataires se sont engagés à offrir une protection aux personnes menacées de persécutions. La notion de « réfugié » est alors devenue une catégorie juridique. Dans le contexte actuel, les « réfugiés » sont considérés comme des personnes qui migrent par contrainte et pour des raisons politiques, et les « migrants » comme des personnes

“ **L'opposition
réfugié/migrant
est un raccourci
réducteur** ”

qui se déplacent volontairement dans le but d'améliorer leur situation économique. Ainsi, les Syriens incarnent les « réfugiés » et les Maghrébins les « migrants ». Pour l'anthropologue Giulia Scalettaris, l'opposition réfugié/migrant est un raccourci réducteur. Ainsi, la migration liée à une catastrophe

HÉLÈNE THIOULET EST CHARGÉE DE RECHERCHE AU CNRS. SES RECHERCHES PORTENT SUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES DANS LES PAYS DU SUD.

naturelle, et dans les prochaines décennies aux bouleversements climatiques, est une forme de contrainte qui n'est pas reconnue à ce jour par la Convention de Genève.

La lecture de ce petit ouvrage, à travers 50 questions qui traversent souvent l'espace politique et médiatique, permet de mettre à mal les idées reçues et de repenser les migrations loin des idéologies bruyantes qui réussissent à projeter des images fausses. Les femmes migrent-elles moins que les hommes ? Les migrants veulent-ils tous s'installer définitivement en Europe ? Le modèle d'intégration français fonctionne-t-il ? L'immigration coûte-t-elle cher ?

Le livre s'achève sur cette question centrale : les migrations sont-elles une chance ou un drame ? Le politiste François Gemenne y répond par une autre question qu'il entendait souvent lorsqu'il était adolescent : Internet, une chance ou un drame ? Ni l'un ni l'autre car la question n'en est plus une depuis longtemps déjà. Penser les migrations comme une anomalie, voire un drame, c'est s'empêcher de penser à un projet politique durable qui donnerait à voir la migration comme une réalité structurelle. Mais aussi comme un défi sociétal permettant de « dépasser la frontière entre « eux » et « nous », et de reconnaître les migrants « comme une partie intégrante de nous-mêmes ». ★

L'ENQUÊTE «TRAJECTOIRES ET ORIGINES»

En 2014, on comptait en France 7,6 millions de personnes nées à l'étranger. Au sein de cet ensemble, 1,7 million sont nées avec la nationalité française, au moins un de leurs deux parents étant français, et 5,9 millions sont nées de nationalité étrangère et sont donc immigrées (8,9% de la population résidant en France). Parmi les immigrés, 2,3 millions ont acquis la nationalité française.

Nés en France, les descendants directs d'immigrés (ayant au moins un parent immigré) étaient en 2008 environ 6,7 millions. Cette « deuxième génération » est donc désormais plus nombreuse que la première au sein de la population.

L'enquête « Trajectoires et origines » (TeO) a été réalisée par l'Institut national des études démographiques (Ined) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), sous la direction de Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon. La collecte auprès de 22000 répondants en France métropolitaine s'est déroulée en 2008 et 2009. L'enquête TeO a permis d'identifier l'impact des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes. À une époque où les questions d'intégration et de discrimination occupent une place centrale dans les débats publics, sa rigueur et son exhaustivité permettent de montrer un visage plus juste de la France multiculturelle.

L'enquête TeO montre que la population des immigrés et de leurs descendants est inégalement répartie sur le territoire. En effet, la population qualifiée de majoritaire¹ représente 76% des 18-50 ans sur l'ensemble de la France métropolitaine, mais seulement 25% dans le département de la Seine-Saint-Denis.

PART DES IMMIGRÉS DANS LA POPULATION MÉTROPOLITAINE EN 2008-2009 (18-50 ANS)

	France métropolitaine	Île-de-France	Seine-Saint-Denis
Immigrés	10%	21%	39%
dont arrivés adultes	4%	14%	25%
arrivés enfants	6%	7%	14%
Descendants d'immigrés	12%	18%	28%
dont parents immigrés	6%	11%	20%
parents mixtes	6%	7%	8%
Originaires des DOM	2%	4%	8%
Population majoritaire	76%	58%	25%

¹ Population majoritaire : désigne l'ensemble des personnes, numériquement les plus nombreuses, qui résident en France métropolitaine et qui ne sont ni immigrées, ni natives d'un DOM, ni descendantes de personne(s) immigré(s) ou native(s) d'un DOM.

SESSION

2

Environnement : un agenda planétaire qui questionne l'aménagement

Intervenants

BLAISE DESBORDES (coordinateur)
était, au moment de la session, à la Caisse des dépôts en charge d'un projet transversal sur la Smart City et le projet de village olympique Paris 2024.

AGNÈS SINAI
est journaliste, enseignante à Sciences Po, et fondatrice de l'institut Momentum.

OLIVIER REY
est chercheur au CNRS, mathématicien et philosophe.

YVES COCHET
a été parlementaire, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et député écologiste européen.

PIERRE DUCRET
est contrôleur général et conseiller climat à la Caisse des dépôts, et président de l'institut pour le Climat, I4CE.

PHILIPPE CLERGEAU
est professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, biologiste et écologue urbain.

HAROLD LEVELLÉ
est professeur à AgroParisTech, économiste au Cired.

PATRICK BRAOUEZEC,
est président de la communauté d'agglomération puis de l'établissement public territorial Plaine Commune, et vice-président de la Métropole du Grand Paris.

MOHAMED GNABALY
est maire de l'Île-Saint-Denis depuis 2016.

*Session accueillie
par la Caisse des dépôts et le CGET*

8 sessions

session 2

8 sessions

SESSION 2

8 sessions

8 sessions

8 sessions

70 000 HECTARES. C'EST LA SURFACE ARTIFICIALISÉE CHAQUE ANNÉE EN FRANCE.
DÈS LORS, UNE QUESTION SE POSE : PEUT-ON ARTIFICIALISER À L'INFINI LE TERRITOIRE ?

Pour **Blaise Desbordes**, la réponse est à chercher dans un ouvrage datant de 1972, *Halte à la croissance ?*, également connu sous le nom de rapport Meadows, qui pointait déjà du doigt le mode de développement insoutenable dans lequel la planète était et reste engagée. Aujourd'hui, les problèmes posés par le changement climatique permettent d'entrevoir plus concrètement que les ressources de la Terre ne sont pas infinies et qu'elles sont désormais menacées par l'activité humaine.

Agnès Sinai rappelle que l'anthropocène marque l'avènement d'une nouvelle ère géologique, une modification sans précédent de notre rapport au reste du monde vivant.

Pour **Olivier Rey**, la question de la juste échelle est une grande absente du débat sur l'aménagement du territoire. Il tente de repenser la question de la juste proportion et montre la contre-productivité induite par la dimension excessive des systèmes engendrés par l'homme depuis l'époque moderne. De son côté, **Yves Cochet** porte un regard critique sur la récente loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Pierre Ducret souligne que la Cop21 marque un tournant. Un moteur s'est allumé à l'échelle de l'économie mondiale et les acteurs du monde de la finance apparaissent désormais comme un véritable levier pour réussir une transition incontournable.

Pour préserver la place de la nature à l'échelle des projets d'aménagement, **Philippe Clergeau** et **Harold Levrel** apportent des réponses concrètes dans le domaine de la biodiversité et de la compensation écologique.

Cas d'étude : Paris accueillera les Jeux olympiques en 2024 avec la volonté affichée de jeux «écologiques». Le choix de la Seine-Saint-Denis pour construire le village olympique (17 000 athlètes, 250 000 m² développés) constitue un puissant vecteur d'aménagement et de développement du territoire, souligné par **Patrick Braouezec**.

Le village olympique sera réalisé en partie à Saint-Denis, sur le site dédié au projet d'aménagement Universeine, et sur l'Île-Saint-Denis, dans le plus grand écoquartier de France qui sort peu à peu de terre, comme l'explique son maire, **Mohamed Gnabaly**. Il se veut écologique, inclusif socialement, réversible/mutable après les Jeux, et intégrant les nouveaux services numériques de la ville intelligente. Un défi à accomplir dans un délai très serré. Le projet a été porté par **le groupement d'intérêt public Paris 2024**, appuyé par le **WWF France**, partenaire du GIP pour l'excellence environnementale de la candidature Paris 2024 et par la **CDC** impliquée en tant que copropriétaire du terrain et de la Cité du Cinéma¹. ★

¹ **JOSÉPHINE THOMAZO** est responsable de programmes sur l'opération d'aménagement Universeine. **JÉRÔME LACHAZE** est responsable environnement du GIP Paris 2024. **PATRICIA PELLOUX** est responsable des sites et infrastructures du GIP Paris 2024. **CAMILLE PICARD** est urbaniste, directrice territoriale en charge de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise. **AUDREY SOLANS** est ingénieure, chargée de programme Villes et infrastructures durables pour WWF.

Faire une vraie place à la nature

L'effondrement de la biodiversité est, avec le réchauffement climatique, l'autre grand enjeu environnemental d'aujourd'hui. La diversité du vivant est fondamentale dans la construction d'une ville durable, comme le montre l'écologie urbaine. Mais peut-on compenser les destructions environnementales ? La compensation écologique apparaît comme un des grands débats autour de la préservation de la biodiversité.

La place de la nature dans la ville, tel est le domaine de **Philippe Clergeau**, biologiste et écologue urbain. Pour expliquer son travail, il cite souvent le rapport du Millennium Ecosystem Assessment¹ dans lequel des chercheurs du monde entier ont répondu à cette question : à quoi sert la nature ? Il y a désormais une réelle reconnaissance du fait que le bien-être de nos sociétés est directement dépendant de la biodiversité².

Une écologie urbaine

Alors que les pouvoirs publics et les organisations internationales s'interrogent sur ce que sera la «ville durable» de demain, la question de la nature en ville émerge lentement. Parmi les propositions concrètes apportées par l'écologie urbaine, la «trame verte» occupe une place centrale. «Une collectivité m'a demandé pourquoi il n'y avait pas d'écureuils dans ses parcs. Après une période d'étude, il a été démontré que les écureuils pouvaient trouver de la nourriture dans les parcs mais qu'il n'existait aucun moyen pour eux de commuter entre ville et campagne. D'où la question de la continuité écologique et donc d'une trame verte permettant de connecter la ville



PHILIPPE CLERGEAU,
ÉCOLOGUE URBAIN

¹ www.millenniumassessment.org/fr

² La biodiversité se définit à la fois par une richesse en espèces et par les relations qu'elles ont entre elles et avec le milieu.

et la campagne, à travers des corridors reliant les différents espaces », explique Philippe Clergeau. La trame verte est déjà à l'œuvre depuis les années 1990 dans de nombreux pays. Alors que les enjeux d'une trame verte sont d'abord écologiques - favoriser la dispersion des espèces et donc le maintien des populations animales et végétales -, en milieu urbanisé ces enjeux sont davantage dirigés vers les citoyens que vers les espèces. La préservation de la nature en ville répond à des préoccupations de qualité de vie, de régulation de la pollution et de santé, un point auquel les collectivités sont particulièrement sensibles. L'impact des sols et de la végétation sur le microclimat urbain, la fixation des particules ou l'infiltration des eaux de pluie deviennent ainsi des arguments majeurs pour développer un verdissement urbain.

Une ville «ajustable»

En ville, la trame verte est composée d'habitats, comme les parcs, et de continuités écologiques, comme le bord des rivières. Les travaux de Philippe Clergeau ont mis en lumière que cette organisation fonctionne pour de nombreuses espèces. Mais la sauvegarde et la restauration de continuités y sont beaucoup plus difficiles qu'en milieu rural du fait des contraintes du foncier et de l'usage des sols. Les jardins privés peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre et le maintien de la trame verte. La participation de tous les acteurs du territoire est donc indispensable. Les plans de trames vertes doivent dépasser la conservation naturaliste pour devenir des outils de planification. «C'est en amont des projets que les diagnostics écologiques doivent apparaître et non plus comme une contrainte à l'aménagement», insiste l'écologue. Les espaces verts ne doivent plus être considérés comme des vides, mais comme des éléments fondamentaux de l'organisation des villes.

La durabilité renvoie à une notion chère à Philippe Clergeau, celle de «ville ajustable» : «Il faut s'ouvrir à des formes de souplesse parce qu'il va falloir gérer l'incertitude liée aux changements climatiques et au

poids que l'homme fait peser sur la Terre. Nous devons être capables de nous ajuster aujourd'hui mais aussi dans un futur plus ou moins proche. Et la nature dans la ville est un des leviers pour y parvenir.»

Eviter, réduire et compenser

Evaluer l'impact des projets d'aménagement dans leur ensemble en prenant en compte la nature n'est pas un projet nouveau. Bien avant la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature avait déjà pour objectif d'inscrire des principes forts dans le code de l'environnement. La séquence «éviter, réduire et compenser»³ y était déjà présente.

L'économiste **Harold Levret**⁴ étudie depuis longtemps les enjeux liés à la compensation écologique, un outil



© Sophie Knaapp

AU SEIN DE LA VILLE DURABLE, LES MEULES RÉALISÉES AVEC DES HERBES FAUCHÉES FORMENT UN ÉCOSYSTÈME ABRITANT DES PETITS ANIMAUX.

³ La séquence «éviter, réduire et compenser» s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à assurer une meilleure prise en compte de l'environnement dans les décisions publiques : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement#e1>

⁴ H. Levret, N. Frascaria-Lacoste, J. Hay, G. Martin, S. Pioch, *Restaurer la nature pour atténuer les impacts du développement. Analyse des mesures compensatoires pour la biodiversité*, Collection Synthèses, Editions Quae, 2015.



HAROLD LEVREL,
ÉCONOMISTE

devenu au fil du temps un levier d'action majeur des politiques environnementales. Cet outil peut être perçu de façon négative ou positive : «D'un côté, la compensation peut être envisagée comme un droit à détruire. Et pour certains, la situation est pire qu'avant parce que là où on protégeait autrefois,

il est aujourd'hui possible d'artificialiser puisqu'il y aura compensation. Mais la nouveauté dont il faut se réjouir vient de l'évolution de notre rapport à la nature : la compensation fait partie de la reconnaissance du préjudice écologique de la nature pour elle-même. Pour qu'il y ait compensation, il faut qu'un gain écologique vienne compenser une perte écologique. Certes, l'artificialisation des sols se poursuit, mais ne pas prendre en compte l'environnement n'est plus possible aujourd'hui.»

Sait-on faire de la réparation écologique ?

Si certains soutiennent que cet outil ne permet pas de faire réellement évoluer les modes d'aménagement, d'autres y voient pourtant un levier d'action intéressant pour réguler les pratiques. Entre les deux, Harold Levrel pondère : «Le scientifique ne se demande pas si la compensation est bien ou mal. Il étudie les nuances de gris dans cet outil. Ses détracteurs disent qu'on ne sait pas faire de la réparation écologique. De fait, plusieurs travaux ont montré que l'on n'atteint jamais une restauration écologique à 100%. Par conséquent, il serait illusoire de prétendre compenser. En réalité, cela dépend de ce qu'on veut compenser. On peut qualifier une bonne compensation au regard d'un certain nombre de critères. Je pense qu'on devrait définir une frontière de la compensation, c'est-à-dire ce qu'on sait faire et ce qu'on ne sait pas faire. Et aujourd'hui, cette frontière n'est pas du tout discutée de manière précise.»

Or, regrette Harold Levrel, «nous manquons d'outils, de méthodes de calcul harmonisées pour avoir un langage commun d'interactions entre les administrations. Il faut créer des règles et des institutions qui permettront de stabiliser la nouvelle loi.» Mais l'économiste pointe aussi les opportunités : «Cette réglementation, mais surtout son application, peuvent générer le développement d'un secteur économique.» Ou comment réconcilier objectifs de développement économique et enjeux de conservation de la biodiversité grâce à la compensation environnementale.★

SOPHIE KNAPP

«L'ÎLE-SAINT-DENIS, C'EST 7 800 HABITANTS ET 85 NATIONALITÉS»

LE ° PORT RAIT

Mohamed Gnabaly

Mohamed Gnabaly

A la recherche d'un équilibre

UN PROJET AMBITIEUX D'ÉCOQUARTIER, UN PROJET NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE, LES JEUX OLYMPIQUES EN 2024, UNE VILLE ENTIÈRE À REPENSER, AUTANT DE DÉFIS QUE **MOHAMED GNABALY**, ANCIEN AUDITEUR DE L'IHEDATE, DEVENU MAIRE (CITOYEN-ÉCOLOGISTE) EN 2016 POUR SUCCÉDER AU MAIRE EELV MICHEL BOURGAIN, VOIT COMME UNE CHANCE POUR L'ÎLE-SAINT-DENIS, EN SEINE-SAINT-DENIS.

A 32 ans, Mohamed Gnabaly a déjà plusieurs vies derrière lui. Une enfance paisible dans le 93, avant de quitter l'Île-Saint-Denis pour faire une école de commerce à Troyes, découvrir le Mexique et travailler dans la finance à Paris, New York et Londres. Mais en 2012, changement de cap. Le jeune homme revient sur son île natale pour créer une société coopérative, Novaedia, dont il devient le PDG. Ce projet de coopération et d'insertion, initié par des jeunes diplômés de Seine-Saint-Denis, débouche sur la création d'une boucle alimentaire locale. Avec pour finalité le développement économique des quartiers, l'accès à la formation et à l'emploi, la connaissance et la protection de l'environnement et une alimentation de qualité à un prix juste. Le mot d'ordre est donné, pour le nouveau maire de l'Île-Saint-Denis : cultiver le « vivre ensemble ».

Car Mohamed Gnabaly aime à le rappeler : « L'Île-Saint-Denis, c'est 7800 habitants et 85 nationalités ». Mais c'est aussi 70 % de logements sociaux, les 2/3 de la ville en quartiers politique de la ville et un budget serré de 10 millions d'euros. « Nous sommes économiquement pauvres mais humainement très riches. Et très concrets. Ainsi, nous avons su réduire nos dépenses énergétiques de 40 % sur les équipements publics. Aujourd'hui, ils sont tous dotés de panneaux solaires. »

Du local au global

Financier, entrepreneur, écolo, militant associatif mais aussi vice-président de l'Association des Maires de France, rapporteur de la commission environnement, président de la mission locale intercommunale (MIIJ) qui intervient dans les communes d'Épinay-sur-Seine, Saint-Ouen, Villetaneuse et l'Île-Saint-Denis, Mohamed Gnabaly est à l'image du 93, jeune et dynamique. Il n'a pas attendu les Jeux olympiques pour imaginer le futur écoquartier fluvial qui va changer le visage de l'île : « Ce projet d'écoquartier, l'Île-Saint-Denis le porte depuis quinze ans. À l'annonce de la candidature de la France aux JO, il y a eu des débats au sein du conseil municipal, précise cet ancien auditeur de l'IHEDATE. On devra faire des compromis, mais on ne va pas se compromettre. On s'est donc demandé comment faire entrer les JO dans le projet d'écoquartier pour consolider, voire accélérer notre projet de ville. »

Partir du local et n'oublier personne, une volonté de chaque instant pour cet enfant de l'île dont le père est le recteur de la mosquée de la ville et dont la mère s'est longtemps impliquée au sein de l'association d'entraide locale « Ebullition » qui favorise la participation citoyenne. « L'aménagement du territoire doit intégrer les enjeux du local au global, dans une société mondialisée où on assiste à une crise culturelle, explique le maire. Nos habitants nous demandent de plus en plus d'être dans de la démocratie participative et dans du local, sans forcément voir les enjeux du global.



© Philippe Couette

Il y a un équilibre à trouver. Et pour moi, l'écologie, c'est ça. C'est un équilibre entre l'aménagement du territoire, l'humain, l'urbain, les ressources naturelles, l'économie, etc. » Une écologie qui se veut populaire, pour que l'Île-Saint-Denis, qui a longtemps abrité les entrepôts des Galeries Lafayette et du Printemps, devienne demain une référence francilienne de la transition écologique. « Nous souhaitons co-construire un îlot de fraîcheur dans un océan métropolitain. Nous le mettons en œuvre à travers un projet de transition écologique et en affirmant notre identité fluviale. »

Favoriser la mixité sociale

L'ambition de ce père de famille est de relier l'humain, l'urbain et le social. Il souhaite créer un équilibre entre les différents usages de la ville et permettre au plus grand nombre d'être satisfait. Ainsi, une réflexion a été amorcée dès le début du projet d'écoquartier autour de la mixité sociale. Car le nouveau maire reste vigilant : « Je ne veux pas créer des quartiers séparés dont les habitants ne se rencontreraient jamais. Par exemple, à côté du quartier sud de la ville qui concentre plusieurs problèmes liés à la pauvreté et à la délinquance, nous n'allons pas construire un écoquartier déconnecté du quartier existant. Ce serait trop violent et ça ne tiendrait pas en termes de cohésion sociale. Nous allons engager un programme de rénovation urbaine dans le quartier ancien. Et lorsque l'écoquartier sortira de terre, nous ne créerons pas de nouvelle école. Il y aura une extension de l'école existante, ce qui permettra d'accueillir - et de mélanger - l'ensemble des enfants ». Sans crainte des critiques et des résistances, l'ancien financier espère « obliger » les gens à circuler dans « un grand quartier sud » et réfléchit à l'emplacement des futurs services de proximité pour qu'il y ait une complémentarité entre le

quartier sud historique et le futur écoquartier. Les berges de la ville vont aussi connaître une mue sans précédent. S'ils ne font aujourd'hui rêver personne, les bords de Seine pourraient accueillir d'ici quelques années des modes de mobilités plus doux permettant de relier le parc départemental de l'Île-Saint-Denis, site protégé Natura 2000 situé au nord de l'île, aux infrastructures sportives du sud sans croiser la moindre voiture. Toujours pour remettre l'humain au centre et laisser plus de place aux espaces verts. « La coopération et le « faire autrement » ne sont pas naturels, nous n'innovons pas par plaisir ou pour l'appât du gain. Nous sommes dans l'obligation et l'urgence de co-construire des villes résilientes et pérennes où il fait et fera bon vivre ensemble. Autant vous dire que les 15 prochaines années vont être difficiles mais formidables ! ». ★



© Philippe Couette

LE FUTUR ÉCOQUARTIER FLUVIAL SORT DE TERRE.

Economies territoriales : entre mondialisation et valorisation des ressources locales

Intervenants

PIERRE VELTZ

est ingénieur des ponts et chaussées et docteur en sociologie. Il a été directeur de l'ENPC et de l'IHEDATE, et PDG de l'Établissement public de Paris-Saclay. Il est président du conseil scientifique de l'IHEDATE

LAURENT DAVEZIES

est économiste et professeur au Cnam.

LUDOVIC HALBERT

est docteur en géographie économique, et chargé de recherche au CNRS.

CHRISTOPHE CHEVALIER

dirige le groupe Archer à Romans-sur-Isère.

ALEXANDRE MONTAY

est délégué général du METI (Mouvement des entreprises de taille intermédiaire).

BRUNO GRANDJEAN

est président du directeur de REDEX S.A., leader européen de la «mécanique fine».

DOROTHÉE KOHLER et JEAN-DANIEL WEISZ

sont associés au sein du cabinet KOHLER Consulting & Coaching.

Session accueillie par SNCF Réseau

LE GROUPE ARCHER A RELANCÉ
LA FABRICATION DE CHAUSSURES
À ROMANS-SUR-ISÈRE.

8 sessions

8 sessions

session 3

SESSION 3

SESSION 3

8 SESSIONS

8 SESSIONS

CHAQUE TERRITOIRE EST AUJOURD'HUI PRIS DANS LE DOUBLE JEU DES FORCES DE GLOBALISATION ET D'UN RETOUR DU LOCAL.

D'un côté, on assiste à l'étirement des chaînes de valeur dans un contexte de globalisation technologique, financière, productive et, de l'autre, à la promotion des circuits courts et à la valorisation des actifs locaux spécifiques. Posant le décor, **Pierre Veltz** récuse les thèses de la société post-industrielle, rendues caduques par la convergence industries/services/numérique. Une nouvelle économie et une nouvelle géographie émergent, combinant l'éclatement transnational des chaînes de valeur et la concentration croissante des activités dans l'archipel des grandes régions urbaines. De puissantes forces de dislocation territoriale en résultent, dont on a vu les effets au Royaume-Uni et aux USA, mais auxquelles la France résiste pour le moment.

Cette résistance s'explique notamment par l'ampleur des redistributions publiques et privées - la circulation invisible des richesses - dans un pays où les prélèvements obligatoires représentent plus de la moitié du PIB. Mais, comme le souligne **Laurent Davezies**, depuis la crise de 2008, la croissance de l'emploi privé s'est concentrée dans quelques grandes métropoles régionales, alors que les mécanismes de redistribution publics sont en repli.

Les dynamiques de métropolisation sont renforcées par la financiarisation de l'immobilier. **Ludovic Halbert** montre le rôle que jouent les acteurs privés, mais aussi les gouvernements urbains et nationaux dans les mécanismes de production de l'offre foncière et immobilière.

À rebours de ces mécanismes de concentration de la valeur, dans la Drôme, l'exemple du groupe Archer et de Romans, présenté par **Christophe Chevalier**, illustre la résilience de territoires frappés par la crise. Archer a recréé des emplois en s'appuyant sur les savoir-faire du bassin industriel de Romans. Désormais pilier d'un pôle territorial de coopération économique, le groupe allie entrepreneuriat et coopération pour «incuber le territoire».

Autre pilier trop méconnu du développement de l'activité dans les territoires, le tissu des entreprises de taille intermédiaire (ETI) constitue un enjeu central pour la croissance de l'emploi et des exportations françaises, comme le souligne **Alexandre Montay**. Dans un pays où l'économie est portée depuis les Trente glorieuses par de grands groupes qui investissent désormais moins en France, les ETI françaises sont moins nombreuses qu'en Allemagne, mais affichent de multiples réussites et un lien fort aux territoires, comme l'illustre le cas de Redex, présenté par **Bruno Grandjean**.

Quels enseignements peut-on tirer de la démarche allemande qui promeut une nouvelle révolution industrielle liée à l'irruption du numérique pour l'accompagnement des ETI et PME en France ? **Dorothee Kohler** et **Jean-Daniel Weisz** montrent que l'enjeu principal est moins dans la diffusion de briques technologiques que dans la capacité à «expérimenter ensemble» en s'appuyant sur les ressorts de la «compétitivité relationnelle» entre acteurs économiques. ★

ENTRE TIEN

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE KNAPP

ENTRETIEN
ENTRETIEN
ENTRETIEN



À FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, DANS LE LOIRET, LA SOCIÉTÉ REDEX EST DEVENUE L'UN DES LEADERS EUROPÉENS DE LA MÉCANIQUE FINE. UNE ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) FAMILIALE QUI A SU TRAVERSER LES DÉCENNIES GRÂCE À SA CAPACITÉ D'INNOVATION ET À UN DÉVELOPPEMENT IMPORTANT À L'INTERNATIONAL. UNE FIERTÉ POUR BRUNO GRANDJEAN, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE REDEX S.A.



Bruno Grandjean

Président du directoire de Redex S.A., Bruno Grandjean est aussi président de la Fédération des industries mécaniques (FIM) depuis 2016. Ingénieur de formation, détenteur de plusieurs brevets, ce père de trois enfants a été conseiller municipal de Fontainebleau de 2005 à 2014.

Parmi les nombreuses distinctions qu'il a reçues, il a été lauréat du Prix Montgolfier 2013-Société d'encouragement à l'industrie nationale.



REDEX EST UN MODÈLE D'ETI INDUSTRIELLE À LA FRANÇAISE DONT LES PRODUITS DE HAUTE TECHNOLOGIE S'EXPORTENT DANS PLUS DE 50 PAYS.

« Nos usines sont un facteur de stabilité et de prospérité pour le territoire »

Comment est née l'entreprise Redex ?

Redex a été fondée en 1949 par mon grand-père. Il était ingénieur des Arts et Métiers et il a connu cette période de l'après-guerre marquée par un grand dynamisme entrepreneurial. Il a monté une petite usine à Ivry-sur-Seine pour exploiter un brevet qu'il avait déposé sur un produit, un réducteur épicycloïdal permettant d'amplifier un effort. C'était un homme qui possédait à la fois l'intelligence de la main et celle de la conception et de la production.



© REDEX



Où en est l'entreprise aujourd'hui ?

L'entreprise s'est beaucoup développée. Elle réalise aujourd'hui 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. Nous sommes une petite ETI de 300 personnes et nous sommes implantés au niveau mondial. Entre 80 et 90 % de notre production est exportée.

Notre site principal est en France, mais nous avons une usine en Allemagne, des implantations commerciales dans les principaux pays industrialisés, et aussi deux petits ateliers, l'un en Chine et l'autre aux États-Unis. Il ne s'agit pas de délocaliser notre production, chose que nous n'avons jamais faite, mais de pouvoir commercialiser nos produits dans tous les pays.

Pourquoi précisez-vous que vous êtes une « petite » ETI ?

On juge souvent les entreprises par leur taille. C'est une chose que je ne supporte pas. J'entends souvent qu'il faut aider les PME et les ETI. Mais il ne s'agit pas d'être aidé. Il s'agit avant tout de bénéficier d'un écosystème favorable.

Les entreprises, c'est un peu comme des bateaux. Il y a ceux qui restent au port, ceux qui circulent sur les écluses et ceux qui partent au grand large pour tenter de pêcher dans les eaux internationales. Redex fait partie de cette dernière catégorie. Nous sommes dans les 40^{èmes} rugissants de la mondialisation, nous exportons nos produits à travers le monde.

L'ENTREPRISE FORME PLUS DE 20 APPRENTIS
ET STAGIAIRES CHAQUE ANNÉE.



© REDEX

Même si nous sommes une petite structure, nous ne vivons pas de commandes captives, nous allons chercher des commandes un peu partout sur la planète sur des marchés très concurrentiels où seuls notre créativité, notre dynamisme, notre efficacité et notre cohésion nous permettent de réussir.

Que fabriquez-vous aujourd'hui ?

Ce sont des choses totalement inconnues du grand public. Nous faisons du B to B, nous vendons à d'autres entreprises. Nous concevons des machines qui sont cachées derrière des objets du quotidien. Nous fabriquons encore des réducteurs Redex qui sont les descendants très lointains du réducteur d'origine créé par mon grand-père, mais modernisés par des ingénieurs. Aujourd'hui, nous avons des réducteurs très précis capables de bouger des masses importantes avec des précisions de l'ordre du micron. C'est donc un métier de niche très représentatif des métiers présents dans les ETI, des métiers inconnus qui, comme disent les Allemands, perfectionnent le banal.

Faites-vous uniquement des réducteurs ?

Non, nous fabriquons aussi des machines complètes assez complexes. Il faut être un passionné de mécanique pour les apprécier. Et c'est dommage. Aujourd'hui, les savoir-faire industriels sont oubliés. Quand j'échange avec des responsables, dans l'administration, dans le monde politique, ils ont l'impression que l'industrie, c'est des bateaux, des voitures, des avions. Le reste, ils ne voient pas trop.

Ils pensent que c'est fait par des Chinois dans des usines lointaines. L'industrie est beaucoup plus complexe, elle est composée de nombreux process issus de la révolution industrielle et qui sont sans cesse perfectionnés.



© REDEX

AVEC SES 25 INGÉNIEURS, REDEX CULTIVE SA CAPACITÉ D'INNOVATION.

Dans nos machines, on trouve beaucoup d'hybridation de technologies. Avant, nous étions des mécaniciens purs, maintenant on met des capteurs, de l'informatique. Il y a des mélanges technologiques.

Comment fait-on pour maintenir et développer une ETI ?

Redex s'est réinventée plusieurs fois, mais elle a gardé l'ADN de son fondateur, c'est-à-dire une capacité d'innovation, avec des brevets et de la conception. Nous avons 25 ingénieurs et nous faisons de la recherche. Sur les réducteurs, il y a de la recherche très pointue. Nous travaillons pendant des années pour chercher comment mieux usiner une pièce, comment mieux assembler un réducteur. L'innovation, c'est ce qui nous permet d'être présents, avec un crédit d'impôt¹ recherche qui nous est favorable.

L'autre élément de notre réussite, c'est l'international. Nous nous considérons comme une entreprise française, les pieds dans le territoire, mais nous sommes très ouverts à l'international. À Ferrières-en-Gâtinais où nous sommes implantés, il y a tous les jours des visiteurs qui viennent du monde entier, des Japonais, des Indiens... Nous avons des partenaires, des Suisses, des Italiens, des Allemands, et nous travaillons en réseau. Nous ne pouvons pas être tous seuls. Comme un pays qui a besoin d'alliés, une entreprise a besoin d'être proche d'autres entreprises pour travailler en réseau.



© REDEX

Ce qui explique aussi notre longévité, c'est que durant des décennies, nous n'avons pratiquement jamais versé de dividendes et nous avons réinvesti dans notre outil de production. Pourquoi faire ça ? Parce qu'on aime l'industrie et qu'on ne sait faire que ça. Nos revenus sont produits par notre travail. Notre idée, c'est de créer de la valeur, de faire en sorte que l'entreprise soit de plus en plus importante, et non pas qu'elle verse des dividendes.

Comment êtes-vous implanté ?

En France, nous sommes vraiment dans les territoires. En plus de Ferrières-en-Gâtinais, nous avons acheté une deuxième usine dans le Perche, à Senonches. Et nous avons racheté une usine à l'un de nos confrères en Allemagne, à Pforzheim, dans le Bade-Wurtemberg. C'est l'une des régions les plus industrielles du pays, il n'y a pas de chômage. Les entreprises se volent les ingénieurs. C'est quelque chose qu'on a du mal à imaginer en France.

Les deux usines implantées en France sont très importantes à mes yeux. Elles sont un facteur de stabilité et de prospérité pour le territoire. Je crois beaucoup au rôle citoyen et social de ces usines. Nous accueillons énormément de stagiaires. Il y a beaucoup d'interactions au niveau du tissu économique local. Dans ces usines, les salaires sont plus élevés que dans le commerce ou les services, ce sont des emplois de long terme où on peut se réaliser.

Et ce qui n'est pas très connu, c'est la grande cohésion qui existe dans ces usines. De l'extérieur, on perçoit souvent l'industrie comme l'endroit de la lutte des classes et un lieu de subordination. Chez nous, on travaille en équipe, avec un respect pour chacun des corps de métier qui contribuent à la réalisation de produits sophistiqués dont nous pouvons tous être fiers. ★

¹ Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions.



LES ETI, championnes cachées de l'économie française

En 2008, la Loi de modernisation de l'économie (LME) a introduit une nouvelle catégorie d'entreprise, les entreprises de taille intermédiaire (ETI). Se situant entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises (GE), les ETI comptent entre 250 et 4 999 salariés et ont un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. En 2011 ¹, sur les 3,14 millions d'entreprises marchandes non agricoles implantées en France, 4 794 relevaient de la catégorie des ETI. Celles-ci emploient 3,3 millions de salariés. L'ETI moyenne emploie 700 salariés.

75% des ETI sont familiales ou patrimoniales et comme le souligne **Alexandre Montay**, délégué général du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI), «elles sont ancrées dans leurs territoires et représentent un élément du maillage du pays. En effet, 75% de l'emploi dans les ETI se trouve hors de l'Île-de-France.»

Les ETI se distinguent des autres entreprises par leur forte orientation vers l'industrie manufacturière et le poids des implantations à l'étranger. 34% des salariés des ETI travaillent dans l'industrie manufacturière contre 19% des salariés des autres catégories d'entreprise. Du fait de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 34% du chiffre d'affaire exporté.

Aujourd'hui, les ETI apparaissent souvent comme la version française du Mittelstand allemand (entreprises familiales de taille moyenne souvent industrielles). Pourtant, selon **Dorothee Kohler**, directeur général de Kohler Consulting & Coaching, et **Jean-Daniel Weisz**, associé de KCC, les deux catégories sont difficilement comparables car elles recouvrent des notions économiques et culturelles différentes : «En Allemagne, le terme de Mittelstand renvoie à l'idée d'entreprises familiales indépendantes, avec un attachement fort à leur territoire et une inscription dans la durée. C'est une catégorie plus culturelle que statistique». Les entreprises du Mittelstand allemand ont une grande capacité à passer de la recherche au produit et à développer la dimension internationale. Elles ont misé sur les produits haut de gamme, à forte valeur ajoutée, ce qui offre plus de facilités pour trouver des marchés à l'export. En France, les ETI ont besoin de reconnaissance, dans un pays où on parle beaucoup des grands groupes et des start-up. Mais pour Dorothee Kohler et Jean-Daniel Weisz, il faut aussi relativiser les comparatifs entre la France et l'Allemagne et ne pas faire de l'Allemagne un mythe car les ETI françaises n'ont pas à rougir de leurs résultats. Fortement exportatrices, elles représentent, selon Alexandre Montay, «des fenêtres sur le monde». ★

LES ETI PAR SECTEUR

- 34% dans l'industrie
- 32% dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration
- 14% dans les activités spécialisées, scientifiques, techniques, administratives
- 10% dans l'immobilier, l'enseignement, la santé, l'action sociale
- 6% dans l'information et la communication
- 4% dans la construction



UNE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE MAJEURE

5 000 ETI en France, soit 0,15% des entreprises, représentant :

- 23%** de l'emploi salarié
- 27%** du chiffre d'affaires des entreprises
- 34%** des exportations
- 39%** du PIB (contribution + sous-traitance + consommation)



DES ENTREPRISES CONQUÉRANTES

73,5% des ETI sont présentes à l'international contre **11,7%** des PME.

12 000 filiales à l'étranger. Les ETI internationalisées comptent en moyenne **7** filiales.

42% des multinationales sont des ETI.

49% des ETI internationalisées relèvent du secteur manufacturier.

30% des ETI disposent d'implantations physiques à l'étranger.



LES ETI ET LES TERRITOIRES

Les ETI irriguent les territoires. Hors Île-de-France, on retrouve :

- Les **2/3** des sièges sociaux des ETI.
- 75%** de l'emploi total des ETI.
- 85%** des unités de production des ETI.

1 emploi dans une ETI générerait **3,5 emplois indirects.**





Les mondes du détroit de Gibraltar

UN PROGRAMME PRÉPARÉ PAR SOPHIA BOUFERROU, LOUIS CAILLEAU, ELENA MEJIAS ET ANAËLLE SUBERBIE, ÉTUDIANTS À L'ÉCOLE URBAINE DE SCIENCE PO AU SEIN DU MASTER STRATÉGIES TERRITORIALES ET URBAINES. TUTEUR : VICTOR SAID, ARCHITECTE ET URBANISTE À L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (IAU-IDF).



Tanger, renaissance d'une ville-monde

La Consule générale de France à Tanger, **Muriel Soret**, accueille les auditeurs au consulat pour évoquer la présence de la France dans cette région et les enjeux des relations franco-marocaines.

L'historienne **Leila Maziane** appréhende le détroit de Gibraltar à travers le temps long et l'espace, non seulement méditerranéen mais aussi atlantique. Elle aborde la question des flux humains et commerciaux, la construction du port de Tanger et les « batailles pacifiques » entre les ports espagnols et marocains, entre coopération et compétition.

Les architectes **Hanae Bekkari** et **Malika Laaroussi** proposent une visite urbaine de Tanger, véritable voyage dans le temps et l'espace au sein de cette ville carrefour. Elles relèvent les enjeux qui s'attachent à ses deux façades maritimes et à son arrière-pays. Une visite qui permet aussi de découvrir les différents types de quartiers qui composent la ville, de la Médina aux quartiers informels et au nouveau quartier de la gare LGV, dans le cadre du projet Tanger Métropole.

L'architecte et urbaniste **Abdellatif Brini**, directeur général de l'Agence urbaine de Tanger, expose les mutations progressives de la ville et des modes de vie des Tangérois. La ville vit une transformation accélérée, orchestrée par le projet Tanger Métropole, premier grand projet urbain intégré.

LA CONSULE GÉNÉRALE DE FRANCE
À TANGER REÇOIT LES AUDITEURS.



Aménagement et insertion économique dans la mondialisation

Mounir El Bouyousfi, directeur général de l'Agence pour la promotion et le développement du nord (APDN), apporte son éclairage sur la stratégie de développement économique du Maroc. Entretien des relations privilégiées avec l'Europe, investissant de plus en plus en Afrique, le Maroc se positionne comme un trait d'union entre les deux continents. Et la région du nord est le fer de lance de cette politique.

Véritable « État dans l'État », l'Agence spéciale Tanger Med (TMSA) gère à la fois les zones franches implantées dans la région et les installations portuaires de Tanger Med. La visite du port par **Idriss Haarabi**, responsable d'exploitation, et **Reda Alami**, directeur de la zone industrielle, permet de comprendre comment celui-ci a réussi à se hisser aussi vite à la place de premier port d'Afrique et comment s'articulent la stratégie portuaire et la stratégie industrielle.

Jean-François Gal, directeur de l'usine Renault-Nissan de Mellussa, explique la stratégie d'implantation et les perspectives de développement de l'entreprise au Maroc, avant de convier les auditeurs à découvrir la chaîne de fabrication et le centre de formation.

Pour **Abdelmoula Sadik**, directeur régional de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), la formation professionnelle des jeunes actifs est un enjeu majeur pour répondre aux besoins des entreprises marocaines et étrangères.

© Raphaël Tamponnet

PORT TANGER MED



© Sophie Knapp



© Sophie Knapp

USINE RENAULT-NISSAN DE MELLUSSA



MOHAMED CHAREF

© Sophie Krapp



© Raphaël Tampannet



Le territoire au défi des migrations

Mohamed Charef, docteur en géographie de l'aménagement, rappelle l'importance de la diaspora marocaine à travers le monde. Mais le Maroc est aussi devenu une voie de passage privilégiée de la migration subsaharienne vers l'Europe. Aujourd'hui, face à l'externalisation des politiques migratoires européennes, le Maroc inaugure une nouvelle ère, devenant malgré lui une terre d'accueil.

La Commission régionale des droits de l'Homme Tanger-Tétouan (CRDH) a participé au diagnostic et à la rédaction du rapport du Conseil national des droits de l'Homme de 2013 pour la promotion d'une nouvelle politique migratoire au Maroc. Ses membres nous expliquent quelle est la stratégie nationale mise en œuvre, les effets qu'elle a déjà produits et la façon dont elle se décline localement.

Parallèlement à la nouvelle politique migratoire, des associations locales mènent de longue date une action sociale auprès des migrants. Et depuis plusieurs années, des collectifs de migrants font entendre leur voix dans leur nouveau pays de résidence. Workshops avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (**UNHCR**), la **GIZ**, **Caritas-Délégation des Migrations** et **Les Ponts Solidaires**.

Gibraltar, le rocher de la discorde

Aux portes de l'enclave prospère de Gibraltar, la ville de La Línea de la Concepción est une des plus pauvres d'Espagne. Son maire, **José Juan Franco Rodríguez**, assiste impuissant au commerce de produits illicites et craint un désastre engendré par le Brexit, alors que la ville envoie sur l'enclave un flux important de travailleurs journaliers.

La vocation de Gibraltar, petite enclave britannique, a longtemps été militaire, comme l'explique **Edward Macquisten**, directeur de la Chambre de commerce de Gibraltar. Mais la stratégie économique qu'elle poursuit depuis la fin des années 1980 en a fait le moteur économique de sa région. Cette situation s'appuie cependant largement sur le statut d'extra-territorialité et l'exploitation des différentiels frontaliers dont elle bénéficie, et sur l'accès au marché unique de l'Union européenne. Avec le Brexit, s'ouvre donc pour elle une période d'incertitude.

Pour **Jesús Verdú**, professeur de droit international et avocat, la présence des enclaves complique les relations diplomatiques autour du détroit. Les enjeux écologiques exigeraient pourtant la définition d'objectifs transnationaux et une gouvernance commune de cet espace. Le Brexit vient aujourd'hui ranimer les revendications et les tractations.

Vestige de la présence ibérique depuis des siècles, l'enclave de Ceuta offre à l'Espagne un large contrôle des passages sur le détroit. Mais elle est aujourd'hui au cœur de la question migratoire. **Marcela Iglesias Onofrio**, diplômée en histoire et en droit international et professeure à l'Université de Cadix, souligne que la mise en œuvre de la politique des frontières de l'Union européenne passe par un lien de coopération entre l'Espagne et le Maroc.



© Raphaël Tampouret



© Sophie Knapp

JOSÉ JUAN FRANCO RODRÍGUEZ,
MAIRE DE LA LÍNEA DE LA CONCEPCIÓN

Un développement durable ?

La contrebande a une longue histoire dans la région de Tanger, depuis les protectorats français et espagnols. L'anthropologue **Khalid Mouna** rappelle qu'elle est favorisée par la présence de l'enclave de Ceuta. Il décrit la route du cannabis, depuis le petit producteur jusqu'au grossiste en Europe, soulignant les liens entre le blanchiment d'argent et le développement immobilier de Tanger.

Le spécialiste de géoscience **Driss Nachite** rend compte des mutations de la rive marocaine du détroit, sous l'influence du port de Tanger Med et du tourisme. Les impacts environnementaux et sociaux de ces mutations sont considérables et ne vont pas sans conflits.

En compagnie de **Khalid Mouna**, **Driss Nachite** et **Zoubir Chattou**, sociologue et anthropologue, les auditeurs reviennent sur les temps forts et les questions soulevées durant la mission d'étude. ★



IHEDATE Promotion 2017



LES AUDITEURS

Sarah Abric - Chargée d'affaires publiques territoriales, *Mutualité Française* ● **Marion Alfaro** - Cheffe du service aménagement, *Ville de Paris* ● **Muryelle Angot-Lebey** - Déléguée générale, *UJMM Rouen/Dieppe et UIC Normandie* ● **Xavier Auclair** - Chargé de mission, *EDF Ile-de-France* ● **Christine Baze** - Directrice du développement économique, *EDF Provence-Alpes-Côte d'Azur* ● **Anne-Sophie Boisgallais** - Chargée d'études, *Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole* ● **Benoît Boissière** - Chargé de développement, *IRDSU* ● **Mathias Cadot** - Directeur, *RésO Villes* ● **Magali Castex** - Chef de projet urbanisme durable, *Grand Paris aménagement* ● **Marie Cuq** - Chargée de pilotage financier et stratégique, *Caisse des dépôts* ● **Vanessa Delevoye** - Journaliste, *Agence d'urbanisme de Dunkerque* ● **Sandrine Delsol** - Directrice de projet, *Eurométropole de Strasbourg* ● **Eloïse Denis** - Business developer acteurs publics, *ELAN* ● **Jean Deysson** - Conseiller, *France Urbaine* ● **Joël Fabiani** - Directeur national, *Immochan France* ● **Christopher Fabre** - Chargé de mission affaires institutionnelles, *Enedis* ● **Patrick Falcone** - Adjoint au directeur général, *ONF* ● **Elisabeth Gaillarde** - Directeur marketing Groupe, *Groupe Colas* ● **Michel Garcia** - Délégué du préfet des Mureaux et Ecquevilly, *Préfecture des Yvelines* ● **Bernard Garin** - Directeur, *Centre hospitalier Guillaume Régnier* ● **Christophe Girard** - Responsable rencontres de la Ville & animation réseaux DVCU, *CGET* ● **Victorin Gokpon** - Entrepreneur, *SAS Premier Conseil* ● **Patrick Grégoire** - Directeur de projet Euromed 2, *EPA Euromed* ● **Gwennaëlle Guertlavas** - Directrice de cabinet, *DREAL Auvergne-Rhône-Alpes* ● **Florence Henry** - Responsable partenariats et nouvelles activités, *direction du Réseau - La Poste* ● **Karine Hurel** - Responsable de la cartographie, *CGET* ● **Eric Jean-Baptiste** - Ingénieur général, chef du service de l'innovation de la stratégie et de l'urbanisme réglementaire, *Ville de Paris* ● **Julia Jordan** - Chargée de mission développement des capacités des territoires, *CGET* ● **Marie-Hélène Lebranchu** - Déléguée générale, *UJMM de l'Ain* ● **Nathalie Lemaitre** - Directrice mission Grand Paris, *RTE* ● **Sylvie Lemée-Rousseau** - Responsable des affaires régionales, *Caisse des dépôts Normandie*



© Sophie Knapp

● **Benoît Lomont** - Chef de l'unité de la Charente et de la Vienne, *DREAL Nouvelle-Aquitaine* ● **Gilles Lory** - Secrétaire général, *CFDT Centre-Val de Loire*
 ● **Alexandra Mahé** - Collaboratrice parlementaire, *Sénat* ● **David Marquet** - Directeur délégué Ile-de-France, *Linkcity Ile-de-France* ● **Eric de Mollans** - Chargé
 de projets, *direction générale de la Gendarmerie nationale* ● **Olivier Morzelle** - Sous-directeur des politiques de l'habitat, *ministère de la Cohésion des Territoires* ●
Frédéric Moulin - Délégué territorial Val de Seine, *GRTgaz* ● **Agnès Naton** - Co-directrice, *CGT Auvergne Rhône-Alpes* ● **Elodie Nourrigat** - Architecte libérale, *Sarl NBJ*
Architectes ● **Nicolas Orset** - Directeur adjoint innovation construction développement, *APRR* ● **Valérie Paulet** - Secrétaire générale, *CGT Comité régional Aquitaine* ●
Eric Pelegrin - Directeur du développement Région Est, *Auchan* ● **Claire-Marie Pichet** - Directrice des relations extérieures, *Sncl Réseau Normandie* ●
Sophie Renard - Directrice générale adjointe, *Conseil départemental de Loire-Atlantique* ● **Benoît Sénéchal** - Chargé de développement territorial, *Caisse des dépôts*
Ile-de-France ● **Gabriel Siméant** - Responsable affaires publiques, *RTE Ouest* ● **Raphaël Tamponnet** - Directeur développement et partenariats, *La Poste Business*
unit silver économie ● **Clotilde Terrible** - Secrétaire générale, *Canalisateurs de France* ● **Laurence Thierry** - Directrice marketing secteur public, *Groupe La Poste* ●
Gilles Toutin - Chargé de mission Observatoire des territoires, *CGET* ● **Ludovic Valadier** - Directeur département innovation et développement, *Caisse des dépôts*
Ile-de-France ● **Philippe Valla** - Directeur général culture, *Clermont Auvergne Métropole* ● **Cyril Vanroye** - Directeur adjoint, *direction départementale des*
territoires de la Lozère ● **Henri Venet** - Délégué général, *UIMM de Franche Comté* ● **Frédéric Vignollet** - Responsable acquisitions foncières, *Société du Grand Paris*
 ● **Yannick Vissouze** - Directeur développement économique et tourisme, *Communauté urbaine de Dunkerque* ● **Virginie Wagner** - Directeur grands projets, *Sncl Réseau*
Hauts-de-France.



ENQUÊTE

© Sophie Knapp

LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION TANGÉROISE EST VOLONTARISTE. CENTRALISÉ, TIRÉ PAR LES INFRASTRUCTURES LOURDES ET LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS, IL EST PORTEUR D'UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT AUX CONSÉQUENCES RISQUÉES POUR LES ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX DE LA RÉGION.



LA RECONVERSION DU PORT DE TANGER VILLE VISE À EN FAIRE UNE DESTINATION PHARE DU TOURISME DE CROISIÈRE ET DE PLAISANCE.

© Raphaël Tamponnet

SOPHIA BOUFERROU,
LOUIS CAILLEAU,
ELENA MEJIAS,
ANAËLLE SUBERBIE

POUR UNE APPROCHE CRITIQUE du modèle de développement de la région tangéroise

Ce n'est qu'au tournant du XXI^e siècle que la région Nord devient stratégique pour le développement du Maroc. Mohammed VI souhaite, à travers la signature d'accords de libre-échange, une accélération de la modernisation et de l'ouverture internationale du pays. Après l'entrée du Maroc à l'OMC en 1994 (Charte de Marrakech), l'accord européen de libre échange avec le Maroc entre en vigueur en 2000. C'est dans ce contexte que Tanger, via le port de Tanger Med, devient le premier site de transbordement du pays.



La ville de Tanger se trouve en effet sur l'un des couloirs maritimes les plus fréquentés de la planète. Celui-ci voit passer chaque année près de 100 000 navires¹, représentant 20% du commerce mondial et 5 millions de passagers. Les pouvoirs publics marocains semblent avoir pris la mesure du potentiel économique qu'apporte cette situation géographique au carrefour de quatre ensembles mondiaux, l'Afrique, l'Europe, l'Atlantique et la Méditerranée.

Tanger Med, un capteur des flux mondiaux

Le projet pharaonique de Tanger Med, qui constitue l'un des plus importants hubs de transbordement en Atlantique et Méditerranée, et la création de plusieurs zones franches² répondent directement à l'objectif de capter les flux mondiaux et de faire de la capitale régionale la porte d'entrée des investisseurs en Afrique.

Le développement industrialoportuaire s'accompagne du projet ambitieux de « Tanger Métropole », lancé en 2013, pour attirer des investisseurs internationaux. Cela se traduit par l'aménagement de quartiers d'affaires, de sites touristiques et commerciaux,

d'infrastructures métropolitaines parmi lesquelles une ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Tanger à Rabat. Cette stratégie de « modernisation » vise le désenclavement et le développement économique de la région Nord.

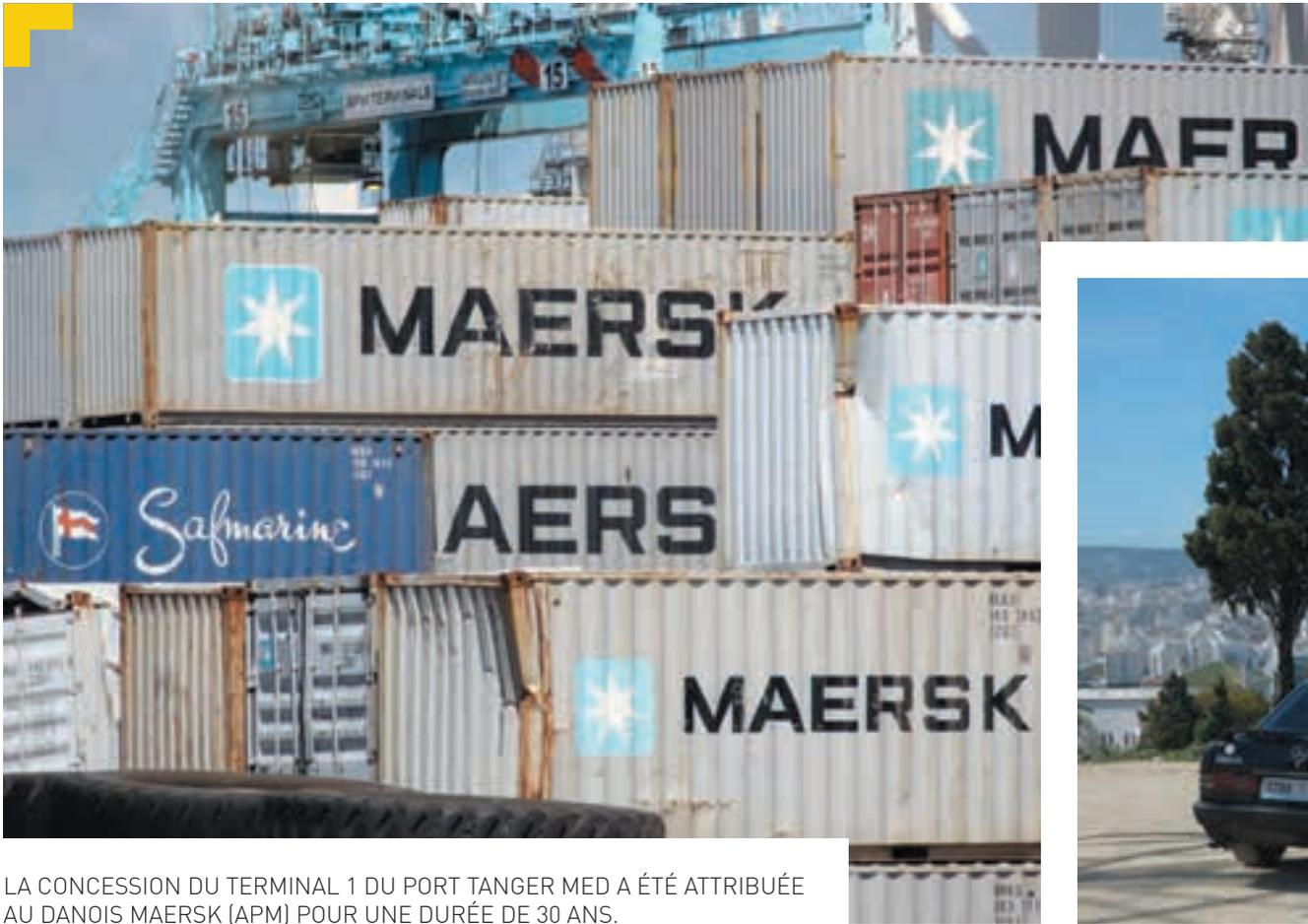
Pour réaliser de nouvelles infrastructures, le Maroc a besoin de l'engagement de financements extérieurs. Pour ce faire, l'un des arguments mis en avant, outre celui du faible coût de la main-d'œuvre et des dispositifs fiscaux très avantageux, est la stabilité politique. Les cibles de ce discours sont diverses : entreprises européennes, fonds souverains des pays du Golfe³, et plus récemment entreprises chinoises. Le 20 mars 2017, le Roi Mohammed VI a signé un protocole d'accord avec un groupe d'investisseurs chinois pour la création d'une ville nouvelle s'étendant sur 2000 hectares au sud de Tanger.

Mais les besoins de financements poussent à l'élaboration de projets directement influencés par les intérêts des acteurs internationaux et à l'application de modèles de développement standardisés. Ainsi, la concession est le contrat majoritairement utilisé pour déléguer la gestion des nouvelles infrastructures. Ce mécanisme place le

¹ N. Marei, 2012, « Le détroit de Gibraltar dans la mondialisation des transports maritimes », *EchoGéo*, n° 19.

² Les zones franches gérées par la TMSA s'étendent sur un territoire de 5000 hectares, comprenant près de 750 entreprises et environ 65 000 emplois, principalement tournés vers les secteurs logistiques, aéronautiques, automobiles, électroniques et textiles.

³ K. Fatimi, 2015, « Les pays émergents : nouvelle destination des fonds souverains », *Géoéconomie*, vol. 74, n° 2, pp. 97-114.



© Raphaël Tampionnet

LA CONCESSION DU TERMINAL 1 DU PORT TANGER MED A ÉTÉ ATTRIBUÉE AU DANOIS MAERSK (APM) POUR UNE DURÉE DE 30 ANS.

territoire concédé aux mains d'intérêts privés et souvent extraterritoriaux. C'est le cas de la concession du terminal I du port Tanger Med attribuée au danois Maersk (APM) pour 30 ans, ou de celle du terminal II au consortium Eurogate Tanger SA (formé en majorité par CMA-CGM et MSC). Par ailleurs, la stratégie marocaine repose sur l'essaimage de zones franches spécialisées, qui a pour inconvénient de réduire la base fiscale et de désavantager les entreprises marocaines petites et moyennes localisées en dehors des zones franches.

Les activités qui s'implantent sont pour la plupart à faible valeur ajoutée. Peu de postes de cadres sont donc créés. De ce fait, le taux de chômage des jeunes diplômés universitaires au Maroc est très élevé ; ce taux serait de 18%⁴, soit 4 fois plus que celui des non diplômés. Ces données remettent en cause la volonté de montée en gamme, d'autant plus que les récents projets d'implantations chinoises à Tanger confortent le pays dans une place de pays « atelier » aux portes du marché européen.

Des ports déconnectés de leur hinterland

Le complexe portuaire de Tanger Med fait écho à celui du port d'Algésiras, sur l'autre rive du détroit. Conçus tous deux par des pouvoirs forts et centralisés, les deux ports sont au centre de stratégies de développement économique dans des régions historiquement délaissées pour des raisons politiques. Leur fonction principale au sein du réseau mondial de transport maritime est celui de plateforme de transbordement (ou d'éclatement

⁴ Chiffres de 2013 issus du Haut-Commissariat au Plan du Maroc repris dans : « Investir dans l'emploi des jeunes au Maroc pour faire face au chômage et à la précarité », Ministère de l'emploi et des Affaires sociales, août 2014.

L'ÉCART SE CREUSE ENTRE LA MODERNITÉ AFFICHÉE DE LA NOUVELLE MÉTROPOLÉ TANGÉROISE ET LA RÉALITÉ VÉCUE PAR UNE MAJORITÉ INVISIBLE DE LA POPULATION.



© Saphie Krapp



© Saphie Krapp

des conteneurs), sans que cela ne profite réellement à l'hinterland. Le port d'Algesiras n'a pas permis la relance de l'activité économique de son arrière-pays malgré l'importance commerciale qu'il a acquis au cours du temps. Le rôle de Tanger Med comme moteur de la stratégie tangéroise peut aussi être sérieusement remis en cause à moyen et long terme.

Le déploiement de tels infrastructures et aménagements territoriaux a en outre des conséquences sur l'environnement, à commencer

par la dégradation des milieux naturels terrestres et marins situés à proximité du port. La prise en compte de ces problèmes est compliquée par la situation géopolitique autour du détroit et le flou juridique qui demeure sur les eaux territoriales⁵.

De plus, l'essor industriel et touristique entraîne des pressions sur les ressources, notamment hydriques, qui à terme peuvent compromettre le développement de la région et entraîner de nombreux conflits.

Les politiques sociales à la traîne

Finalement, la question latente que soulève ce développement est sociale. La réalisation de Tanger Med a entraîné des déplacements de populations sur un rayon de 50 kilomètres⁶ ainsi que des expropriations avec peu ou sans indemnité. Les zones touristiques privatisées prévues par le plan Azur interrogent également l'accès aux services des populations locales. On constate plus généralement un écart entre la modernité

⁵ J. Verdu, « Géopolitique : Brexit et enjeux de coopération environnementale dans le détroit », juriste, Conférence du 6 avril 2017 aux auditeurs de l'IHEDATE, Tanger.

⁶ Z. Daoud, 2013, « Tanger Med : un pari sur l'avenir du détroit de Gibraltar », p. 98-108, Esprit.



L'ASSAINISSEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES QUARTIERS INFORMELS EST UN ENJEU MAJEUR.



affichée de la nouvelle métropole tangéroise et les réalités vécues au quotidien par une majorité invisible de la population, telle que l'absence de transports publics. De même, le manque de perspectives d'évolution durables pour la classe moyenne creuse la fracture avec l'élite marocaine.

© Sophie Knapp

© Raphaël Tarpommet

Face à ces défaillances étatiques, la société civile affiche un certain dynamisme dans plusieurs champs de l'action publique. Parmi eux, on retiendra le désenclavement des régions rurales, notamment grâce à l'initiative des marocains résidant à l'étranger, le développement social des quartiers informels, ainsi que la protection et l'accompagnement des migrants étrangers et des demandeurs d'asile. Mais les panséments que peuvent apporter les associations, pour venir en aide aux plus marginalisés, ne permettront pas de pallier durablement l'absence d'investissement de l'État dans les politiques sociales. La faiblesse des politiques publiques sociales face au rythme du développement économique des métropoles marocaines, et en particulier de Tanger, risquent à terme de remettre en cause la tant vantée « stabilité politique » du royaume.

Ainsi, malgré le relatif succès de la politique de modernisation de Tanger pour en faire une vitrine de l'ouverture du pays, le socle du développement à l'œuvre dans la région laisse d'ores et déjà entrevoir de nombreuses fragilités pour le long terme. Celles-ci sont d'ordre économique (indépendance financière et politique, développement endogène de l'emploi et de l'activité), environnemental (conflits hydriques et fonciers) et sociétal (défaillance de l'État social). ★

LA SOCIÉTÉ CIVILE AFFICHE UN CERTAIN DYNAMISME, COMME DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS ET DES DEMANDEURS D'ASILE.



© Sophie Knapp

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR LA « DESCENTE »⁷ DE L'ÉTAT MAROCAIN

Si une certaine déconcentration du pouvoir royal est notable, elle est loin de signifier décentralisation. Véritable État dans l'État, la TMSA - Agence spéciale Tanger Med, chargée de la gestion du port et des zones franches - est un interlocuteur unique pour tout ce qui relève des ports de Tanger Med et des zones d'activités. Placée sous l'autorité directe du gouvernement, celle-ci sert d'abord la stratégie nationale d'ouverture du Maroc sur le monde, devant l'objectif

de développement régional. La Wilaya de Tanger, institution représentante de l'autorité royale à l'échelle régionale est elle aussi une incarnation de l'État déconcentré. C'est elle qui décide et organise la gestion territoriale. L'Agence urbaine de Tanger n'apparaît que comme un exécutant de la Wilaya.

Le manque d'initiative laissée aux acteurs locaux est à l'origine d'une faible adaptation des projets d'aménagement aux enjeux propres de la région tangéroise. ★

⁷ S. Planel, 2011, « Mobilisations et immobilisme dans l'arrière-pays de Tanger Med. Effet des contradictions de la réforme de l'Etat », Tiers-Monde, Vol. BS, no. 5, pp. 189-206.

SESSION

4

Le gouvernement territorial a-t-il un avenir ?

Intervenants

LONDRES,
« THE WORLD IN ONE CITY »

PATRICK LE GALÈS (coordinateur) est politiste et sociologue, directeur de recherche CNRS au Centre d'études européennes de Sciences Po, professeur à Sciences Po et Corresponding Fellow of the British Academy.

CLAIRE COLOMB est enseignante-chercheuse en sociologie urbaine, urbanisme et aménagement du territoire à la Bartlett School of Planning, University College London (UCL).

FRANCESCA ARTIOLI est maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'École d'urbanisme de Paris.

TOMMASO VITALE est professeur associé de sociologie à Sciences Po et directeur scientifique du master « Governing the Large Metropolis ».

CHRISTINE LELÉVRIER est sociologue-urbaniste, professeure à l'École d'urbanisme de Paris et directrice du Laboratoire Lab'urba.

PATRICK LE LIDEC est chargé de recherche CNRS au Centre d'études européennes de Sciences Po et enseignant à l'École urbaine de Sciences Po.

FRÉDÉRIC GILLI est diplômé de l'ENSAE, docteur en économie, chercheur associé et enseignant à Sciences Po. Il est directeur associé de l'agence Grand Public.

PIERRE VELTZ est président du conseil scientifique de l'IHEDATE.

Session accueillie par la Ville de Paris

8 sessions

8 sessions

session 4

SESSION 4

SESSIONS

8 SESSIONS

8 SESSIONS

DANS UN MONDE DE MOBILITÉ ET DE RÉSEAU, QUE RESTE-T-IL AUX INSTITUTIONS NATIONALES ET LOCALES ? COMMENT LES TERRITOIRES S'ADAPTENT-ILS À DES ENJEUX DE PLUS EN PLUS ORIENTÉS PAR LES FLUX ET DE MOINS EN MOINS PAR LES STOCKS ?

L'État a mis trois cents ans à s'imposer comme forme dominante de l'exercice du pouvoir politique. Mais **Patrick Le Galès** s'interroge : la mondialisation rend-elle cette forme politique obsolète ? Partout, les grandes villes deviennent des territoires insulaires, dont les trajectoires divergent avec le reste du territoire. Ce phénomène produit des effets politiques, comme l'illustrent le vote Trump et le Brexit, mais aussi le retour des villes-États comme Dubaï... Ces évolutions interrogent l'avenir du modèle territorial européen.

L'exemple de Londres, «the world in one city», montre bien, selon **Claire Colomb**, les enjeux de gouvernance et de planification urbaine dans une ville mondiale. Depuis 30 ans, la ville connaît un essor démographique et économique ininterrompu. Mais Londres devient hors de portée des classes moyennes. Les flux de capitaux dans l'immobilier reconfigurent le paysage urbain.

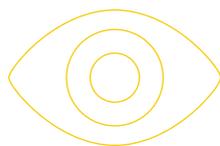
En Italie, **Tommaso Vitale** montre comment Milan a développé une stratégie originale de lutte contre le chômage et de création d'emploi «pour les classes moyennes». Visant à soutenir les petites entreprises artisanales, la ville expérimente une nouvelle approche de la production à travers des principes de mutualisation et de partage.

L'émergence de plateformes met au défi la gouvernance urbaine. **Francesca Artioli** observe, à travers le cas d'Airbnb, la façon dont certains gouvernements municipaux ont adopté des réglementations pour contrôler les activités des plateformes. Mais la mise en œuvre s'avère difficile et la capacité de contrôle des pouvoirs publics limitée.

Les villes européennes sont confrontées à une diversité urbaine et sociale de plus en plus grande, liée aux migrations, mais aussi à la diversité des styles de vie. **Christine Lelévrier** montre les enjeux d'acceptation de la différence, de partage de normes et de valeurs, mais aussi d'accroissement des inégalités que cette évolution soulève. Comment les villes européennes, dont les politiques sont ancrées dans des contextes nationaux plus ou moins pluralistes ou universalistes, gèrent-elles cette diversité ?

Le quinquennat qui vient de s'achever en France a été marqué par de nombreuses réformes territoriales. Mais quel modèle territorial en émerge ? Pour **Patrick Le Lidec**, trois composantes se dégagent de cet ensemble d'initiatives désordonnées : des politiques massives de fusion, des redistributions de compétences entre échelons territoriaux et des tentatives du pouvoir central, partiellement abouties, pour essayer de maîtriser la progression des dépenses publiques locales.

Frédéric Gilli et **Pierre Veltz** reviennent sur un débat prégnant lors des dernières élections présidentielles : la France est-elle «coupée en deux» entre les grandes villes et les «périphéries» ? Telle serait l'opposition dessinée par la géographie du vote. Après le Brexit et l'élection de Donald Trump, les élections françaises apporteraient une nouvelle preuve de la polarisation de la société autour d'une fracture majeure, à la fois culturelle, sociologique et territoriale. La réalité française est plus complexe, mais nécessite de repenser le rapport des métropoles aux territoires. ★



© Sophie Knapp

PIERRE VELTZ SUR LA ZAC DES DEUX-RIVES, À STRASBOURG,
AVEC LES AUDITEURS DE L'IHEDATE

Y-a-t-il deux France ?



Pierre Veltz

Ingénieur et docteur en sociologie, il a été directeur de l'ENPC et de l'IHEDATE. Il a enseigné à l'École des Ponts et à Sciences Po. Après avoir dirigé la mission région capitale auprès du Secrétariat d'État à la région capitale, il a été de 2010 à 2015 président directeur général de l'Établissement public de Paris-Saclay, en charge de concevoir et de mettre en œuvre le projet de cluster. Pierre Veltz est président du conseil scientifique de l'IHEDATE et Grand Prix de l'urbanisme en 2017.



Y a-t-il deux France ? Assistons-nous à une fracture entre la France des métropoles, où se concentrent les élites mondialisées, et la France « périphérique », celle des villes moyennes, des territoires ruraux, des « oubliés de la République » ? Cette idée des deux France a envahi la scène des médias, et aussi le débat politique, au point d'être souvent considérée comme une donnée d'évidence. Que faut-il en penser ?¹

S'agissant d'abord de la réalité de la métropolisation, une polémique a opposé récemment différents économistes, dont Laurent Davezies, à d'autres chercheurs, comme Olivier Bouba-Olga² ou Michel Grossetti, ces derniers faisant remarquer qu'en valeur relative (notamment de l'évolution de l'emploi), certaines villes petites ou moyennes dament le pion aux métropoles, même les plus dynamiques, et insistent sur la diversité des trajectoires de développement possible. Ils n'ont pas tort sur ce point. Mais il est impossible de contester qu'en termes absolus, l'évolution de l'emploi a été, depuis la crise de 2008/2009, nettement plus favorable pour les métropoles. Ceci vaut pour l'emploi en général, mais encore plus nettement pour l'emploi salarié privé. Et cela se confirme pour les périodes les

plus récentes. Entre 2008 et 2016, l'emploi salarié privé a crû de 3,7% dans les quinze premières métropoles labélisées comme telles (Grand Paris compris) contre 0,2% pour le reste du territoire (AdCF, 2017).

À l'autre bout du spectre, toutes les données, et la simple visite de nombreux territoires éloignés des sphères d'influence métropolitaines, révèlent l'existence de spirales de déclin, de déréliction parfois, tantôt sur de vastes zones, comme dans le nord-est de la France, tantôt dans des bassins d'emploi plus locaux. Les écrivains, souvent, du reste, en rendent mieux compte que les chercheurs (on lira par exemple le très beau récit de Jean-Paul Kauffmann, *Remonter la Marne*). Le succès dans l'opinion, et auprès des décideurs, des thèses de Christophe Guilluy³ sur la « France périphérique » ne s'explique pas sans ce sentiment largement partagé. Ces thèses ont le mérite d'avoir attiré l'attention sur ces situations socio-économiques très précaires rencontrées dans une partie de la France dite « profonde », en rappelant que les quartiers dits difficiles de nos banlieues n'ont pas le monopole de cette précarité. Pour autant, l'image des « deux France » est, à mon sens, beaucoup trop simpliste pour être juste.

¹ P. Veltz, « Fractures sociales, fractures territoriales », 20 février 2017, Métis Europe.

² O. Bouba-Olga, *Dynamiques territoriales, éloge de la diversité*, Ed. Atlantiques, 2017.

³ C. Guilluy, *La France périphérique*, Flammarion, 2014.



© Sophie Knapp

SI LES GRANDES VILLES CONNAISSENT DES CONCENTRATIONS DE RICHES, ELLES SONT ÉGALEMENT MARQUÉES PAR UNE SURREPRÉSENTATION DES MÉNAGES PAUVRES.

Primo, il faut noter que, si certaines métropoles vont bien, ce n'est pas le cas de toutes, loin de là. La dynamique des villes de l'ouest et du sud-ouest - dont Toulouse, Bordeaux, Nantes constituent le trio gagnant - n'est pas générale. Lille, Strasbourg, Nancy, Grenoble, Nice présentent des dynamiques en demi-teinte, surtout si on songe à leurs atouts. La métropole francilienne elle-même n'affiche pas des performances très brillantes, une partie de son potentiel de développement s'étant manifestement reportée sur les villes situées à deux heures de TGV ou moins, qui accueillent de nombreux jeunes ménages quittant la capitale,

attirés par un rapport coût-qualité de vie bien plus favorable. Quant aux territoires non métropolitains, ceux de la France des villes moyennes et des petits bourgs, ceux des zones peu denses qu'on dit encore « rurales » - bien que les modes de vie et les structures d'activités s'y rapprochent de celles de la France urbaine dense -, leurs trajectoires sont étonnamment diverses. Ce point est essentiel. De vastes territoires, dans la diagonale qui va de la frontière belge au Massif central, semblent enfermés dans des crises dont, malgré les amortisseurs que constituent les transferts sociaux, il sera difficile de sortir à moins d'un effort de

solidarité massif et spécifique de la collectivité nationale - d'autant plus que ces territoires sont frappés par la double peine de la crise industrielle et du manque d'attractivité résidentielle. Mais en dehors de la grande plaque nord-est, les situations des territoires non-métropolitains sont très variées et très contrastées. On y trouve des zones qui vont bien, voire très bien et parfois, à proximité immédiate, de petits bassins de vie qui périclitent. Lorsqu'on cherche à comprendre les raisons de ces contrastes, les déterminants géographiques semblent souvent s'effacer derrière des contrastes essentiellement socio-politiques, la présence ou l'absence de leaders, par exemple.

Secundo, il est essentiel de rappeler que, si fracture sociale il y a, celle-ci traverse les divers espaces, denses ou peu denses, métropolitains et non métropolitains. Si l'on met à part la région parisienne, les régions françaises ont aujourd'hui des profils socio-professionnels et des niveaux de revenus relativement voisins. Les inégalités y sont plus internes qu'externes. Et on retrouve cette tendance à l'échelle des agglomérations et des territoires locaux. Grosso modo, plus on zoome, plus les inégalités sont fortes ! Si les grandes villes, et surtout l'agglomération parisienne, connaissent des concentrations sans équivalent de riches, parfois





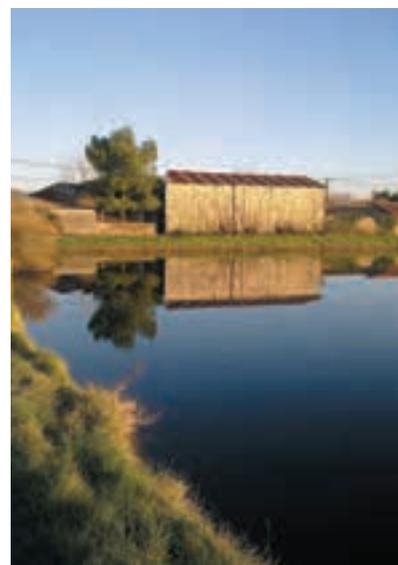
retranchés dans leurs citadelles d'«entre-soi», elles sont également marquées, y compris en cœur d'agglomération, par une surreprésentation des ménages pauvres. À l'échelle du pays, les métropoles, le Grand Paris en tête, concentrent la majorité des pauvres. Globalement, le taux de pauvreté (situé à 60 % du revenu médian) est d'ailleurs beaucoup plus élevé en ville qu'à la campagne et les quartiers populaires des grandes villes restent de loin les principaux foyers de pauvreté. Loin de constituer l'espace homogène des «nouvelles élites», des «gagnants de la mondialisation», les métropoles sont des espaces hautement composites, dont les inégalités internes croissantes posent problème.

Le discours sur les «deux France» ne résiste donc pas à l'analyse. D'un côté, on pourrait dire qu'il y a bien plus de deux France : il y a des France multiples, très diverses, qui se superposent et s'imbriquent. D'un autre côté, on peut soutenir aussi qu'il n'y a qu'une France, parcourue par toutes sortes de flux, striée par de multiples divisions mais aussi rassemblée par une solidarité nationale qui demeure forte. Les divisions géographiques reflètent surtout les divisions sociales. La France, nettement moins inégale au plan des revenus et du patrimoine que les USA ou la Grande-Bretagne (*Rapport sur les*

inégalités mondiales, 2018) est aussi moins inégale géographiquement. Les coupures qui existent entre Londres et le nord du pays, ou entre les métropoles côtières et l'Amérique profonde, ont pesé lourd dans le Brexit et le vote Trump. Rien de vraiment équivalent en France. La fameuse corrélation entre les votes extrêmes (FN en particulier) et la coupure métropoles/périphéries doit ainsi être relativisée⁴. Certes, les taux du vote FN s'accroissent quand on s'éloigne des cœurs des métropoles. Mais, au premier tour des présidentielles, les villes moyennes et le monde rural ne regroupaient que 21 % des électeurs FN, et l'on y trouvait aussi 17 % des électeurs de Macron. En pourcentage de voix exprimées, le vote Macron variait de 26 % au cœur des aires urbaines à 21 % dans les territoires les plus périphériques, le vote FN variant, en sens inverse, de 18 % à 25 %. On est loin de l'opposition binaire souvent postulée.

Plutôt que d'opposer les territoires, il faudrait donc révéler, affirmer et renforcer tout ce qui contribue à la solidarité de fait entre les métropoles et les autres territoires. On constate aujourd'hui des formes multiples d'interaction entre métropoles et territoires avoisinants, avec des dynamiques assez variées⁵. Mais au-delà de ces interactions passives, le temps est venu de construire des

convergences et des coopérations actives, s'appuyant notamment sur les enjeux de la transition énergétique, alimentaire, ou industrielle. Une certaine redistribution des services publics et privés est inéluctable, compte tenu de la démographie. Mais les territoires qui se disent eux-mêmes périphériques ont très souvent de magnifiques atouts à faire valoir. Les territoires gagnants seront ceux qui sauront les mettre en valeur, dans un esprit positif, plutôt que de se borner à pleurer le départ des maternités. ★



© Sophie Krepp

LES TERRITOIRES PÉRIPHÉRIQUES
ONT DES ATOUS À FAIRE VALOIR.

⁴ F. Gilli, B. Jeanbart, T. Pech, P. Veltz, « Elections 2017 : pourquoi l'opposition métropoles-périphéries n'est pas la clé », Note Terra Nova, novembre 2017.

⁵ L. Davezies et M. Talandier, *L'Émergence de systèmes productivo-résidentiels*, La Documentation Française, 2015.



FRANCESCA ARTIOLI, MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME, ÉTUDIE LA RÉGULATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES.

Airbnb, une malédiction pour les villes ?

En quelques années, les plateformes de location immobilière - et notamment la plus connue, Airbnb - ont révolutionné la location de tourisme. Elles ont aussi profondément bouleversé le marché du logement des villes touristiques, contraignant les acteurs publics à inventer de nouvelles formes de régulation.

Les chiffres donnent le tournis. L'année dernière, en France, 8,3 millions de voyageurs, dont 41 % d'étrangers, ont eu recours au leader de la location touristique. Paris (43800 annonces), New-York (32200 annonces) et Londres (24100 annonces) constituent le trio de tête des villes Airbnb.

«Airbnb et consorts ont pris place dans un mouvement de fond préexistant, celui de la mise en marché d'un tourisme qui se veut plus authentique et propose de vivre comme un local, analyse Francesca Artioli, maîtresse de conférences en aménagement et urbanisme à l'université Paris Est-Créteil. Dans un contexte de crise économique, la possibilité de mettre son logement en location sur de courtes périodes, et donc d'accroître ses revenus, a aussi favorisé le développement rapide des plateformes. » Si Airbnb communique largement sur la démocratisation du voyage ou les nouvelles formes de sociabilité qu'il génère, l'entreprise oublie soigneusement d'évoquer les effets négatifs de son activité, pourtant particulièrement visibles dans les villes très touristiques.

La réalité des stratégies spéculatives

«Il y a une question de fond, essentielle, qu'il convient de poser : qui sont les gagnants et qui sont les perdants dans ce processus ?, souligne Francesca Artioli. L'idée de départ - des gens normaux qui louent leur logement entier ou juste une chambre pour arrondir leurs fins de mois - ne reflète pas

toujours la réalité. Dans les villes où la pression touristique est forte, on observe la mise en place de stratégies spéculatives de valorisation immobilière : des logements entiers sont uniquement dévolus à la location et plus à une occupation normale.» Selon la chercheuse, «de véritables professionnels profitent du système pour s'enrichir».

À Barcelone par exemple, sur un échantillon de 300 offres de location, 55% des propriétaires offraient plus d'un logement sur la plateforme. Mais seulement 7% d'entre eux étaient enregistrés en tant que professionnels, ce qui démontre que ces offres multiples se font souvent dans l'illégalité.

Des habitants expulsés de leurs logements

Les effets de ces stratégies spéculatives sont dévastateurs : des habitants sont actuellement expulsés de leur logement parce que leurs propriétaires souhaitent louer via une plateforme. La population de certains quartiers change et avec elle, l'offre commerciale... Les quincailleries ou les cordonneries, indispensables au quotidien des habitants, disparaissent au profit d'enseignes attractives pour les touristes. Dans certaines copropriétés, la guerre est même déclarée entre les touristes bruyants jusque tard le soir et les habitants qui travaillent tôt le matin.

«L'effet direct des activités des plateformes sur ces phénomènes observés dans de nombreuses villes touristiques reste cependant difficile à prouver avec des données scientifiques. Il est certain, cependant, que les plateformes ont accéléré, en l'empirant, un ensemble de phénomènes qui étaient déjà là», indique Francesca Artioli.

Quelle action publique envisager ?

«Pour contrôler et éventuellement réprimer les abus constatés sur les plateformes de location immobilière, une municipalité a besoin d'identifier le plus facilement possible les logements et leurs propriétaires, poursuit-elle. Or, les plateformes refusent de livrer ces données.»

Pour contourner cet obstacle, le Conseil de Paris a voté, en juillet 2017, l'instauration d'un numéro d'enregistrement obligatoire pour ces locations. L'objectif de cette mesure est d'améliorer la capacité de contrôle des pouvoirs publics. Dans les faits, seul un travail de fourmi – des enquêtes de terrain grâce à un porte à porte effectué par les agents municipaux – s'avère efficace pour infliger

des amendes aux propriétaires hors la loi. En Europe, certaines villes ont développé un arsenal particulièrement répressif, à l'image de Barcelone. La capitale catalane exige une licence professionnelle de la part de tous les propriétaires de logements en location touristique. Elle a cessé d'en accorder de nouvelles dans son centre historique, où le manque de véritables habitants était devenu problématique. En 2016, des amendes de 600 000 € ont été infligées aux plateformes mettant en ligne des annonces illégales. Une brigade d'agents municipaux a été créée : l'objectif est d'arriver à 110 agents en 2018. «C'est une véritable remise en cause du modèle d'attractivité touristique qui prédominait jusqu'alors dans cette ville», note Francesca Artioli. Milan a pour sa part négocié un accord original avec Airbnb : la plateforme s'est engagée à mettre des logements gratuits à disposition des familles de personnes hospitalisées à Milan qui ne parvenaient plus à se loger à des prix raisonnables.

Fairbnb, la plateforme éthique

Un projet alternatif fait actuellement beaucoup parler de lui, la plateforme Fairbnb. Ses fondateurs l'ont lancée dans le but de contrecarrer les effets négatifs du tourisme sans contrôle : «Nous voulons donner la priorité aux personnes et pas aux bénéfices financiers [...] Notre plateforme n'est pas détenue par des investisseurs inconnus, mais par ceux qui l'utilisent et subissent les conséquences de son utilisation : hôtes, voyageurs, voisins. Fairbnb s'assure que les décisions sont orientées vers le bien commun du voisinage». La plateforme s'engage aussi à rendre ses données publiques et transparentes, contrairement à Airbnb. ★

VANESSA DELEVOYE

Vanessa Delevoye est journaliste, rédactrice-en-chef du magazine « Urbis le Mag » édité par l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR).

Cet article rédigé en septembre 2017 est paru, dans une version plus détaillée, sur www.urbistemag.fr



Union européenne : un espace commun ?

Intervenants

FRANCESCO SARACENO (coordinateur)
est économiste, chercheur à l'OFCE
et enseignant à Sciences Po Paris.

BARBARA KUNZ
est politiste et chercheuse au Comité
d'études des relations franco-allemandes
(CERFA).

JEAN QUATREMER
couvre depuis 1990 l'actualité européenne
pour Libération et anime le blog
«Dans les coulisses de Bruxelles».

MATTHIEU HERBERT
est membre de la Task force
de la Commission européenne pour
les négociations avec le Royaume-Uni.

MARIE BUSCAIL
est conseillère Antici à la représentation
permanente de la France auprès
de l'Union européenne.

LEWIS DIJKSRA
est le chef adjoint de l'unité
de développement et d'analyse
économique à la Direction générale
de la politique régionale et urbaine
de la Commission européenne.

MATHILDE DUPRÉ
est en charge du programme
pour la responsabilité dans
les accords de Commerce
au sein de l'Institut Veblen.

PHILIPPE POCHE
est directeur général de l'Institut
syndical européen (ETUI) et chargé
de cours invité à l'Université catholique
de Louvain (UCL) et au Collège d'Europe.

PAUL DE GRAUWE
est économiste, titulaire de la John Paulson
Chair in European Political Economy
à la London School of Economics (LSE)
et ancien parlementaire belge.

*Session accueillie par les Représentations
de la France et de la Région Occitanie
à Bruxelles*

8 sessions

8 sessions

session 5

SESSION 5

SESSION 5

8 SESSIONS

8 SESSIONS

60 ANS APRÈS LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE ROME, L'UNION EUROPÉENNE EST À UN NOUVEAU CARREFOUR DE SON EXISTENCE. L'EUROPE PEUT-ELLE ENCORE TENIR LES PROMESSES DE PAIX ET DE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE QUI LA FONDENT ?

Le scepticisme gagne du terrain dans les opinions publiques, le sentiment d'appartenance à un ensemble commun se délite. La gouvernance économique de l'Union a été mise en place quand le consensus en macroéconomie prônait une intervention publique limitée et s'appuyait sur les mécanismes de marché pour assurer la convergence. Pour **Francesco Saraceno**, la crise a remis en cause ce consensus. L'Union européenne semble plus que jamais fonctionner à plusieurs vitesses, avec ses gagnants et ses perdants. Il est temps de doter la zone euro d'un véritable gouvernement économique.

Cette perspective dépend notamment de la renaissance du « couple franco-allemand », promue par Emmanuel Macron. Mais, qu'il s'agisse de la réforme de la zone Euro ou de l'Europe de la défense, **Barbara Kunz** appelle à ne pas sous-estimer les obstacles politiques et idéologiques à surmonter de part et d'autre du Rhin.

Le rayonnement du projet européen dépend aussi de sa capacité à se démocratiser. Pour **Jean Quatremer**, « l'Europe s'est faite dans le dos des peuples ». Mais il est facile d'accuser l'Union européenne en dissimulant la responsabilité des gouvernements nationaux. La culture du compromis qui caractérise le fonctionnement de l'Union est décrite par **Marie Buscail**, à travers son expérience de conseillère à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

Avec le Brexit, l'Union va pour la première fois

devoir s'amputer d'un membre. **Matthieu Herbert** explique le cadre prévu par l'article 50, les lignes rouges définies par les 27 membres, les principaux points d'achoppement que les négociateurs devront dénouer et ce que pourraient être les contours des nouvelles relations du Royaume-Uni avec l'Union européenne.

L'unification européenne favorise-t-elle la convergence des niveaux de vie et le rattrapage des régions périphériques ? **Lewis Dijkstra** aborde les dynamiques territoriales à l'œuvre au sein de l'Union dans les domaines économique, social et environnemental et explicite l'évolution de la doctrine européenne en matière de cohésion.

S'il est un domaine où l'Union affiche son volontarisme, c'est celui de la politique commerciale : plus d'une trentaine de négociations bi ou plurilatérales sont en cours, avec plus de 60 pays. Comme l'explique **Mathilde Dupré**, l'Union promet la mise en place d'accords de commerce et d'investissement de « nouvelle génération » qui visent à lever les barrières commerciales non tarifaires et à harmoniser les normes en matière technique mais aussi sociale, sanitaire ou environnementale. Ce qui soulève la question de la compatibilité de ces accords avec les grands défis sociaux et environnementaux de ce début du XXI^e siècle.

Enfin, **Paul de Grauwe** et **Philippe Pochet** donnent leur vision des moyens de lutter contre les forces centrifuges en Europe et des mécanismes à mettre en place pour renforcer l'Union. ★



© DR



La monnaie unique en sursis



Francesco Saraceno

Docteur en économie (Universités de Rome et de Columbia), chercheur à l'OFCE. Il enseigne la théorie macroéconomique européenne et internationale à Sciences Po Paris.

Dernière publication :
L'économie à l'épreuve des faits,
RB Edition, 2017.

La zone euro est minée par les divergences entre économies nationales, que la crise a fortement renforcées. Promouvoir la convergence est une question de survie pour la monnaie unique.

L'Europe sort à peine d'une crise de presque une décennie, qui a fortement renforcé les divergences entre les territoires. Celles-ci préexistaient à la crise, mais elles ont été exacerbées par les politiques menées tant dans les pays de la « périphérie » en crise que dans les pays du « centre » de la zone euro. Le débat de ces derniers mois sur la réforme de la zone euro porte sur les institutions les plus adaptées pour éviter que, face à un nouveau choc, un nouveau processus de divergence ne conduise à la dissolution de la zone.

La crise commencée en 2007 est une crise de surendettement du secteur privé. Ayant appris les leçons de la grande récession des années 1930, les autorités des pays avancés et émergents ont secouru le secteur bancaire puis mis en place des plans de relance ; la dette publique a donc augmenté de manière significative. À partir de 2010, la narration de la crise a changé, et l'attention s'est

focalisée sur la dette publique, oubliant un secteur privé qui était encore fragile. Ceci est particulièrement vrai en Europe, où la crise grecque, et la contagion qui s'en est suivie, ont été gérées comme si l'irresponsabilité budgétaire était généralisée, et source ultime de la récession. On a vite oublié que la dette grecque était seulement le déclencheur d'une crise de balance de paiements, issue d'une décennie de développements divergents : excès de demande (et déficits commerciaux) pour les pays de la périphérie, qui se sont endettés auprès des pays du centre qui eux avaient un excès d'épargne.

L'ajustement aurait dû être symétrique, en réduisant les excès de demande comme les excès d'épargne. Mais l'austérité généralisée et les « réformes structurelles » ont plongé la zone euro dans une deuxième récession.

Alors que la crise semble enfin être derrière nous, les économies de la zone euro sont aujourd'hui encore plus diverses qu'elles ne l'étaient en 2007. La récession prolongée a eu des effets permanents sur le potentiel de croissance des pays du sud, dont la capacité productive est durablement diminuée.





Les pays du centre, et notamment l'Allemagne, ont au contraire joui d'un afflux de capitaux, et ont prospéré en accumulant des excédents commerciaux encore plus élevés (l'excédent commercial allemand représente aujourd'hui plus de 8% de son PIB, en violation flagrante, et impunie, des indicateurs de déséquilibre macroéconomique mis en place par la Commission).

Le constat est donc sans appel : la zone euro a manqué de mécanismes efficaces pour enrayer la divergence avant la crise, et depuis 2010 elle a mis en place des politiques qui l'ont exacerbée.

Si on ne veut pas que la prochaine crise mène à l'éclatement de la zone euro, il faut enfin mettre en place des mécanismes, si possible automatiques, capables d'estomper les divergences chaque fois que les pays de la zone sont confrontés à un choc asymétrique (ou réagissent différemment à un choc commun). Toute proposition de réforme doit être évaluée par rapport à cet objectif capital.

Deux approches se confrontent aujourd'hui : la première voit dans les faiblesses de quelques pays membres la source de la crise, et dans l'élimination de ces faiblesses la clé pour éviter des nouveaux dérapages (et la contagion associée). C'est la vision sous-jacente aux politiques menées depuis 2010 : une fois que les pays « déviants » auront « fait leurs devoirs » (une expression utilisée par Angela Merkel) en remettant leurs comptes publics



© Sophie Knapp

L'AUSTÉRITÉ GÉNÉRALISÉE A PLONGÉ LA ZONE EURO DANS UNE DEUXIÈME RÉCESSION.

en ordre, les marchés, supposés efficaces, assureront la convergence et résorberont les chocs. À ce cadre conceptuel s'oppose une vision qui réfute que les marchés puissent toujours absorber les chocs et les forces centrifuges. Un effort de coordination des politiques nationales et des outils communs sont nécessaires, pour « partager le risque » posé par les chocs asymétriques. La discussion sur les prérogatives du ministre des Finances de la zone euro est en ce sens paradigmatique. D'un côté, les partisans de la réduction du risque dans chaque pays voient ce ministre comme un gardien de la discipline budgétaire des États, en complément (ou en substitution) d'une Commission souvent jugée trop laxiste. De l'autre, les partisans du partage des risques le voient en institution qui coordonne les politiques (fortement différenciées) des différents pays et qui, doté d'un budget propre, pourrait

se charger de la fourniture des « biens publics européens » avec un œil sur la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

La théorie de l'efficacité des marchés a été plusieurs fois, ici et ailleurs, désavouée. Il est donc nécessaire que la future architecture de la zone euro prévoie des formes de partage du risque.

Au regard de ce constat, il faut désormais prendre position dans le débat en cours. ★



ENTRETIEN
ENTRETIEN
ENTRETIEN

Jean Quatremer

« Le déficit démocratique est français autant qu'européen »

Pourquoi et pour qui avez-vous écrit « Les salauds de l'Europe » ?

J'en ai assez de l'aspect binaire du débat européen en France. Dans notre pays, soit on trouve que tout ce que fait l'Europe est formidable et on défend l'ensemble des politiques européennes, soit on est dans la critique constante et on veut détruire l'Union européenne. Comme s'il fallait tout effacer et reconstruire autre chose, alors que cette logique ne mène à rien. D'où le sous-titre de mon livre, « Guide à l'usage des eurosceptiques ». Il faut introduire de la complexité dans le débat autour d'une Europe où tout n'est pas parfait mais qui ne peut se comprendre qu'au regard de l'Histoire. Seule l'Histoire éclaire les institutions qui existent à Bruxelles. Les citoyens ignorent qui fait quoi, comment est réparti le pouvoir, comment sont réparties les compétences. Cette complexité est le résultat d'un compromis entre les États, parce que l'Europe est d'abord une Europe des États avant d'être une Europe des peuples. Donc je tente de réintroduire du gris. Parce que l'Union européenne, c'est du gris. Ce n'est ni le bien ni le mal absolu.



Il a commencé à couvrir l'actualité européenne pour Libération du temps de François Mitterrand et Jacques Delors. Son blog « Dans les coulisses de Bruxelles » a reçu le prix Louise Weiss du journalisme européen en 2006.

Cette vision sur le temps long permet peut-être au journaliste de comprendre mieux que personne les rapports de forces qui existent au sein de l'Union européenne.

Où se situe l'Europe des peuples dans tout cela ?

Selon moi, l'Europe des peuples n'existe pas. Elle existera peut-être un jour, mais je ne la verrai pas de mon vivant. L'Europe fonctionne parce que les États le veulent bien. Quand un État n'en veut plus, il peut en sortir. On l'a vu avec le Brexit.

Il faut rappeler que l'Union européenne existe parce qu'après 1945, les États étaient épuisés et qu'ils ont vu l'Europe comme une possibilité de garantir la paix. Mais si on avait fait un référendum en 1950, cinq ans après la guerre, je ne pense pas que les Français auraient été favorables à une réconciliation franco-allemande. Il faut donc assumer que l'Europe s'est faite dans le dos des peuples, qu'elle n'est pas née d'une volonté populaire. Mais c'est une bonne chose. Ça signifie qu'il y a eu des dirigeants capables de voir un peu plus loin que les passions populaires du moment. Certes, sa fondation n'a pas été démocratique. Mais en même temps, l'Europe, c'est le respect des diversités et la volonté de travailler ensemble. Le problème, c'est que les dirigeants actuels ne revendiquent pas cet héritage.

Dans les faits, les États sont toujours aux commandes et ils sont à la réception. Entre les deux, il y a une « boîte » communautaire permettant de régler des conflits qui se réglaient dans le passé par les armes. Aujourd'hui, le recours, c'est la norme juridique, la cour de justice européenne. Ça peut paraître très ennuyeux de l'extérieur, mais je dis toujours qu'il vaut mieux s'ennuyer que d'être dans une tranchée.

L'Union est-elle allée trop loin ?

Nous avons des institutions pour négocier, avec le Conseil européen au sommet. Or le Conseil européen, c'est une assemblée de 28 chefs d'État et de gouvernement qui se réunit à huis-clos et qui prend des décisions à l'unanimité. Quand j'entends certains d'entre eux rentrer dans leur pays après un Conseil européen et expliquer qu'ils se sont battus comme des lions mais qu'ils ont dû succomber face aux assauts des autres pays, c'est faux. Mais ça les sert beaucoup de dire que c'est de la faute de Bruxelles. C'est ainsi que certains chefs d'État ou de gouvernement justifient qu'ils doivent réformer dans leur pays à cause de Bruxelles. Pour ne pas endosser leurs responsabilités. Cette « boîte » communautaire, d'une certaine manière, les déresponsabilise. Et hélas, ce récit est souvent cru par une partie des citoyens européens. Sans parler des médias qui ne font que l'amplifier. Quand je regarde la télévision, je me demande de quoi ils parlent. Manifestement, ils n'ont pas compris comment fonctionnent les institutions européennes. Si la France ou l'Allemagne s'opposent à une décision, elle ne se fera pas. Tout le reste n'est qu'apparence. Même le Parlement européen n'est qu'apparence puisqu'il est composé de 28 « petits parlements nationaux » qui siègent côte à côte mais qui représentent leurs États respectifs.

Finalement, on partage très peu de choses. Les États ne veulent pas d'un État fédéral avec des institutions fédérales. On le voit par exemple au niveau de la justice. Aujourd'hui, à l'heure où les terroristes se moquent des frontières,





il n'existe toujours pas de crimes fédéraux. Il devrait y avoir un procureur européen avec une force de police européenne. Nous n'avons pas de renseignements extérieurs européens, à l'image de la CIA. Et c'est la même chose pour l'immigration. Les États ne veulent pas partager.

Donc même si ce qui a déjà été fait au niveau européen est fantastique, c'est encore extrêmement limité, contrairement à ce que disent les europhobes.

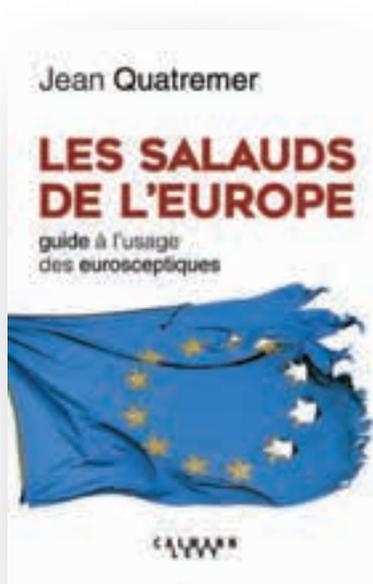
Quelle est la place de la démocratie, 60 ans après la création de l'Europe ?

Je crois que le moment du contrôle démocratique est venu. Je ne propose pas une révolution, mais un certain nombre de réformes. Le Conseil européen devrait être supprimé. Mais ce sera difficile parce que les chefs d'État et de gouvernement ont le contrôle de l'Union européenne et qu'ils ne veulent pas le lâcher. Et la France a un problème supplémentaire, c'est qu'elle n'est pas une démocratie. Je m'explique : les Français ont le sentiment que tout est décidé à Bruxelles sans qu'ils comprennent par qui, pourquoi et comment. Mais il y a une grande différence entre la France et les autres pays européens. Quand la chancelière allemande vient à Bruxelles, elle va d'abord devant son Parlement pour donner l'ordre du jour et la politique qu'elle va défendre. Elle demande à son Parlement s'il est d'accord et il y a un vote. Et quand elle rentre de Bruxelles, elle retourne devant son Parlement pour exposer ce qui a été décidé et s'assurer qu'il est d'accord. C'est ce que j'appelle la

LES SALAUDS DE L'EUROPE.
GUIDE À L'USAGE DES EUROSCEPTIQUES,
JEAN QUATREMER, CALMANN-LÉVY, 2017.



démocratie. En France, le Président de la République considère que la politique étrangère et la politique européenne font partie de son domaine réservé. Donc qui décide de la politique européenne pendant cinq ans ? Le Président et son Conseiller pour les affaires européennes. Le Président ne va pas devant son Parlement pour lui soumettre la politique qu'il va défendre à Bruxelles ou rendre compte de ce qui a été décidé car il n'en a pas le droit. C'est le Premier ministre - qui ne va jamais à Bruxelles - qui rend compte devant le Parlement de ce qui a été décidé lors d'un Conseil auquel il n'a pas assisté. Contrairement aux autres pays, nous avons organisé l'absence de contrôle. Les Français ont une perception fautive, celle d'un déficit démocratique européen. La réalité, c'est qu'il y a un déficit démocratique français. ★



L'univers des réseaux : des territoires structurés ou débordés ?

Intervenants

MICHEL SAVY (coordinateur)

est professeur émérite à l'université Paris Est (École d'urbanisme de Paris, École des Ponts) et chercheur associé au laboratoire SPLOTT de l'IFSTTAR.

NICOLAS QUINONES-GIL

est responsable du département des études et de l'observation des marchés à l'ARAFER.

CHRISTOPHE RIPERT

est directeur général adjoint en charge de l'innovation, du développement et de la gestion du patrimoine de la SEM SOGARIS, foncière en immobilier logistique urbain.

ISABELLE BARAUD-SERFATY (coordinatrice)

est consultante en économie urbaine (Ibicity) et enseignante à Sciences Po Paris.

STÉPHANE GRUMBACH

est directeur de recherche à l'Inria, où il dirige le groupe de recherche Dice consacré à l'économie des données. Il est aussi directeur d'IXXI, l'Institut des systèmes complexes de l'ENS Lyon.

MICHEL BÉNA

est directeur adjoint de la R&D à RTE.

MARTIN VANIER (coordinateur)

est géographe, professeur à l'École d'urbanisme de Paris et consultant chez Acadie.

FRANÇOIS HAMET

était, lors de la session, directeur des relations avec les territoires du groupe La Poste.

*Session accueillie par le Groupe
La Poste et RTE*

8 sessions

8 sessions

session 6

SESSION 6

SESSIONS

8 SESSIONS

8 SESSIONS

LES TERRITOIRES SONT STRUCTURÉS PAR DES RÉSEAUX PHYSIQUES QUI TRANSPORTENT DE L'ÉNERGIE, DES MARCHANDISES OU DES DONNÉES.

En France, le paysage est tenu par quelques grandes entreprises, publiques ou privées, qui se partagent le monde des réseaux, selon des logiques monopolistiques de droit ou de fait. Mais de nouveaux acteurs font irruption : géants du numérique, gestionnaires de plateformes, opérateurs de la ville intelligente. Comment se transforment les entreprises traditionnelles, quelle est la stratégie des nouveaux entrants et que peuvent les régulations territoriales ?

Les effets des réseaux d'infrastructures sur le territoire se déroulent dans le temps long. En s'appuyant principalement sur l'exemple des réseaux ferroviaire et routier en France à partir du XIX^e siècle, **Michel Savy** développe la notion controversée « d'effet structurant des infrastructures ».

À travers l'exemple des cars « Macron », **Nicolas Quinones-Gil** décrit la création d'une offre inédite de transport interurbain, sa structuration géographique et les nouvelles pratiques de mobilité qu'ils suscitent.

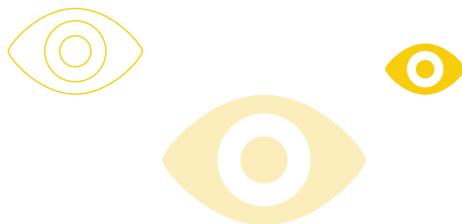
Le transport des marchandises est tout aussi important que celui des personnes. La logistique est une fonction essentielle des économies modernes. **Christophe Ripert** explique la stratégie de Sogaris, en particulier en milieu urbain, pour développer une offre d'immobilier logistique moderne et insérée dans le territoire.

La révolution numérique saisit les villes et provoque une profonde transformation de ses modes de production. **Isabelle Baraud-Serfaty** analyse le glissement serviciel de la ville à l'heure où la capacité à embarquer les usagers prime. Les

« agrégateurs », capables d'opérer les nouvelles « infrastructures » de la ville que sont désormais les plateformes, s'affirment comme des acteurs clés qui concurrencent les collectivités locales dans leur rôle même d'autorité organisatrice. Mais, comme l'explique **Stéphane Grumbach**, l'Europe est marginalisée dans le développement exponentiel des plateformes.

Pour **Martin Vanier**, les territoires n'ont jamais été autant « outrepassés » et « débordés » par les réseaux d'infrastructures et de services. Comment articuler la puissance des réseaux et le pouvoir des territoires aux différentes échelles ? Dans une société bousculée par le « capitalisme réticulaire », peut-être faudrait-il parler de « management des réseaux » en lieu et place de l'aménagement des territoires.

Le transport de l'électricité est l'expression parfaite des interdépendances créées par un réseau. **Michel Béna** montre la façon dont ce réseau s'organise à de nouvelles échelles, en particulier celle de l'Europe. Quant au réseau postal, tout en conservant un maillage territorial très serré, il s'est considérablement redéployé pour tenir compte des nouveaux marchés (baisse du courrier, augmentation des colis) et trouver les gains de productivité nécessaires, comme l'explique **François Hamet**. Ce redéploiement a fortement transformé le rapport du système postal au territoire. ★



© Luc Tebour

LES TRAVAUX DE MICHEL SAVY PORTENT SUR L'ÉCONOMIE ET LA POLITIQUE DES TRANSPORTS, PLUS PARTICULIÈREMENT LA LOGISTIQUE.

Réseaux et territoire : le paradoxe des effets structurants



Michel Savy

Professeur émérite à l'université Paris Est (École d'urbanisme de Paris, École des Ponts).

Dernière publication : *Le transport de marchandises. Économie du fret, management logistique, politique des transports*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017.

Les infrastructures relèvent des « conditions générales de la production », éléments préalables sans lesquels le développement économique est ralenti voire empêché. Le financement public des infrastructures se justifie par les effets de développement qu'il autorise.

Le lien entre développement et transport opère par l'intermédiaire du territoire. L'extension du système de transport s'est longtemps inscrite sous la rubrique de l'« effet structurant des infrastructures » : la dotation d'une région avec une infrastructure nouvelle la rend plus accessible, plus attractive pour les

capitaux extérieurs, elle abaisse les coûts de ses consommations et de ses productions, facilite ses importations et ses exportations. Elle contribue donc à son développement, voire le déclenche.

L'argument ayant été utilisé au-delà du raisonnable, une polémique s'est ouverte sur la pertinence de la notion même d'effet structurant. Il est aujourd'hui admis que, dans un pays déjà largement équipé, une infrastructure additionnelle ne déclenche pas à elle seule le développement d'une région. Elle en renforce la possibilité dès lors que des projets susceptibles d'en tirer parti, et des acteurs pour les promouvoir, se mettent en place. L'infrastructure est une condition nécessaire, mais non suffisante, du développement économique.

Modèle de production et système de transport

La congruence territoriale du système de transport et du système économique s'observe, à larges traits, pour chaque phase que découpe la succession des modèles productifs. La phase d'expansion des années 1970 - la diffusion de la production fordiste - fut une phase de réallocation

et division spatiale des activités industrielles. Elle n'aurait pas été possible sans une évolution adéquate du système de transport (infrastructures et services). La phase actuelle de production flexible est marquée par la mondialisation et la métropolisation des activités. Elle s'appuie sur une organisation en réseau où les moyens de communication, parmi lesquels le transport de fret et la logistique, jouent un rôle primordial. Un nouveau modèle émerge aujourd'hui, avec la nécessaire transition énergétique et la diffusion des techniques numériques, où le transport sera fortement touché par les transformations d'ensemble et y contribuera en retour.

Une vision de long terme

Cette relation de congruence entre infrastructure et territoire n'est pas pour autant un phénomène simple. Dans un premier temps, la rareté des équipements nouveaux leur confère un réel pouvoir structurant sur le territoire. Toutefois, au fur et à mesure que les réseaux se développent, leurs effets se nuancent. À leur mise en service, ils drainent un volume croissant de marchandises et jouent pleinement leur rôle dans le modèle de production en place.



À plus long terme, l'extension et la densification de leur maillage assure une couverture de plus en plus homogène du territoire : leur effet discriminant entre les régions « branchées » et celles qui ne l'étaient pas s'atténue. Quand une infrastructure de transport dessert également plusieurs territoires, elle cesse d'être un facteur

d'arbitrage entre plusieurs sites concurrents. D'autres facteurs, naguère secondaires, deviennent les éléments déterminants de comparaison et de choix. Le pouvoir de structuration du territoire par un réseau diminue au fur et à mesure que celui-ci se renforce ! C'est le paradoxe des effets structurants.★



© Sophie Knapp



LE PLAN ROUTIER BRETON

Dans les années 1960, le gouvernement français lança un programme destiné à soutenir le développement économique de la Bretagne : cette région périphérique connaissait une période cruciale d'exode rural appelant la création massive d'emplois de substitution dans l'industrie et les services. Parmi les mesures adoptées figurait la réalisation d'un réseau de voies routières rapides facilitant la circulation interne à la région et son branchement sur l'espace national et européen.

Le développement économique breton fut particulièrement intense, avec un renouvellement du système agro-alimentaire et une industrialisation inédite. Une enquête

ex post fut menée par le ministère de l'Industrie auprès des entreprises installées, portant sur les facteurs de leur venue : la qualité du réseau de transport fut citée dans un rang très modeste, bien après les facteurs immédiatement liés à l'activité des entreprises interrogées.

On pourrait en conclure que le plan routier breton n'a eu qu'un effet limité. À notre avis, c'est la conclusion inverse qui se dégage ! Si les chefs d'entreprise ne citent pas la question du transport, c'est que celle-ci est résolue.

L'expérience du plan routier breton démontre bien le « paradoxe des effets structurants ».

© Sophie Knapp



ENTRETIEN
ENTRETIEN
ENTRETIEN

« L'Europe est une ressource »



RTE EXPLOITE, ENTRETIENT ET DÉVELOPPE LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE TENSION 63 000, 225 000 ET 400 000 VOLTS EN FRANCE. FORTEMENT IMPLIQUÉ DANS LA CONSTRUCTION DE **L'EUROPE DE L'ÉLECTRICITÉ**, RTE EST L'UN DES ACTEURS MAJEURS D'UN RÉSEAU EUROPÉEN COMPORTANT 300 000 KM DE LIGNES ALLANT DU PORTUGAL À LA POLOGNE EN PASSANT PAR LA GRÈCE. **EXPLICATIONS AVEC MICHEL BÉNA, DIRECTEUR ADJOINT R&D CHEZ RTE.**



Michel Béna

Aujourd'hui directeur adjoint de la R&D à RTE, il a été auparavant directeur SmartGrids. Il a aussi travaillé dans le domaine de la R&D lié au transport d'électricité et pris en charge des sujets tels que le développement du réseau, la sécurité dynamique et le réglage de la tension ou encore les équilibres production-consommation à long terme. Il est diplômé de SUPELEC.

LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE EUROPÉEN SE VEUT SOLIDAIRE.



© Laurent Vauthier



© Stéphane Lafontan

Comment s'est mise en place l'Europe de l'énergie ?

À partir des années 1950 se sont créées les prémices d'une Union européenne pour la production et le transport de l'électricité (en 1955, réunis à Messine, les six pays membres de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ont souhaité l'établissement d'un réseau européen de lignes électriques, NDLR). Des interconnexions ont été développées. La logique qui prévaut à ces interconnexions est la même que celle qui a prévalu au niveau de la France : plus on est interconnecté, plus on est fort, plus on met en commun des ressources qui peuvent être utilisées au mieux en temps réel. Aujourd'hui, ce discours est toujours porté avec force au niveau de Bruxelles. Il y a la volonté de construire cette Europe de l'énergie, avec pour finalité d'avoir un marché unique où l'on

fluidifie au maximum les transactions. En fait, la circulation de l'électricité est et sera toujours limitée par les capacités physiques des lignes. Nous renforçons le réseau, optimisons son utilisation mais il n'y aura jamais une capacité infinie.

Ces interconnexions engendrent-elles des difficultés au niveau européen ?

Aujourd'hui, l'Europe de l'électricité, ce sont 36 pays interconnectés sur 5 zones synchrones, la France faisant partie d'une zone comptant 24 pays. Les pays d'une zone partagent le même signal fréquence, ce qui signifie que l'on est complètement interdépendants en temps réel. Si un incident important se produit, il y a des répercussions dans tous les pays de cette zone. On l'a vu en Allemagne en 2006. L'incident est resté dans les mémoires (voir encadré).

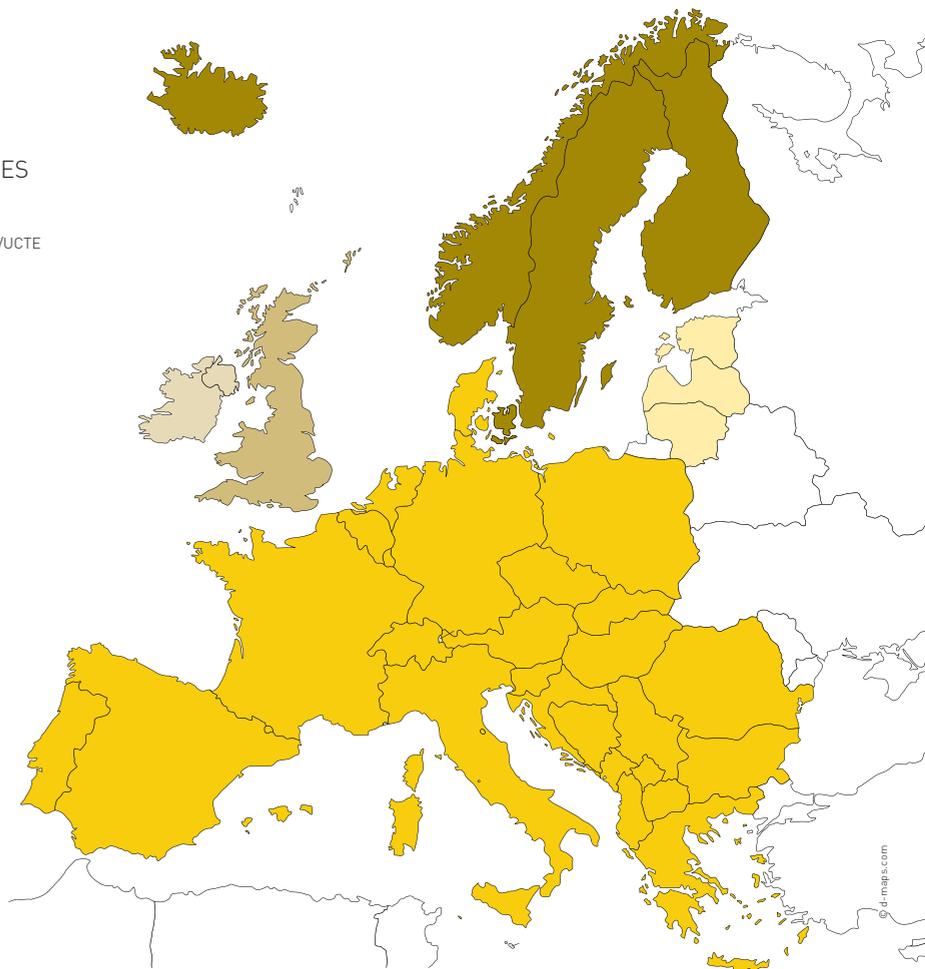
L'Europe au bord du black out

Le 4 novembre 2006, dix millions d'Européens, dont 5 millions de Français, ont connu un samedi soir sans électricité. La défaillance, survenue en Allemagne, a affecté toute l'Europe de l'ouest. RWE, l'un des grands groupes privés de fourniture d'électricité germanique a été victime d'une surchauffe du réseau due à une chute brutale des températures.

Avec pour conséquence un déséquilibre général de la production en Europe. Pour éviter un black out complet, des systèmes de sécurité automatiques ont brutalement coupé une partie de la consommation, épargnant les hôpitaux et certaines industries. Ironie de l'histoire, au moment de l'incident, la France exportait de l'électricité vers ses voisins européens.

L'EUROPE DE L'ÉLECTRICITÉ COMPTE 5 ZONES SYNCHRONES

- REGIONAL GROUP CONTINENTAL EUROPE/UCTE
- REGIONAL GROUP NORDIC
- REGIONAL GROUP UNITED KINGDOM
- REGIONAL GROUP IRELAND
- REGIONAL GROUP BALTIC



Nous avons le souci constant de pouvoir faire face à un incident et de récupérer la situation. Mais nous sommes complètement interdépendants dans les meilleurs comme dans les moins bons moments.

À quoi sert le réseau européen ?

D'abord à mutualiser les secours. Aujourd'hui, nous avons une réserve de 3000 mégawatts en Europe. Si tous les pays étaient seuls, ils auraient besoin de beaucoup plus de marges. Si une centrale de 1000 mégawatts rencontre par exemple un incident, ce sont l'ensemble des centrales de tous les autres pays qui vont produire un peu plus pour compenser cette perte. Cette réponse se fait dans les secondes qui suivent l'incident, et ce pour garantir l'équilibre européen. C'est mécanique. Les secours sont donc mutualisés. Un autre bénéfice est l'utilisation à l'échelle européenne des mix énergétiques complémentaires.

Y a-t-il une réflexion à l'échelle européenne sur la politique énergétique de chaque pays membre ?

On parle de politique énergétique européenne mais il n'y a pas d'injonction pour que chaque pays privilégie telle ou telle filière. Chaque pays est libre de développer les sources d'énergie de son choix, dans la mesure où il respecte les objectifs 2020¹. On a vu que l'Allemagne avait décidé d'arrêter le nucléaire et qu'elle a quatre fois plus de photovoltaïque et d'éolien que la France. C'est son choix. Mais l'éolien allemand ne fonctionne pas tout le temps et l'Allemagne a besoin de la production venant des pays voisins. C'est l'appréciation de l'ensemble qui a du sens.

L'Europe de l'énergie ne constitue-t-elle pas une politique européenne du mix énergétique de fait ?

En effet, chaque pays choisit le mix qui lui convient, mais ce que nous demande la Commission, c'est de mettre le réseau par-dessus, comme si l'Europe n'était qu'un seul et même pays. L'Europe de l'énergie, c'est la possibilité d'avoir un réseau qui permette de mettre en regard toutes les ressources et de pouvoir utiliser à tout moment le meilleur mix européen. Mais le meilleur est sujet à discussion. Est-ce que le meilleur, c'est le plus économique ? Le plus propre ? À voir. En tant qu'opérateur de réseau, nous n'avons pas à avoir d'avis. Nous facilitons le choix du politique.

Comment se passent les échanges avec vos voisins européens ?

L'Allemagne a des grands gisements d'éolien dans le nord. Quand il y a beaucoup de vent, les flux passent où ils peuvent, là où le réseau le permet. Une partie va en France, en Pologne, en République tchèque, en Belgique. Si ces flux nous gênent, on peut décider de couper les éoliennes mais ce serait de la production perdue. On peut aussi se coordonner entre pays européens pour dire « attention, demain le vent va souffler fort en Allemagne et des flux vont débouler partout en Europe ». Nous sommes donc obligés de discuter quotidiennement avec nos collègues européens de la météo du lendemain pour savoir quels flux vont arriver et comment les prendre en compte dans l'exploitation du système. Selon la météo et les conditions de marché², les flux peuvent s'inverser plusieurs fois par jour. Cela nécessite davantage d'intelligence et de coordination entre pays.

¹ Pour lutter contre le changement climatique, l'Union européenne s'est fixée des objectifs : réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux niveaux de 1990), porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale et améliorer de 20% son efficacité énergétique.

² La production la moins chère peut changer d'endroit au fil de la journée. Les flux vont des zones les moins chères vers les zones les plus chères. En fonction de ces prix, les flux physiques changent donc de sens.

Nous n'avons pas la même manière de consommer l'électricité dans tous les pays européens. Par exemple, le chauffage électrique est une spécificité très française qui a été décidé en même temps que le déploiement du parc nucléaire. La France échange avec ses voisins européens, elle est exportatrice depuis des années. Mais le fait qu'elle produise plus qu'elle ne consomme sur une année ne signifie pas qu'elle est autonome tous les jours de l'année. Ainsi l'hiver dernier, au mois de février, nous avons été obligés d'importer 10% de notre consommation. On fait appel à l'Europe pour profiter du mix énergétique européen quand il est jugé meilleur que le mix français, selon des logiques économiques ou environnementales. L'Europe est donc une ressource.

© Lionel Roux



Et au niveau des territoires, qu'est-ce que ça change ?

Aujourd'hui, on assiste à une descente d'échelle. Ça ne se joue plus au niveau de la France mais de la région qui va chercher à profiter de l'ensemble de ses ressources sur son périmètre géographique, à travers ses propres moyens de production. Et quand elle n'y arrive plus, elle s'adresse à la maille supérieure, la France. Globalement, pour moi, c'est la même chose : quand on passe de l'Europe à la France et de la France à la région,

de la région à la ville et de la ville au quartier, et finalement du quartier à l'autoconsommation, on est toujours dans la même logique. C'est juste une question de zoom. Quelle que soit l'échelle, on a une maille géographique qui a des ressources de production, d'effacement⁴, de stockage, et du réseau pour interagir avec les mailles qui se situent tout autour. On reste donc toujours dans une logique d'optimisation des ressources annuelles. Mais ce qui est nouveau, c'est qu'aujourd'hui entre l'Europe de l'énergie et l'autoconsommation, RTE a appris à faire le grand écart. ★



Pour aller plus loin

L'EUROPE DE L'ÉLECTRICITÉ :

<http://www.rte-france.com/fr/article/le-reseau-electrique-francais-pivot-de-l-europe-de-l-energie>

“ Entre l'Europe de l'énergie et l'autoconsommation, RTE a appris à faire le grand écart ”

⁴ L'effacement consiste à ne pas consommer d'électricité pendant une certaine durée ou bien à reporter sa consommation.

Villes mondiales, villes duales ?

Intervenants

MICHEL PERALDI

est anthropologue et sociologue, directeur de recherche au CNRS, rattaché à l'IRIS, un laboratoire de l'EHESS. Il participe à plusieurs programmes comparatifs sur les circulations migratoires et les villes frontières.

VINCENT FOUCHIER

est directeur général adjoint de la métropole Aix-Marseille-Provence, en charge du projet métropolitain, du conseil de développement et de la contractualisation.

NICOLAS BINET

est directeur du groupement d'intérêt public Marseille rénovation urbaine (MRU).

VINCENT SCHURCH

est chef de projet et responsable du pôle «Nord Littoral» au sein du GIP Marseille rénovation urbaine.

FABRICE LAGGIARD

est chef de projet et référent copropriétés au sein du GIP Marseille rénovation urbaine.

LAURENT AMAR

est vice-président de la CCI Marseille Provence et directeur opérationnel de l'entreprise de BTP NGE.

ALEXANDRE SORRENTINO

est directeur des relations internationales et du projet de territoire de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée.

Session accueillie par Euroméditerranée

8 sessions

session 7

SESSION 7

8 sessions

8 sessions

LES GRANDES VILLES SONT GÉNÉRALEMENT CONSIDÉRÉES COMME LES GAGNANTES DE LA MONDIALISATION, MAIS SONT AUSSI CONFRONTÉES À DE NOMBREUX DÉFIS - INÉGALITÉS SOCIALES, MAÎTRISE DE LA PRODUCTION URBAINE, SOLIDARITÉ TERRITORIALE...

Qu'en est-il de Marseille, métropole atypique à bien des égards ? **Michel Peraldi** rappelle la trajectoire de Marseille au cours du dernier demi-siècle : le port industriel et commercial à rayonnement mondial a laissé la place à partir des années 1960 à une ville administrative et provinciale, laissant sur le carreau des classes ouvrières qui vont basculer dans la pauvreté. Dans une ville où le politique l'a souvent emporté sur l'économique, et où l'État joue le premier rôle, la « renaissance » s'appuie sur l'une des plus grandes opérations d'urbanisme menée en France en ce quart de siècle.

La construction de la métropole Aix-Marseille Provence a été tardive et difficile. Issue de la fusion de six intercommunalités, c'est désormais la deuxième métropole de France par le nombre d'habitants et la première par sa superficie. **Vincent Fouchier** décrit le processus de construction du projet métropolitain, essentiel pour un territoire aux multiples potentiels mais dont la gouvernance éclatée, doublée de fortes inégalités, a jusqu'ici entravé le développement.

Marseille mène à son terme le premier programme national de rénovation urbaine, avec 1,2 milliard d'investissement sur une dizaine d'années pour financer des interventions sur l'habitat, les espaces publics et la voirie. Pour **Nicolas Binet**, la tâche est importante sur le territoire communal où près de 240 000 habitants vivent dans un des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les visites de terrain dans le centre ancien

et les quartiers nord de Marseille permettent d'apprécier les principales interventions publiques mises en œuvre récemment et de dégager 3 axes autour des enjeux de la rénovation urbaine : l'habitat, le désenclavement et la modernisation des équipements. La première journée s'achève dans l'un des quartiers les plus pauvres de Marseille, au théâtre Le Parvis des Arts, qui propose une programmation de spectacles et des actions culturelles en direction des populations populaires du quartier.

Sur le plan du développement économique, la CCI Marseille Provence constitue un bon observatoire de l'évolution récente du tissu économique et de l'emploi sur le territoire de la métropole. Pour **Laurent Amar**, renforcer son attractivité passe désormais par un travail sur les « portes d'entrée » du territoire que sont le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), l'aéroport et les gares TGV, mais aussi sur la mobilité quotidienne au sein de la métropole. Cœur de la renaissance marseillaise, l'opération d'intérêt national Euroméditerranée a été lancée en 1995. **Alexandre Sorrentino** présente ses ambitions, ses réalisations et ses perspectives. Avec la réhabilitation d'un périmètre de 480 hectares au cœur de la métropole marseillaise où sont prévus 18 000 logements, 1 million de m² de bureau, 200 000 m² de commerces et autant d'équipements publics et 60 ha d'espaces verts, se joue un enjeu de taille, le positionnement international de Marseille. ★

1930

→ A TRAVERS L' HISTOIRE ←

1875

Marseille

De la ville mondiale

1999

à la ville provinciale



Michel Peraldi

Anthropologue et sociologue, il est directeur de recherche au CNRS, rattaché à l'IRIS, un laboratoire de l'EHESS où il anime un séminaire sur les dynamiques migratoires et l'économie informelle. Il enseigne aussi à Rabat à l'École de gouvernance et d'économie et collabore avec les universités de L'Orientale à Naples et Palerme et au département de sociologie de l'UCLA (Los Angeles). Il participe à plusieurs programmes comparatifs sur les circulations migratoires et les villes frontières.



MICHEL PERALDI

DEPUIS LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, ET SURTOUT LE PREMIER CHOC PÉTROLIER, MARSEILLE A VÉCU UNE CRISE SILENCIEUSE, SE VIDANT PEU À PEU DE SES HABITANTS. ALORS QUE LA VILLE COMPTAIT 900 000 HABITANTS EN 1975, LE RECENSEMENT DE 1999 EN DÉNOMBRE 798 000, SOIT 102 000 DE MOINS. LA TRANSFORMATION DOULOUREUSE DU PORT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL N'EXPLIQUE PAS TOUT DANS UNE VILLE OÙ LE POLITIQUE L'A SOUVENT EMPORTÉ SUR L'ÉCONOMIQUE.

Il est assez fascinant de faire l'Histoire par ces marqueurs anthropologiques que sont les objets. Parmi eux, la tuile marseillaise a couvert la planète. Cette tuile courbe qui se moulait jadis sur la cuisse à l'Estaque, a inondé le monde et couvert les toits argentins et chinois à travers le système du fret de retour : les bateaux arrivaient à Marseille chargés de marchandises et pour ne pas repartir à vide, ils étaient chargés

de tuiles. À travers cet objet, c'est l'image du port de Marseille qui se dessine. Celui du premier port d'Europe de la fin du XIX^e siècle et jusque dans les années 1930, trafiquant des marchandises et des passagers à l'échelle mondiale.

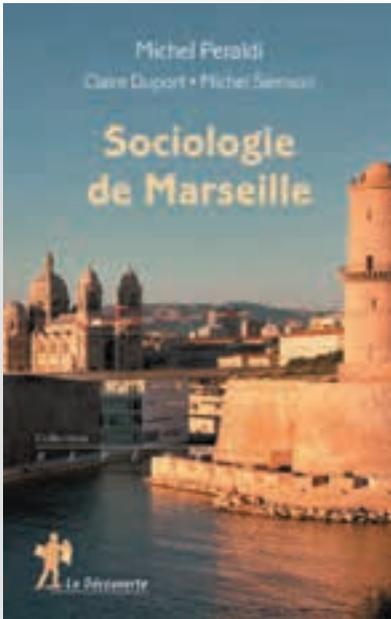
Pourtant l'histoire de Marseille, au cours des 50 dernières années, est celle d'une ville mondiale qui est devenue en quelques décennies une ville provinciale.

1986

1953

1960

SOCIOLOGIE DE MARSEILLE,
MICHEL PERALDI, CLAIRE DUPORT,
MICHEL SAMSON,
LA DÉCOUVERTE, 2015.



Le premier changement s'est opéré par le port. Bombardé durant la Seconde Guerre mondiale, l'appareil industrialo-portuaire aura quasiment disparu 30 ans plus tard. La dissolution de l'empire colonial touche le port de plein fouet alors que Marseille était la porte d'entrée vers l'Afrique, l'Orient et l'Extrême-Orient, et que les matières premières des industries provenaient jusque-là des colonies. Les pouvoirs publics envisagent une reconversion industrielle tournée vers le pétrole et la métallurgie. Mais pas à Marseille, à Fos-sur-Mer.

Que faire du port de Marseille ? En 1967, l'État crée le port autonome de Marseille, un établissement public géré par des ingénieurs des Ponts. Dès lors, il devient un port de transit d'hydrocarbures nécessitant peu de docks. Désormais, il ne produit plus de bénéfices liés aux produits commerciaux. Le port de commerce a laissé la place à un port rentier ne produisant que des impôts.

Un choix politique

Un autre événement capital va alors se produire, ou plutôt un non-événement, l'absence d'un dispositif métropolitain. À la fin des années 1960, l'État gaulliste décide d'une grande recomposition territoriale à travers notamment la création de métropoles. Les métropoles de Lyon, Lille et Bordeaux voient le jour, imposées par l'État. Mais à Marseille, Gaston Defferre (maire de Marseille de 1953 à 1986) refuse la constitution d'une communauté urbaine autour de la ville, craignant qu'au sein du triangle formé par Fos-sur-Mer à l'ouest, Aubagne à l'est et Aix-en-Provence au nord, la majorité soit détenue par le parti communiste. Si la métropole ne s'est pas créée à Marseille,

ce n'est pas pour des questions techniques ou économiques mais pour des questions politiques. Ces enjeux deviennent déterminants par rapport aux enjeux économiques, faisant basculer Marseille d'une ville gouvernée par l'économique à une ville gouvernée par le politique. Et lui faisant perdre sa place de ville mondiale.

L'État, premier employeur de Marseille

Dès lors, l'État devient le premier acteur de Marseille et la ville s'endort, «cantonée à un rôle administratif local, tandis que ses voisines proches, Aix-en-Provence notamment, prospèrent et rayonnent», relève Michel Peraldi dans *Sociologie de Marseille*. Deux grandes structures hospitalières sont créées, l'hôpital Nord en 1964 et La Timone en 1973. L'État devient le premier employeur de Marseille, une situation qui n'a pas changé en 50 ans. Il va aussi en devenir le premier aménageur. Jusqu'à l'arrivée des Pieds-noirs à partir de 1962, Marseille possède un parc de logements sociaux faible au regard d'une population ouvrière très présente sur le territoire. De 1967 à 1975, la construction de logements sociaux va exploser, avec 90% de crédits d'État.

À cette époque, les transformations de la ville ne sont pas perçues comme les signes avant-coureurs d'une crise à venir. Gaston Defferre est heureux, il le dit et le répète dans de nombreux journaux. Il pense alors que les sièges des entreprises installées à Paris ou à Aubagne vont venir à Marseille. Mais cela ne se fera jamais. Les grandes entreprises gardent leur siège à Paris tandis que les plus petites souhaitent plutôt échapper aux inconvénients

“
Un port
ne produisant
que des impôts
”

1964



© Sophie Knapf

À partir des années 1980, ce sont des générations de chômeurs qui vont se succéder. Parmi la première génération, on retrouve essentiellement les remerciés du système industrialo-portuaire. Quelques années plus tard, c'est au tour de leurs fils, ceux-là même que l'on a continué à orienter vers des filières techniques sans avenir.

Aujourd'hui, en dépit de la relance amorcée à partir des années 1990 par le projet urbain Euroméditerranée, qui a permis une reconquête des espaces portuaires et des quartiers qui les joutent, une troisième génération de chômeurs stagne dans les quartiers de Marseille, touchée par ce que le sociologue Robert Castel nomme « la désaffiliation ». Pour ces hommes qui ne sont, pour la majorité d'entre eux, jamais entrés dans le système du travail, Robert Castel a imaginé un terme, « les surnuméraires ».

Chômeurs, fils de chômeurs, ils n'ont pas leur place dans le système social et dans les nouvelles économies qui ont remplacé les activités industrialo-portuaires à Marseille et donnent peu à peu un nouveau souffle à la ville, en la repositionnant comme une métropole attractive et compétitive. Appartenant à la catégorie des travailleurs sans travail, ils sont perçus, comme l'écrit Robert Castel en 1995 dans *Les métamorphoses de la question sociale*² comme « inutiles au monde ». ★

“
La prise
de conscience
d'un processus
de nécrose
”

de la ville. Progressivement, ce que l'on pensait être un processus de transformation a débouché sur une crise. Une crise profonde. L'un des moments marquants de cette catastrophe reste la chute brutale des établissements Terrin. Fleuron de l'industrie navale française, l'entreprise ferme brutalement en 1978, laissant 5000 ouvriers sur le carreau. L'occasion d'une prise de conscience d'un processus de nécrose du système industrialo-portuaire marseillais. Peu à peu se développe dans la ville une pauvreté urbaine qui contraste avec la prospérité d'Aix-en-Provence et plus largement de la région. À la fin des années 1970, le taux de chômage grimpe alors à plus de 30%¹.

1962

1975

¹ Le taux de chômage était de 18,6 % en 2014. Source : Insee.

² R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995.

1967

1978

Les territoires et le monde

79 | I H E D A T E
L'ANNUEL
2017

2014

1980



LA TOUR DU GROUPE MONDIAL DE TRANSPORT MARITIME CMA-CGM,
SYMBOLE DE LA RENAISSANCE DE MARSEILLE

UN TERRITOIRE MARSEILLE



LES 17 PROJETS
DE RÉNOVATION
URBAINE
À MARSEILLE

LE PROJET **EUROMÉDITERRANÉE**
A PERMIS DE REPLACER MARSEILLE
SUR LA SCÈNE MONDIALISÉE.





DANS LES **QUARTIERS NORD**, L'UNE DES MISSIONS DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION URBAINE EST DE DÉSENCLAVER LES CITÉS.

Au nord du Vieux-Port, Rénover pour faire ville



Le sujet de la rénovation urbaine n'est pas tout à fait récent à Marseille. Cela fait 40 ans qu'un certain nombre de projets de transformation et de requalification ont été engagés. Mais depuis 2003 et la mise en place de l'ANRU, tout s'est accéléré dans une ville singulière où la tradition d'intercommunalité est maigre et récente¹. La transformation de la ville s'opère à chaque coin de rue, que ce soit au centre ou dans les quartiers des faubourgs qui ont poussé dans les années soixante. Le groupement d'intérêt public Marseille rénovation urbaine (MRU) mène un travail qui s'apparente à un ouvrage de couture entre des bouts de ville dont chacun possède sa propre logique et qui sont entrecoupés d'infrastructures considérables d'autoroutes et de voies ferrées.



© Sophie Kneipp

SI BEAUCOUP DE BÂTIMENTS SERONT RÉHABILITÉS, IL EST PRÉVU LA DESTRUCTION DES IMMEUBLES LES PLUS VÉTUSTES.

¹ En 2001, une intercommunalité de 1 100 000 habitants est créée. En 2016, une métropole voit le jour, Aix-Marseille Provence, comptant 1 830 000 habitants.



© Sophie Knapp



© Sophie Knapp

De l'isolement à la relégation

Les 35 quartiers prioritaires de la ville de Marseille se situent pour l'essentiel au nord et à l'est du Vieux-Port. On y trouve à la fois des quartiers de l'hypercentre, extrêmement paupérisés - le taux de pauvreté culmine à 55 % dans le 3^e arrondissement - et ce que l'on nomme les «quartiers nord». Loin de constituer un espace continu et architecturalement uniforme, il s'agit d'un ensemble de petites résidences avec des tours comportant rarement plus de quelques centaines de logements. Autour des cités de Marseille, on retrouve l'habitat ouvrier du XIX^e siècle, des lotissements pavillonnaires et des bastides, ces villas parfois cossues où la bourgeoisie venait jadis prendre l'air de la campagne.

Ainsi dans le 15^e arrondissement, la Savine donne l'image d'une sorte de forteresse repliée sur elle-même. Après sa construction en 1973, la cité HLM comptait 35 immeubles et recensait 4 000 habitants. Il reste aujourd'hui 1 500 habitants répartis dans 18 immeubles². Situé sur les contreforts du massif de l'Etoile, à 40 mètres au-dessus du vallon des Tuves, le site est très vite devenu un lieu de relégation, progressivement déserté par ceux qui avaient la possibilité de le quitter. Les démolitions ont commencé dans les années 1990 pour résorber la vacance. Si un projet de réhabilitation a dû être stoppé en 2011 en raison de la découverte

d'amiante, Marseille rénovation urbaine a livré 22 logements neufs tandis que 145 logements sont en cours de construction sur le plateau de la Savine. Des travaux ont débuté dans le groupe scolaire attenant et un nouveau projet prévoit la démolition de bâtiments du plateau Savinois. Un projet de renouvellement urbain pour donner un nouveau visage à la ville, parmi les 17 que compte Marseille, dont la majorité se situe au nord du Vieux-Port.

Avec 28 % de la population marseillaise résidant dans un quartier prioritaire, la cité phocéenne représente le plus grand programme de rénovation urbaine à l'échelle d'une seule commune. Pour cela, elle dispose d'un budget d'un milliard d'euros. Avec cette particularité par rapport aux autres communes françaises : une partie des projets se situe en centre-ville. Ils se concentrent sur trois axes : la modernisation des équipements, la diversification de l'offre en habitat et le désenclavement de certains quartiers dans une ville très étendue.

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) s'étalant de 2014 à 2024 prévoit 9 quartiers de priorité nationale et 5 quartiers de priorité régionale à Marseille. Pour cette seconde génération de projets de rénovation urbaine, une attention particulière est portée aux grandes copropriétés dégradées et à leurs habitants qui vivent dans une extrême pauvreté.

LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE L'HABITAT EST UN DES AXES FORTS DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE.



© Sophie Knapp

² La Savine comptait 1 400 logements en 1973, 783 en 2015.





La rénovation urbaine à Marseille en quelques chiffres

- 7 000 réhabilitations de logements.
- 2 500 constructions de logements en accession.
- 3 000 reconstructions de logements locatifs sociaux.
- 2 500 démolitions de logements locatifs sociaux.
- 600 démolitions de logements locatifs privés.

La charte nationale d'insertion mise en place par l'ANRU réserve 5% des heures travaillées sur l'ensemble des chantiers de la rénovation urbaine à des personnes en recherche d'emploi résidant en zone urbaine sensible (ZUS).

Des retrouvailles entre la ville et son port

En 2015, l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a fêté ses 20 ans. En deux décennies, les anciens quartiers portuaires ont connu une mutation spectaculaire. Les quartiers de la Joliette ou d'Arenc laissés en friche après le déclin de l'appareil industrialoportuaire voient à nouveau des entreprises s'installer et de gros investisseurs participer à la métamorphose de ses anciens bâtiments.

La banque américaine JP Morgan s'est ainsi portée acquéreur des Docks, un ancien bâtiment portuaire en pierre construit en 1856 et superbement réhabilité en 1995 par la SARI, dirigée par Christian Pellerin. Aujourd'hui, 220 entreprises publiques et privées s'y partagent les étages. Depuis la création de l'EPA, plus de 6500 logements neufs ont été construits, du logement social à la résidence étudiante en passant par le logement en accession à la propriété. Et l'opération d'urbanisme est loin d'être achevée. Elle se poursuit désormais au nord, avec pour emblème la tour CMA-CGM, signée par l'architecte Zaha Hadid. Transports, habitat, équipements, espaces publics vont sortir de terre, avec le souci de minimiser leur empreinte écologique.

Sur le front de mer, une passerelle autoroutière défigurant le paysage et barrant l'horizon a été détruite. Marseillais et touristes retrouvent le plaisir de marcher le long des quais, du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée jusqu'au Silo en passant par le musée Regards de Provence, la cathédrale de la Major, le théâtre Joliette ou les Terrasses du Port. Le Boulevard Euroméditerranée, promenade de 2,5 km conçue par les urbanistes Yves Lion, François Kern et le paysagiste Guéric Péré, a reçu en 2015 le prix du « meilleur projet de régénération urbaine ». Véritable fil d'Ariane, il fait le lien entre le Mucem, équipement culturel phare de la métropole marseillaise, et des quartiers populaires encore fragiles mais qui pourraient bénéficier, dans les années à venir, des retombées de ce vaste programme de reconversion urbaine et économique qui permet à la ville de retrouver peu à peu sa position stratégique entre l'Europe et la Méditerranée. ★



© Sophie Knapp



LA MAJOR ET LA PLACE ALBERT LONDRES ILLUSTRENT LA MÉTAMORPHOSE DE MARSEILLE.

SESSION

8

Campagnes globalisées, agriculture relocalisée

Intervenants

BERTRAND HERVIEU (coordinateur)
est sociologue. Aujourd'hui vice-président de l'Académie d'agriculture, il a été notamment vice-président du CGAAER et président de l'INRA.

STÉPHANE LE FOLL
est député de la Sarthe, ancien député européen et ancien ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de 2012 à 2017.

HUBERT MONGON
est délégué général de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (IUMM).

BERTRAND SCHMITT
est directeur de recherche en économie de l'INRA.

JEAN-PIERRE RAYNAUD
est vice-président de la région Nouvelle Aquitaine et président de la commission Agriculture de Régions de France.

AURÉLIE TROUVÉ
est ingénieur agronome et maître de conférences en économie à AgroParisTech.

VINCENT CHATELLIER
est ingénieur de recherche au département SAE2 à l'INRA de Nantes.

Session accueillie par l'UIMM

© Sophie Kneapp

8 sessions

session 8

SESSION 8

8 SESSIONS

8 SESSIONS

LES AGRICULTEURS ONT ÉTÉ MOBILISÉS AU SORTIR DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, AU NOM DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU PAYS. À MARCHÉ FORCÉE, ILS SE SONT MODERNISÉS EN S'EUROPÉANISANT D'ABORD, EN SE MONDIALISANT ENSUITE.

Le succès, d'une certaine façon, est là : la France n'a jamais autant fourni de produits agricoles et agro-alimentaires. Mais ce succès considérable se trouve contesté, pour ses dégâts environnementaux et pour les difficultés sociales et économiques d'une part croissante d'agriculteurs.

Pour **Bertrand Hervieu**, comprendre le malaise agricole et le sentiment d'abandon des territoires ruraux suppose de prendre un certain recul. À travers une grande fresque historique, il montre comment s'est construite la place très spécifique qu'occupent l'agriculture et les campagnes françaises dans l'imaginaire national. Mais le contrat qui lie la Nation à ses agriculteurs doit aujourd'hui être redéfini.

Prolongeant cette idée, **Stéphane Le Foll** défend l'agroécologie, une agriculture écologiquement intensive, qui tourne la page de la monoculture et trouve sa place au cœur de multiples enjeux économiques : l'alimentation humaine et animale, l'énergie, la production de matériaux biosourcés... Bref, l'agriculture n'appartient pas à « l'ancien monde ». Pas plus que l'industrie, dont **Hubert Mongon** rappelle la prégnance dans la France des villes moyennes et de la ruralité, où l'emploi industriel dépasse désormais l'emploi agricole.

Bertrand Schmitt revient sur les approches multiples du rural : morphologiques ou fonctionnelles, elles ne permettent pas aisément de dégager une grille de lecture unique ni une opposition simple entre les « villes » et les « campagnes ». Il en ressort une typologie complexe des espaces

ruraux, aux dynamiques d'attractivité contrastées. Issu du monde rural, exploitant agricole de métier, **Jean-Pierre Raynaud** apporte une vision d'élu régional sur le rôle actuel des régions dans la gestion du second pilier de la politique agricole commune. Alors que les régions offrent un cadre propice pour renégocier le « contrat agricole », à distance des positions figées des acteurs au niveau national, la régionalisation des aides du « second pilier » fait partie des réformes récentes de la PAC, dont l'avenir doit être remis en jeu après 2020.

Comme le souligne **Aurélien Trouvé**, la PAC est ancrée dans un compromis européen très fort, mais qui n'est plus celui qui a permis sa création dans les années 1960. Dans ce nouveau « compromis néolibéral », les prix agricoles européens sont désormais alignés sur les cours mondiaux.

La conquête de nouveaux marchés à l'international est une nécessité pour **Vincent Chatellier**. Si la France reste la première zone productive agricole de l'ensemble de l'Union européenne, elle est en perte de vitesse sur un marché européen qui n'offre plus de perspectives de croissance. Pourtant, certaines filières ont su se structurer et valoriser leur production : elles pourraient servir de modèle pour l'agriculture française des 50 prochaines années car pour l'ingénieur de recherche, éternel optimiste comme il le déclare lui-même, « l'agriculture française a des choses à dire face à une demande mondiale qui ne cesse de croître ». ★

ENTRE TIEN

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE KNAPP

ENTRETIEN
ENTRETIEN
ENTRETIEN



POUR VINCENT CHATELLIER, L'AGRICULTURE FRANÇAISE A ENCORE DES CHOSES À RACONTER AU MONDE. DANS UNE PÉRIODE DE DÉNIGREMENT DE L'AGRICULTURE, IL AIME PRENDRE LE CONTRE-PIED. ET MÊME S'IL RECONNAÎT LES DIFFICULTÉS DU SECTEUR, IL PRÉFÈRE SOULIGNER SES RÉUSSITES ET EXPLORER LES DÉFIS À RELEVER DEMAIN, EN S'APPUYANT SUR LES FILIÈRES MOTRICES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE FRANÇAISE.



Vincent Chatellier

Economiste, ingénieur de recherche au département SAE2 à l'INRA de Nantes, il est, depuis janvier 2017, directeur-adjoint de l'Unité mixte de recherche « SMART-LERECO ».

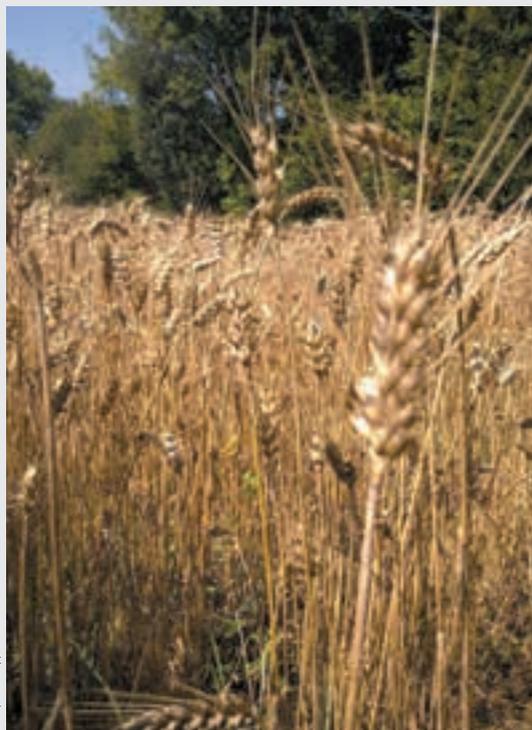


© Macrovector - Freepik.com

« L'agriculture française a un avenir »

Quelle est la place de la France, au niveau européen, dans la production agricole ?

Même si sa vivacité productive est moins forte que par le passé, la France demeure la première zone productive agricole de l'ensemble de l'Union européenne avec 75 milliards d'euros de chiffre d'affaire sortant de ses exploitations. Cela représente 20% de l'ensemble de la production agricole de l'ensemble de l'Europe. Il s'agit cependant d'un secteur qui ne croît plus. Entre 1950 et 2000, sa croissance était de l'ordre de 1,5 à 2% par an. Mais depuis quinze ans, la production agricole est stable.



© Sophie Knapp

L'Europe est le premier exportateur de biens agroalimentaires dans le monde, avec 130 milliards d'euros. Elle est suivie de près par les États-Unis, puis le Brésil, le Canada et l'Argentine. Mais au sein de l'Europe, la France n'est plus le premier pays exportateur de biens agroalimentaires. Elle a été devancée par les Pays-Bas et l'Allemagne. Et de nouveaux pays se démarquent aujourd'hui par leur forte croissance, notamment la Pologne qui est en train de devenir une puissance agricole. L'an dernier, elle a ainsi détrôné la France dans la production de volailles.

Quels sont les clients de la France ?

Quand on regarde les chiffres, on constate que la PAC fonctionne parfaitement, en ce qu'elle a permis d'intensifier les échanges au sein du marché unique. En effet, les premières destinations des exportations agroalimentaires de la France sont l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Mais il y a un problème : ces pays ne seront pas des relais de croissance dans les vingt prochaines années. Si nous voulons maintenir nos exportations, qui représentent aujourd'hui 60 milliards d'euros, il nous faudra ouvrir des portes et vendre nos produits ailleurs. Et selon moi, la Chine va beaucoup nous aider. Aujourd'hui, le marché chinois représente 3% de nos exportations agroalimentaires, avec 2 milliards d'euros en 2016. Il pourrait en absorber jusqu'à 20% dans les prochaines années.

L'EUROPE EST LA 1^{RE} ZONE PRODUCTRICE
DE BLÉ TENDRE DANS LE MONDE.



A L'ÉCHELLE MONDIALE, LA CONSOMMATION DE PRODUITS LAITIERS AUGMENTE CHAQUE ANNÉE DE 2%.

© Sophie Knapp

88% de ce que nous exportons aujourd'hui est concentré dans 30 pays. Cela signifie qu'il reste de nombreux pays avec lesquels nous ne travaillons pas. Et je pense que l'agriculture française a des produits à proposer à ces pays, même si ça ne sera pas simple dans l'univers concurrentiel.

Qu'exportons-nous ?

D'abord des vins et spiritueux, puis des céréales et enfin du lait. Tous les autres secteurs ne décollent pas à l'export. Et en parallèle, la France importe beaucoup, ce qui crée des difficultés dans de nombreuses filières. Une grande part des importations

vient des pays européens. De façon générale, la France est en perte de compétitivité sur le plan agricole vis-à-vis d'autres pays européens, notamment l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne, la Belgique et l'Irlande. La concurrence intra-européenne est bien plus violente que nous l'avons imaginé il y a vingt ans. L'Allemagne a profité de sa position géographique centrale au sein de l'Europe. Elle est proche du marché russe, elle a bénéficié de l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne, et elle joue un jeu très serré avec le Danemark et les Pays-Bas dans certaines filières. Ainsi, les Allemands abattent une partie des cochons produits dans ces deux pays à la superficie réduite.

Comment voyez-vous les prochaines décennies ?

Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué. La France peut encore largement dynamiser ses exportations. Alors que nous sommes les champions dans certains secteurs comme les vins, nous sommes vraiment mauvais dans d'autres. Par exemple, nous n'exportons pas notre cantal ou notre viande bovine charolaise. Nous pouvons profiter du fait que la demande mondiale de biens alimentaires va être croissante. Mais l'agriculture française doit être davantage contractualisée et s'appuyer sur des filières dans lesquelles une réussite partagée peut être construite.

La France doit aussi promouvoir la qualité et renforcer le « Made in France », surtout au niveau de la restauration hors domicile (RHD). Le décalage entre l'image de la gastronomie française et la réalité est immense. Un seul exemple : aujourd'hui, 87% des poulets consommés dans la RHD ne sont pas français.

Qu'en est-il de la future politique agricole commune ?

Il va falloir la préparer. Le défi est d'autant plus grand que depuis des décennies, la France récupère de l'argent public européen grâce à la PAC. Aujourd'hui encore, on limite les aides aux anciens pays de l'Est, au prétexte que ce sont de « nouveaux entrants ». Ils sont pourtant entrés en 2004 ! Quand le budget de la PAC sera renégocié dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel à partir de 2020, ces pays vont discuter très sévèrement. Il faudra que la France sache ce qu'elle veut et se donne les moyens de le défendre dans le contexte européen. Mais la France aura sans doute tellement peur de perdre ses avantages financiers qu'elle ne sera pas force de proposition.

Et du côté des territoires français, toutes les collectivités territoriales n'ont pas une vision partagée de la manière dont on doit utiliser l'argent public pour l'agriculture. Donc il va y avoir un débat très stimulant intellectuellement mais sans doute très compliqué dans les faits.

Il y a un autre point à ne pas négliger, ce sont nos représentants au Parlement européen. Dans les années 2000 à 2010, nous avons Stéphane Le Foll, Michel Dantin, des gens qui défendaient notre agriculture. Aujourd'hui, quand nos députés du Front national parlent de la politique agricole commune, cela fait beaucoup rire les Allemands. Notre position politique au Parlement européen dans la commission agriculture n'est plus aussi forte qu'il y a dix ans. Donc pour la négociation de la prochaine PAC, la situation sera beaucoup moins simple pour la France. ★



© Sophie Kraupp

LES CÉRÉALES FRANÇAISES SONT VENDUES PRINCIPALEMENT À LA BELGIQUE, AUX PAYS-BAS ET À L'ESPAGNE.



|| FOCUS

L'AGROFORESTERIE S'INSCRIT DANS LES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES.

La révolution de l'agro-écologie

BONNES FEUILLES | Dans *La première graine*, paru en 2017, Stéphane Le Foll revient sur le projet agro-écologique qu'il a porté de 2012 à 2017. Alors que la menace du réchauffement climatique pèse sur notre planète, l'agriculture et la forêt doivent désormais jouer un rôle primordial pour parvenir à une gestion saine et respectueuse de notre environnement. Pour l'ancien ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, il s'agit désormais de mettre au service de la durabilité tous les moyens techniques que nous avons accumulés et d'initier de réelles politiques publiques d'encouragement.

“ Les Trente Glorieuses auront tout chamboulé, et modifié profondément la France. Les enfants de Bretagne et d'ailleurs partiront vers la capitale faire leur vie, comme mes parents. Il devait y avoir quelque chose de non-dit, alors, dans ce monde pourtant merveilleux que je connaissais. Quelque chose de simple. Ils n'étaient pas riches, tous ces paysans, et dans ce monde rural rien n'était facile pour accumuler un peu de richesse, réussir sa vie. Partir a été pour beaucoup la solution, la ville était déjà un lieu d'attraction pour le travail, la vie trépidante. Elle est, comme le dira Francis Braudel, domination, mais aussi ouverture, aspiration, mouvement : le contraire de la campagne. Pourtant l'une ne peut pas aller sans l'autre. Voire plus : je pense que les villes et les civilisations doivent beaucoup

à l'agriculture. Rome, avec son empire, est la plus connue. Dans tous les empires, il y a un centre, une ville puissante qui concentre le pouvoir, et autour, un monde indispensable, vital, où l'agriculture produit les surplus nécessaires à la ville et à l'empire. L'un ne va pas sans l'autre, la ville et le monde. (...)

Une modernité à réinventer

Avec les difficultés d'aujourd'hui, je le sais, la tentation est grande du retour en arrière. Comme s'il y avait un bonheur perdu, qui pourtant n'a jamais existé, qu'on recherche au lieu de construire un avenir conforme aux enjeux et aux défis de demain, et enfin conforme au rôle et à la place des cultivateurs dans nos sociétés. Les cultivateurs et les forestiers travaillent sur le temps long, celui des saisons, des grands cycles,





© Eric Fernandez Calmann-Lévy - Picto © Freepik.com

de la biodiversité, et il se trouve qu'à notre époque leur modernité va se réinventer. Ils sont en résonance avec ce qui nous oblige à changer de cap et d'orientation pour notre développement et notre avenir. Lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, prise en compte des écosystèmes et des mécanismes de la nature sont la grande ambition d'aujourd'hui et de demain. Ne plus chercher à les bouleverser par des actions souvent miraculeuses mais peu durables. De modèles très gourmands en capital, en chimie, en machines, on va revenir à des modèles moins coûteux mais performants en termes économiques et écologiques. (...)

Le modèle conventionnel est performant à condition de ne pas y intégrer les coûts environnementaux qu'il engendre. Ce modèle, au fond, a considéré qu'il fallait s'affranchir de la nature et des mécanismes naturels en investissant dans la technique, la technologie, les engrais, la chimie, la génétique. Le génie de l'homme redéfinissant sans contrainte les principes millénaires de la vie sur Terre. À l'inverse, la mutation qui est en cours va être de réintégrer les mécanismes naturels comme des éléments de la performance de la production agricole. Ce faisant, le changement de l'approche des modèles économiques de production est au fond, et à terme, la matrice des modèles sociaux. Une agriculture de cultivateurs ne se décrète pas par le biais de lois ou de règles, mais en repensant les modèles de production. L'histoire nous l'a montré, c'est après chaque grande révolution technique que, directement ou indirectement, les choses bougent et se réorganisent socialement, dans l'agriculture comme dans le reste des secteurs économiques. (...)

Le projet agro-écologique est un projet global

Second écueil à éviter, que les surplus dégagés par le secteur agricole ne soient pas absorbés en totalité par les autres maillons de l'économie. Les secteurs amont et aval, avec l'industrie et la grande distribution, absorbent ces gains pour générer une activité tirée par le marché. Les consommateurs, par leurs choix et leur nombre,

sont les arbitres ultimes de tout ce processus. Là est la clé des enjeux pour un pilotage politique au sens stratégique du terme dans cette phase socio-économique nouvelle qui s'ouvre. Faire des gains de productivité nécessaires mais garder le plus possible les surplus obtenus dans le secteur agricole proprement dit. Cela nécessite une maîtrise complète du modèle, en particulier dans sa dimension culturelle, politique et sociale. Le projet agro-écologique est à ce titre un projet global. Ainsi, par le passé, il a fallu un peu de temps pour que la maîtrise culturelle crée ensuite une nouvelle économie, détermine une réorganisation sociale continue avec la diminution du nombre d'agriculteurs et l'agrandissement de la taille des exploitations. Ceci débouchera sur des nouveaux parcellaires qui, avec les remembrements, donneront de nouveaux paysages. Si l'écart entre la vitesse des gains de productivité et l'accroissement de la demande de produits agricoles est grand, cela conduit inévitablement à la diminution du nombre des agriculteurs. Il faut réduire cet écart en jouant sur tous les leviers, en particulier ceux qui combinent segmentation qualitative des produits et prise en compte des facteurs environnementaux. (...)

Les pionniers

L'agro-écologie n'est pas uniquement une forme d'agriculture qui se différencie de l'agriculture dite «conventionnelle». L'agro-écologie, c'est l'agriculture de l'avenir, car c'est la prise de conscience par



l'homme, par les cultivateurs, de l'importance des écosystèmes. Respecter la vie sous nos pieds, favoriser la diversité des espèces, accroître la photosynthèse, au fond réinventer les mécanismes naturels pour les rendre utiles à la production, ce sont les principes fondamentaux de la mutation d'aujourd'hui. Les pionniers de l'agro-écologie sont avant tout de fins observateurs de la terre. Le constat qu'ils ont fait est simple : un sol maltraité, c'est un sol qui ne produira plus ou pas assez. L'originalité tient au fait qu'il s'agit d'un retour à l'authenticité du rapport entre le cultivateur, sa terre et son écosystème. (...)

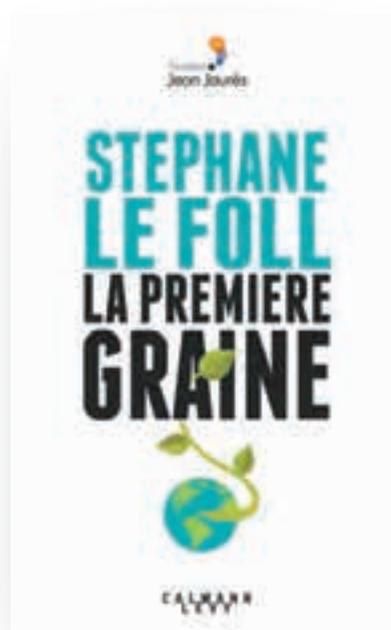
L'ancien monde va s'effacer doucement mais sûrement. Il faut maintenant revenir à la photosynthèse, et aux interdépendances biologiques pour produire, développer de nouvelles énergies, une conception nouvelle de notre croissance et de la mesure de notre bien-être global. L'enjeu, dans cette nouvelle écologie dynamique, est de créer les mêmes intérêts pour les acteurs du monde agricole que ceux qui ont été les moteurs de la révolution productive de l'après-guerre. (...) Il faut changer de monde, cesser de rester crispé, regarder l'avenir nouveau qui s'ouvre comme une formidable opportunité de réussir, de construire de nouvelles techniques qui sont au cœur d'une réappropriation, par les agriculteurs, de leur propre destin historique. L'agro-écologie, c'est un modèle intensif en connaissance des milieux et des mécanismes naturels par les agriculteurs

eux-mêmes. La révolution est là, ils ne délèguent plus aux autres les savoirs, ils se les réapproprient pour réinventer leur métier et leur place dans la société. (...)

Lettre à Olivier de Serres

Oui, Olivier, vous avez, en observant votre époque, cherché à valoriser ce qui coûtait le moins à produire, en s'adaptant aux lieux, aux terres, à faire des choix délicats pour qu'ils soient les meilleurs. Bien vu. C'est ce que je pense être le bon choix à faire aujourd'hui. Ne plus chercher par l'investissement massif dans la technologie, le matériel, les engrais et les phytosanitaires les voies de recours à la réussite agricole. Au contraire, s'adapter à son milieu, le posséder pour en tirer le meilleur, avec le moins possible d'appel de l'extérieur, voilà, cher Olivier, ce qui est notre point commun.

Voilà ce qui fait que vous disiez juste il y a quatre siècles. ★



À PARTIR D'UNE COMMANDE D'UN PARTENAIRE OU D'UN AUTRE ORGANISME, LES ATELIERS S'ORGANISENT EN GROUPES RESTREINTS. DÉCLINANT UN VOLET PARTICULIER DU THÈME DE L'ANNÉE, ILS CONSTITUENT UNE DES FORMES DE TRAVAIL DU CYCLE ANNUEL. IL EST DEMANDÉ AUX AUDITEURS QUI Y PARTICIPENT DE FOURNIR DANS CE CADRE UNE RÉFLEXION COLLECTIVE ORIGINALE. L'ABOUTISSEMENT DE CES TRAVAUX SE TRADUIT PAR UNE SÉANCE DE RESTITUTION DEVANT L'ENSEMBLE DE LA PROMOTION ET LES COMMANDITAIRES.



L'IMPLICATION CITOYENNE EST L'UNE DES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE D'UN PROJET DE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.

Les ATELIERS

de l'IHEDATE

ATELIER 1 | AXE " MÉDITERRANÉE RHÔNE SAÔNE "

Quelles perspectives pour les villes moyennes ? Éléments de prospective

PARTENAIRE ASSOCIÉ

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)



Si la décroissance des villes moyennes est un sujet fréquemment mis en avant dans les médias, les travaux du CGET montrent la diversité de leurs dynamiques socio-économiques et de leurs insertions dans les systèmes urbains. On ne peut donc pas porter un discours homogénéisant sur ces villes. Leurs évolutions sont diverses et dépendent de multiples facteurs, endogènes comme exogènes, dont les politiques d'aménagement et sectorielles de l'État.

L'axe Méditerranée Rhône Saône, une des portes d'entrée maritime françaises, compte une dizaine de villes moyennes, de Mâcon au nord à Arles ou Sète au sud. Cet axe, ainsi que l'axe Seine et les places portuaires du nord de la France, ont fait l'objet de missions confiées par le Premier ministre à des groupes

de parlementaires le 29 janvier 2016. Le port de Marseille - Fos souffre en effet encore d'un déficit d'attractivité et de compétitivité qui se traduit par des volumes traités bien en deçà de son potentiel. La mission proposait dans ce sens de fédérer les acteurs politiques et économiques de l'arrière-pensée du port de Marseille et particulièrement de l'axe Rhône-Saône autour d'une vision stratégique.

L'atelier vise à identifier en quoi la structuration de l'axe Méditerranée Rhône Saône peut être un facteur de rebond, notamment en termes d'ouverture au monde, pour les villes moyennes qu'il concerne. Parce que chaque ville moyenne est confrontée à des enjeux spécifiques, deux cas très différents sont retenus, Villefranche-sur-Saône au nord de l'axe et Sète tout au sud.

Question 1

Quels sont les enjeux liés à la structuration de l'axe Méditerranée Rhône Saône sur lesquels ces villes doivent se positionner ? Quels atouts peuvent-elles faire valoir ? Quels impacts négatifs peuvent-elles éventuellement redouter ?

Question 2

Comment ces villes peuvent-elles développer une stratégie liée à l'axe Méditerranée Rhône Saône ? Avec quelle ingénierie ?

Question 3

Comment peuvent-elles se faire entendre dans le jeu d'acteurs, aux côtés des représentants de l'État, des Régions et des métropoles de Lyon et Marseille ? Une gouvernance spécifique est-elle à inventer ?

Retrouvez le rapport des auditeurs sur <https://ihedate.org/?Annee-2018>

ATELIER 2**Quelle place du citoyen frontalier dans la construction européenne ?****PARTENAIRES ASSOCIÉS**

MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE (MOT), COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE (CUD) ET EURODISTRICT SAARMOSELLE



La France et certains de ses voisins connaissent actuellement une remise en cause profonde de l'Europe, se développant sur des terrains sociaux et économiques en partie partagés.

Cette crise voit se développer une crispation autour de la notion de frontière, alimentée par l'instrumentalisation politique de la question des migrants et des questions de souveraineté nationale. L'absence de discours audible par les autorités nationales sur la construction européenne, notamment dans sa dimension territoriale, ne vient pas arranger la situation. L'Europe a pourtant derrière elle 25 ans de programmes de coopération territoriale européenne, avec de nombreux dispositifs sophistiqués et outils aujourd'hui à disposition des territoires frontaliers. De nombreuses démarches ont été

menées en faveur de la coopération transfrontalière, bénéficiant de moyens financiers importants. Des stratégies ont parfois été bâties, et l'on tend à prendre en compte de plus en plus la dimension transfrontalière dans les documents d'orientation et de planification côté français.

Toutefois, tout ce capital technique et intellectuel jouit d'une faible visibilité auprès des habitants des zones frontalières, les démarches à l'œuvre étant souvent très techniques voire technocratiques.

Dans ce contexte, il nous semble particulièrement intéressant d'interroger l'implication du citoyen frontalier dans les dynamiques transfrontalières, dans l'Eurodistrict SaarMoselle et dans la communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral.

Question 1

Quelle est la connaissance par l'usager final frontalier des démarches des acteurs publics en matière de coopération ? Comment ces acteurs publics communiquent-ils et associent-ils les citoyens dans ce domaine ?

Question 2

Comment les habitants appréhendent-ils la situation transfrontalière ? Quelle vision réciproque de part et d'autre de la frontière ? Quelles répercussions sur leur comportement électoral ?

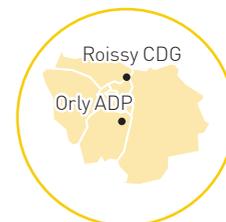
Question 3

Quelles recommandations faire aux autorités publiques (Collectivités, État, institutions européennes) pour mobiliser et impliquer les habitants dans leurs actions transfrontalières ?

Retrouvez le rapport des auditeurs sur <https://ihedate.org/?Annee-2018>

ATELIER 3

La métropole du Grand Paris et les aéroports

PARTENAIRE ASSOCIÉ
VILLE DE PARIS

Les aéroports franciliens et leurs bassins de vie sont apparus dans le débat métropolitain comme des territoires stratégiques du développement économique du Grand Paris, et des acteurs majeurs du rayonnement de la France. Ces secteurs aéroportuaires foisonnent de projets. Cette dynamique est renforcée par l'arrivée prochaine de lignes de transports (Grand Paris Express - CDG express) qui amélioreront leur accessibilité.

Ces territoires sont aux franges de plusieurs espaces administratifs redéfinis en 2016, dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, avec la naissance de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de ses territoires, et les nouvelles communautés d'agglomération de grande couronne. Des Opérations d'intérêt national (OIN) et des Contrats de développement territorial couvrent

aussi ces zones dont le cœur est géré par le groupe ADP, société privée détenue majoritairement par l'État.

Le développement des zones aéroportuaires nécessite une meilleure cohérence dans l'aménagement et une vision partagée de ces territoires. La gouvernance du Grand Roissy-Le Bourget et du Grand Orly est centrale. Or il existe des associations d'élus mais la loi n'a pas instauré de structure organisée réunissant tous les acteurs publics et privés impactés par les aéroports. Dans le contexte du lancement des travaux du schéma de cohérence territoriale (Scot) métropolitain et du débat sur un élargissement éventuel du périmètre de la MGP à l'aire urbaine, réfléchir à une comparaison entre le Grand Roissy-Le Bourget et le Grand Orly semble pertinent.

Question 1

Comment associer les collectivités au développement des plateformes aéroportuaires et des territoires alentours ?

Question 2

Comment faire en sorte que les territoires qui bénéficient de la dynamique générée par les plateformes aéroportuaires et ceux qui en subissent les nuisances soient équitablement associés à la gouvernance ? Une structure informelle est-elle suffisante ?

Question 3

Faut-il intégrer les aéroports dans le périmètre de la métropole ? Quels en seraient les avantages et les inconvénients ?

Territoires

santé, bien-être



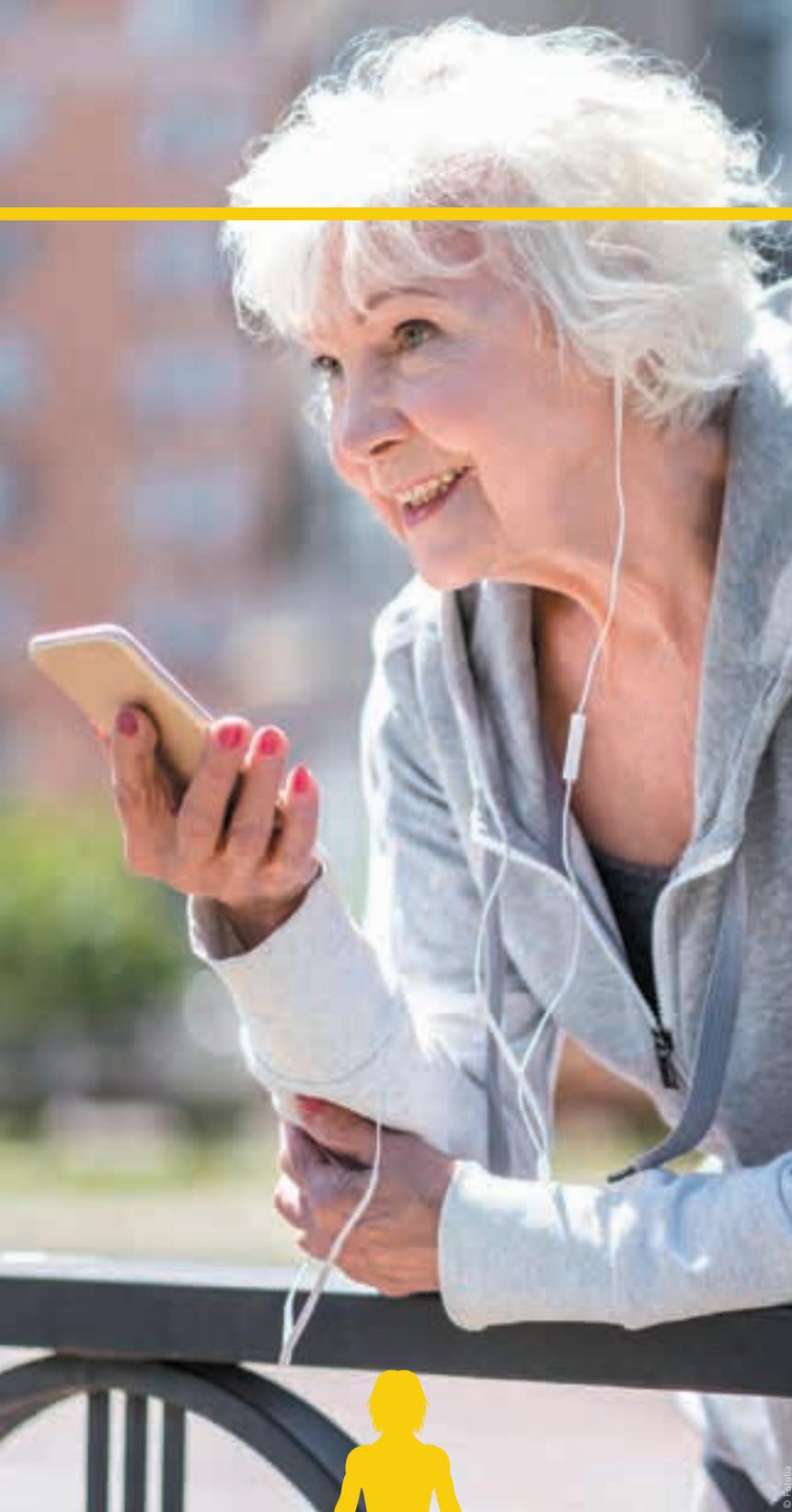
Définie par l'Organisation mondiale de la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social », la santé entretient de multiples rapports avec les territoires. Elle s'impose comme un des facteurs clés de leur attractivité, à travers deux éléments majeurs, pas toujours concomitants.

D'une part l'accès aux soins, qui renvoie à l'organisation territoriale du système de santé. Question d'autant plus complexe qu'avec la montée des maladies chroniques, le vieillissement et l'attention portée au handicap, les lieux de la santé ne sont plus seulement le cabinet médical ou l'hôpital mais les lieux de vie, de travail et de résidence. D'autre part, la qualité de l'environnement apparaît comme le déterminant majeur, avec le mode de vie, de l'état de la santé des individus. L'information sur les risques sanitaires liés à l'environnement, leur évaluation, leur prévention deviennent ainsi des enjeux majeurs pour les pouvoirs publics et pour les entreprises dans les territoires. En France comme ailleurs, la santé est un vecteur décisif de sensibilisation et de mobilisation en faveur d'un développement plus durable.

Les territoires s'affirment donc comme producteurs de santé et de bien-être. Promouvoir des territoires « bons pour la santé » devient un impératif de leur aménagement et de leur cohésion. Il se traduit dans l'exigence de « villes saines », limitant les pollutions de toute nature, favorisant les pratiques sportives et l'alimentation de qualité, et ouvrant la voie à de nouvelles alliances avec les territoires ruraux, dans leur dimension touristique, leur vocation agricole ou, avec le développement du numérique, d'espaces de production et de vie.

L'objectif du cycle 2018 de l'IHEDATE est d'explorer toutes ces relations entre les territoires et la santé, sujet à la fois universel et intime, mais aussi profondément politique. Ce thème apparaît comme un formidable prisme pour aborder les enjeux territoriaux dans un souci de transversalité et de décroisement des politiques. ★





© Faolia



© Sophie Knapp



Directrice de publication,
directrice de l'IHEDATE :

Sandra Moatti

Rédactrice en chef :

Sophie Knapp

Conception graphique
et direction artistique :

Nathalie Kuntz

Directrice adjointe en charge
des relations institutionnelles
et de l'animation des réseaux :

Nathalie Leroux

Coordination logistique
et secrétariat pédagogique :

Anne Mattioli

Remerciements :

Olivier Rey, Hélène Thiollet,
Mohamed Gnabaly, Bruno Grandjean,
Solène Cordonnier, Marie Gros,
Maud Picart, Maxime Verdin,
Pierre Veltz, Vanessa Delevoeye,
Francesca Artioli, Francesco Saraceno,
Jean Quatremer, Michel Savy,
Michel Béna, Michel Peraldi,
Vincent Chatellier, Stéphane Le Foll.

Imprimé en France :

Delta Communication impression
02 32 26 45 44

www.deltacom-imprimexpress.com

ISBN 978-2-9557663-2-3



22 - 28 rue Joubert - 75009 Paris
01 55 04 05 00



© Faolia

I H E D A T E
L'ANNUEL

À l'année prochaine

SUÈDE, MISSION D'ÉTUDE 2018

© Sophie Knapp

Les partenaires

